

## Syndicat Départemental EAU47

### Procès-verbal du Comité Syndical du 27 février 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-sept février à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Date de convocation : 21/02/2024

**Nombre de délégués en exercice** : 285

**Nombre de membres présents** : 143

#### **Étaient présents** :

**Présidente** : Madame Geneviève LE LANNIC.

#### **Vice-présidents territoriaux** :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2<sup>ème</sup> Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Jean-Pierre MOULY, 5<sup>ème</sup> Vice-Président (Fumel) (2 voix – Fumel et SI La Lémance)
- Pierre IMBERT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTA, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente (La Croix Blanche)

#### **Délégués titulaires ou suppléants** :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MÊLON et Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Bernadette NICOMÈDE SNOECK (Allez et Cazeneuve), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Françoise MARBOTTE (Armillac), Franck BERNARD (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Pascal MOURGUES (Bias), Jean-Luc AGNIC (Birac sur Trec), Jacques DUBICKI (2 voix – Blanquefort sur Briolance et SI La Lémance), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Martin LAVOYER (Brugnac), Nicole GÉRION (Cahuzac), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuil), Line LALAUURIE (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Léo SUAREZ (Durance), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Emmanuel MORIZET (Fauguerolles), Marie-Chantal TRINQUE (Fauillet), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Louis LE MANACH

(Frespech), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Léopold TALOU (Laroque Timbaut), Jean-Pierre VIGUIER (Laugnac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévigac de Guyenne), Alain LARQUEY (Longueville), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jean-Noël VACQUÉ et Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), William BALDI (Montesquieu), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Henry MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christiane LAFAYE-LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Thierry TRIAYRE (Rayet), Daniel TEULLET (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Jean-Jacques FOULOU (Saint Jean de Duras), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Martine MASSOU (Saint Salvy), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Yann BIHOUEE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Didier RESSIoT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Bruno BENETTON (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Daniel RENTINIENIER (Sembas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Jean Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Alain ROLAND (Tourliac), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CRÉHEN (Valeilles), Philippe BOURGOIN (Varès), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Michel LAVILLE, Gérard RÉGNIER et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot), Gilles QUÉLENNEC (Villeréal), Alain DALLA MARIA (Villeteau), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil).

**Étaient également présents (sans pouvoir de vote) :**

Mesdames et Messieurs : Gaston BOSCH (Adjoint au Maire de Cassignas), Jean-Claude VIGNAU (Délégué suppléant de Castelmoron sur Lot), Michel DREANO (Délégué suppléant de Gontaud de Nogaret) et Mauricette GÉRON (Déléguée suppléant de Saint Léon).

**Étaient absents ou excusés :**

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Yves SABOURIN (Beauziac), Damien LELAURAIN (Bias), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Alain LORENZELLI (Bruch), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Christian GILLET (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Pierre SICAUD (Castillonès), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (Cuzorn), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Serge LARROCHE (Espiens), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas

RAVEL (Feugarolles), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Marc BIREAU (Labretonie), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Arnaud PILON (Madaillan), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (Marmande), Reyne VEYSSIÈRE (Masquières), Bernard BARRIÈRES (Massels), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Éric MARCUZZO (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Patrick FERRÉ (Monflanquin), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvergnon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Yoann KEMPEN (Moulinet), Maurice PIERRE (Nicole), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Michel DARROUMAN (Pindères), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Christine DELMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Christelle BAISIR (Saint Georges), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jocelyne TRÉVISAN (Saint Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Alain BROUILLET (Sénestis), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Brigitte RIBERA (Xaintrailles), Didier CAYSSILLE et Didier VAYSSIÈRE (SI La Lémance).

**Les services du Syndicat étaient représentés par :**

Mesdames et Messieurs Gérard PENIDON (Directeur Général des Services), Karine ROMERO (Directrice Générale Adjointe Affaires Générales), Laurent CASONATO (Directeur Général Adjoint Projets), Alexandra BRAAK (Responsable du Service Contrôles et réglementation), Nicolas BABIN (Responsable de la Régie EAU47), Stéphanie DELESTRE (Chargée de Communication), Marion HOURQUET (Service Ressources Humaines) et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale-Évènementiel).

**Secrétaire de Séance :** Françoise RIVETTA

Le Procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2023 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Administration Générale
- Finances
- Régie
- Délégation de Service Public

-  Gestion foncière
-  Informations et questions diverses

Le diaporama de la séance est joint en annexe au présent procès-verbal.

Madame la Présidente présente Madame Nadine LAUNAY qui succèdera à Gérard PENIDON en tant que Directrice des Services dans le courant du mois d'avril. Nadine LAUNAY indique avoir suivi une formation BAC+5 dans le domaine de l'environnement et plus spécifiquement de l'eau. Ses 26 ans d'activités professionnelles ont toujours été orientés vers l'eau et l'assainissement (conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage, construction de stations d'épuration et d'usines d'eau potable, études environnementales, schéma directeur, maîtrise d'œuvre et dernièrement en gestion des services publics de l'eau en tant que Directrice dans l'entreprise Saur...). Les quinze dernières années, elle a été amenée à travailler régulièrement avec EAU47 et ses différents partenaires. Elle a pu ainsi apprécier le développement du Syndicat et la technicité de ses équipes. Impulsée par une volonté de nouveau challenge, elle a souhaité continuer à maintenir son activité au service de l'eau, tout en œuvrant à l'échelle d'un territoire. C'est donc tout naturellement qu'elle s'est tournée vers la "belle maison EAU47" dont elle partage les valeurs, pour mener la feuille de route ambitieuse des années à venir.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

*Délibérations n°24-001-C à 24-003-C*

### 1. Installation des délégués au Comité Syndical

Suite à la modification de certains délégués par les collectivités adhérentes pour divers motifs (démissions, changement de délégués, décès, élections partielles...), le Comité a procédé aux installations des nouveaux délégués suivants :

#### TERRITOIRE DU SUD DU LOT : délégués de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (délibération du 30/11/2023)

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
SAINT ANTOINE DE FICALBA	Jean-Pierre HUERGA (titulaire)	Christine DELMAS (titulaire)
LAROQUE TIMBAUT	Joël BERNARD (titulaire)	Philippe CHIBOUT (titulaire)

#### TERRITOIRE DE LA PORTE DES LANDES : délégués du Confluent et des Côteaux de Gascogne (délibération du 11/12/2023) et de la commune de Durance (délibération du 01/12/2023)

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
DAMAZAN	Michel MASSET (titulaire) Stéphane ROSSATO (suppléant)	Stéphane ROSSATO (titulaire) Michel MASSET (suppléant)
DURANCE	Sylvain DA DALT (titulaire) Christophe VALAY (suppléant)	Léo SUAREZ (titulaire) Régine LOZANO (suppléante)

**TERRITOIRE DE L'ALBRET : délégué d'Albret Communauté (délibération du 20/12/2023)**

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
CALIGNAC	Stéphanie DAVID (titulaire)	Serge LAGOURGUE (titulaire)

**TERRITOIRE DU NORD DU LOT : délégués de Val de Garonne Agglomération (délibération du 15/02/2024)**

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
GRATELOUP SAINT GAYRAND	Séverine BANCON (titulaire) Emmanuel JEAN (suppléant)	Nadine ZANARDO (titulaire) Séverine BANCON (suppléante)
ST BARTHÉLÉMY D'AGENAIS	Jean-Marc BONMARTIN (suppléant)	Marie-Christine LECOCCQ (suppléante)
TONNEINS	Jean-Pierre LANDAT (titulaire) Daniel GAIDELLA (suppléant)	Mathieu PELERIN (titulaire) Jean-Marie HYON (suppléant)

Le Comité, à l'unanimité, installe les délégués présentés ci-dessus.

**2. Désignation de délégués au Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47**

Certaines communautés de communes ont récemment désigné de nouveaux délégués titulaires au sein du Comité EAU47.

L'article 7.2 des Statuts de la régie relatif à la composition du conseil d'exploitation précise que ce dernier est composé d'un délégué par commune dont au moins une des compétences est exercée en régie désigné par le Comité syndical. Les délégués titulaires de ces communes dont une compétence est exercée en régie sont donc membres du Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47.

Il a donc été proposé au Comité de désigner les délégués suivants :

- Lavardac : Mme Christelle PRUVOST, en remplacement de M. Ludovic BIASOTTO,
- Damazan : M. Stéphane ROSSATO, en remplacement de M. Michel MASSET,
- Calignac : M. Serge LAGOURGUE, en remplacement de Mme Stéphanie DAVID.

Le Comité, à l'unanimité, désigne membres du Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47 :

- o Mme Christelle PRUVOST, commune de Lavardac
- o M. Stéphane ROSSATO, commune de Damazan
- o M. Serge LAGOURGUE, commune de Calignac

**3. Élection de membres de la commission thématique « Ressources Humaines »**

Suite au remplacement de Monsieur Ludovic BIASOTTO, élu de Lavardac membre titulaire représentant le territoire de l'Albret à la commission thématique « Ressources Humaines », et comme prévu par le Règlement Intérieur d'EAU47 (article 25.2), la commission territoriale de l'Albret du 8 février 2024 a pré-désigné à l'unanimité des membres présents :

- Monsieur Jean-Pierre VICINI, titulaire (qui était suppléant),
- Monsieur Patrick TONIN, suppléant.

Le Comité a été amené à valider cette pré-désignation.

- **Le Comité, à l'unanimité, désigne membres de la Commission Thématique Ressources Humaines représentant le territoire de l'Albret :**
  - Titulaire : M. Jean-Pierre VICINI, commune de Thouars sur Garonne
  - Suppléant : M. Stéphane ROSSATO, commune de Sos

## FINANCES

*Délibération n°24-004-C*

### 4. Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) retraçant les informations nécessaires au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est annexé au présent procès-verbal.

Le DOB fait suite aux propositions des Commissions Territoriales qui se sont déroulées en janvier et février 2024 en intégrant tant que faire se peut leurs programmations de travaux et de prestations soumis à leurs arbitrages.

Le ROB a été transmis à chaque membre du Comité et doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du Syndicat préalablement au vote du Budget Primitif.

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir au sein du Comité Syndical dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif. Au cours de ce débat, des orientations doivent être fixées ou entérinées pour permettre l'élaboration du projet de Budget Primitif.

Le DOB a pour objectifs :

- D'établir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour chaque compétence exercée ainsi que pour les investissements de la structure,
- De piloter les finances du Syndicat EAU47, de façon prospective, en respectant certains ratios prudentiels (capacités d'autofinancement et de désendettement).

Le ROB comprend :

- Les orientations budgétaires,
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- Des informations sur la structure et la gestion de la dette contractée.

Les précisions suivantes ont été apportées :

- Laurent CASONATO, DGA Projets, indique que les travaux d'assainissement ont été priorisés pour 2024 principalement en fonction des mises en demeure de l'État et des subventions accordées. Certaines opérations sont simplement reportées, d'autres sont supprimées et notamment les extensions de réseau avec un coût de branchement trop élevé par habitant et les renouvellements dans le cadre des travaux de voirie des collectivités, souvent non indispensables. Ils ne seront plus systématiques sauf si nécessité.

- Le Directeur ajoute qu'en matière d'assainissement collectif, pour pouvoir réaliser des travaux, le Syndicat dispose des recettes des usagers, de l'emprunt et des aides. On ne peut pas emprunter plus qu'il n'y a de recettes ni augmenter les tarifs, les usagers sont suffisamment sollicités par ailleurs. Le choix de ralentir la cadence des travaux et de les prioriser semble le plus approprié afin de ne pas dégrader outre mesure les capacités financières de ce budget.
- Un élu souhaite savoir si un délai pour réaliser des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement collectif suite à des mises en demeure de l'État est imposé ? Le Directeur précise qu'il n'y a pas nécessairement de délai. Dans la majorité des cas ce sont des eaux claires parasites qui polluent le réseau et cela n'a pas systématiquement un impact sur l'environnement. Le service Études et Règlementation d'EAU47 informe chaque trimestre les services de la DDT des solutions apportées à chaque mise en demeure et des plannings précis de chaque intervention...
- M. SCHMITZ, élu de Penne d'Agenais, souhaite avoir plus d'explications concernant les accords cadre signés pour les travaux d'eau et d'assainissement. Laurent CASONATO rappelle que pendant 4 ans le Syndicat s'affranchit des règles de consultation des entreprises sur la base d'un bordereau de prix qui s'actualise chaque année (à la hausse comme à la baisse). Cela permet plus de réactivité et de fluidité sur les renouvellements des réseaux puisqu'il n'est pas nécessaire de lancer un marché à chaque travaux mais également une bonne maîtrise comptable et de suivi financier (montant annuel fixé aux entreprises). Au total on compte 3 accords-cadres :
  - 9,1 M€/an : travaux divers sur les réseaux d'alimentation en eau potable (4 ans),
  - 4 M€/an : travaux divers sur les réseaux d'assainissement collectif (4 ans),
  - 1,2 M€/an : travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable sujets au relargage de CVM (4 ans).

Madame la présidente a proposé à l'assemblée délibérante de voter afin de prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

🔹 **Le Comité, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2024, selon les modalités prévues par le Règlement Intérieur du Comité Syndical, et sur la base des éléments détaillés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.**

## 5. Information sur les projets de Solidarité Internationale

Stéphanie DELESTRE en charge des demandes de subvention pour les opérations de coopération internationale a fait un point sur les aides accordées en 2023 et celles à venir. Vous retrouverez le détail sur la présentation jointe des pages 71 à 76.

Elle précise que les projets au Niger ont été stoppés en raison des relations interrompues entre la France et le Niger.

## 6. Information relative à la modification de l'instruction budgétaire du budget annexe Solidarité

Suite à la demande du comptable du Service de Gestion Comptable d'Agen, le Comité avait adopté par délibération n°23\_064\_C la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget annexe Solidarité Internationale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cependant, il s'est avéré qu'un budget annexe ne peut passer en M57 seulement si le budget principal de la collectivité est également en M57.

Le Budget Principal du Syndicat étant en M49, le budget annexe solidarité doit rester en M14.

## 7. Modification des valeurs de base de la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) des budgets annexes des régies eau potable et assainissement collectif reversée sur les budgets annexes eau et assainissement mutualisés

Suite à l'évolution et à l'alignement des tarifs de la Régie, il est nécessaire de délibérer pour modifier la délibération n°20\_056\_C relative à « l'instauration d'une Redevance de Mise à disposition du Patrimoine (RMDP) pour les services eau potable et assainissement collectif prélevée sur les budgets annexes des régies eau potable et assainissement collectif » en date du 17 septembre 2020 et notamment la valeur de base de la RMDP pour l'eau potable et l'assainissement.

Pour rappel, la RMDP fait l'objet d'une actualisation annuelle, en application de la formule d'indexation suivante :

$$RMDP_n = RMDP_0 \times C$$

Où :

- $RMDP_n$  est la redevance qui s'applique au titre de l'année N
- $RMDP_0$  est la valeur de base de la RMDP
- C est un coefficient calculé de la manière suivante :

$$C = \left\{ 0.50 * \left( \frac{PF_n}{PF_0} \right) + 0.5 * \left( \frac{VOL_n}{VOL_0} \right) \right\}$$

Où :

- $PF_0$  est le nombre de parts fixes annuelles pris en compte pour l'année 2020
- $PF_n$  est le nombre de parts fixes annuelles comptabilisé au 31 décembre de l'année n-1
- $VOL_0$  est le volume facturé aux abonnés, en m<sup>3</sup>, pris en compte pour l'année 2020
- $VOL_n$  est le volume facturé aux abonnés, en m<sup>3</sup>, au cours de l'année n-1, calculé sur 365 jours

Il a été proposé au Comité de valider les nouvelles valeurs de base de la RMDP<sub>0</sub>.

### Les valeurs présentées sont les suivantes :

- **EAU POTABLE :**

La RMDP<sub>0</sub> - AEP, valeur de base 2024 = **1 716 049 € H.T.**

- **ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

La RMDP<sub>0</sub> - AC, valeur de base 2024 = **1 554 800 € H.T.**

Ainsi, les RMDP de l'eau potable et de l'assainissement, pour l'année 2024, sont les suivantes :

- RMDP AEP = **1 954 794 € H.T.**
- RMDP AC = **1 308 701 € H.T.**

La présente délibération ne concerne pas les valeurs RMDP prévues dans les contrats de délégation de service public.

- Le Comité, à l'unanimité, approuve les nouvelles valeurs de base de la RMDP des budgets annexes des régies Eau Potable et Assainissement Collectif reversée sur les budgets annexes eau et assainissement collectif mutualisés citées ci-dessus ainsi que les montants de la RMDP pour 2024.

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC***Délibérations n°24-006-C et 24-007-C***8. Information sur les pénalités appliquées aux délégataires pour non-respect des clauses contractuelles (année 2022)**

Dans le cadre du contrôle de l'application des contrats de délégation de service public par les services d'EAU47, un certain nombre de pénalités sont applicables aux différents délégataires. Ces derniers ont été informés par courrier des pénalités encourues. Les titres de recette transmis à cet effet ont tous été réglés.

Le Comité a été **informé que les pénalités dues** par les délégataires pour l'exercice 2022 se sont élevées à :

Pénalités financières Eau Potable VEOLIA		Montant de la pénalité H.T.
<b>Contrat de Damazan-Buzet</b>		
Rendement (Article 13.3 du contrat)		<b>67 281,92 €</b>
<b>Contrat de Penne St Sylvestre</b>		
Rendement (Article 13.3 du contrat)		<b>1 697,78 €</b>
<b>Contrat du Sud de Marmande</b>		
Télérelève (Article 13.3 du contrat)	1 000 € par semestre	<b>2 000,00 €</b>
Rendement (Article 13.3 du contrat)	< AU SEUIL DE 75%	<b>20 066,02 €</b>
<b>Contrat du Mas d'agenais</b>		
Rendement (Article 13.3 du contrat)	< AU SEUIL DE 75%	<b>32 485,09 €</b>
<b>Contrat de Tournon d'Agenais</b>		
Télérelève (Article 13.3 du contrat)	1 000€ par semestre	<b>2 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>125 530,81 €</b>
Pénalités financières Eau Potable SAUR		Montant de la pénalité H.T.
<b>BR NL NM SL</b>		
Volumes perdus - (Articles 6.5 et 13.3 du contrat)		<b>135 256,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>135 256,00 €</b>

**9. Choix du mode de gestion du service d'Eau Potable de l'ancien territoire de Tournon exploité par Véolia (communes d'Anthé, Cazideroque, Courbiac et Tournon d'Agenais) dont le contrat arrive à échéance au 31/12/2024**

Le contrat de délégation du service d'eau potable de l'ancien territoire de Tournon avec VEOLIA arrive à échéance au 31/12/2024. L'Assemblée doit se prononcer sur le mode de gestion à retenir à l'issue du contrat en vigueur pour l'exploitation du service d'eau potable sur le secteur de Tournon d'agenais au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Madame la Présidente a exposé les faits suivants :

- l'exploitation en régie de la commune de LAPARADE n'est pas pertinente compte tenu de la distance entre la commune et la régie EAU47,
- le lancement d'une consultation DSP n'offre pas la garantie d'un bon rapport qualité/prix étant donné la faible attractivité liée à la taille du contrat,
- l'intégration dans un contrat de Délégation de Service Public existant n'est pas favorable aux usagers dans la situation actuelle.

Elle a proposé de prolonger d'un an le contrat délégation de service public de l'Eau potable de Tournon d'Agenais exploité par VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2025.

Elle a précisé que la commission territoriale du Lot Amont réunie le 6 février 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité à cette prolongation de 12 mois.

- **Le Comité, à l'unanimité, décide de prolonger le contrat de délégation du service public d'Eau Potable de Tournon d'Agenais exploité par VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2025 (12 mois).**

#### **10. Choix du mode de gestion du service d'Assainissement Collectif de la commune de Laparade géré par la Régie EAU47**

La commune de Laparade a transféré sa compétence Assainissement Collectif au Syndicat EAU47 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Celle-ci est gérée aujourd'hui par la Régie EAU47 de la Porte des Landes. Une réflexion a été menée sur son mode de gestion, Laparade étant la dernière commune exploitée par la Régie sur le territoire du Nord du Lot.

Madame la Présidente expose les faits suivants :

- l'exploitation en régie de la commune de LAPARADE par l'antenne de Casteljaloux n'est pas pertinente compte tenu de la distance entre la commune et la régie EAU47, la réactivité d'intervention est limitée,
- le lancement d'une consultation DSP n'offre pas la garantie d'un bon rapport qualité/prix étant donné la faible attractivité liée à la taille du contrat,
- l'intégration dans un contrat de Délégation de Service Public existant semble le plus judicieux.

Elle a proposé l'intégration de cette commune dans le contrat de concession du service public d'assainissement collectif de la commune de Castelmoron sur Lot, limitrophe à Laparade et exploitée par VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2027. Elle a précisé également que l'intégration de cette commune ne modifie pas l'économie générale du contrat dans la mesure où elle augmente le chiffre d'affaires de 3,3 % seulement. Madame la Présidente a rappelé que la commission territoriale du Nord du Lot réunie le 13 février 2024 a émis un avis favorable à la majorité à l'intégration de la commune de Laparade dans le contrat de Véolia de Castelmoron sur Lot.

Il a été précisé que le contrat de Castelmoron nécessitera d'être mis à jour mais que cela n'aura aucune incidence sur le tarif des abonnés.

- **Le Comité, à la majorité (142 voix pour et 1 contre – M. BITTNER), approuve le choix du mode de gestion du service d'Assainissement Collectif de la commune de Laparade et son intégration dans le contrat de la commune de Castelmoron sur Lot exploitée par VEOLIA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

#### **11. Bilan des cessions et acquisitions foncières effectuées en 2023**

L'article L.2241-1 du CGCT prévoit que les syndicats mixtes doivent chaque année dresser un bilan des cessions et acquisitions immobilières effectuées par la collectivité elle-même ou par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de la collectivité dans le cadre d'une convention conclue avec elle. Ce bilan sera annexé au compte administratif 2023.

Le Comité syndical a été appelé à approuver les opérations effectuées en 2023, selon le détail suivant :

Commune	Référence Cadastre	Vendeur	Montant	Contenance	Date
PRAYSSAS Sous la Fontaine	D 991 D 993 D 995 D 997	LA COMMUNE	3 069€	6 138 m <sup>2</sup>	24/03
<b>→ Objet : Acquisition terrain pour station d'épuration</b>					
LAFITTE/LOT Au bourg	AA 33	M. ROVATI	9 000€	2 157 m <sup>2</sup>	24/03
<b>→ Objet : Acquisition terrain pour station d'épuration</b>					
GRANGES/LOT La petite Chartière	ZB 224	SCI MBK	250€	16 m <sup>2</sup>	24/03
<b>→ Objet : Acquisition terrain pour installation d'un Poste de Refoulement</b>					
VILLEBRAMAR Massous	AE 200 AE 202	M. DOMAGALA	430€	213 m <sup>2</sup>	12/09
<b>→ Objet : Acquisition terrain pour la réalisation du chemin d'accès à la station d'épuration</b>					
AGEN Siège 997 av Jean Bru	AY 423 <b>Lot 620</b>	Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble représenté par FONCIA	1€	Circulation horizontale du R-1 au R+2	24/03
<b>→ Objet : Acquisition circulation horizontale du bâtiment B du SIEGE EAU47 (partie ascenseur du R-1 au R+2)</b>					

### POUVOIRS ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS - Information

Le Comité a été informé des décisions prises en son nom par la Présidente, les Vice-Présidents et le Bureau, conformément aux articles L.5211-9 et 10 du CGCT.

**Communication des DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 13 novembre 2023 :**

- 📍 23\_119\_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à MEZIN "St Pierre"
- 📍 23\_120\_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à MONCRABEAU "rue du Château d'eau"
- 📍 23\_121\_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à CANCON "Parrinots"
- 📍 23\_122\_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à MONFLANQUIN "rue Saint Pierre"
- 📍 23\_123\_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à CASTILLONNES "Av de la République"
- 📍 23\_124\_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à LAUZUN "Grandes Vignes"
- 📍 23\_125\_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à LE MAS D'AGENAIS "Impasse de garderon"
- 📍 23\_126\_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à PENNE D'AGENAIS "Sansot"

- 23\_127\_D Convention d'occupation du domaine public par INFRACOS à CALONGES "Gat"
- 23\_128\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Barbaste
- 23\_129\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Nérac et prise en charge réparations
- 23\_130\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de St Vincent de Lamontjoie
- 23\_131\_D Convention d'occupation du domaine public par INFRACOS à LE MAS D'AGENAIS "Mondésir"
- 23\_132\_D Convention d'occupation du domaine public par INFRACOS à TOURNON D'AGENAIS "Tourrel"
- 23\_133\_D Servitude de passage de canalisation commune de MASSELS parcelle A 15 Mr AZZOPARDI
- 23\_134\_D Servitude de passage de canalisation commune de PRAYSSAS parcelles Mr RICARD
- 23\_135\_D Constitution de provisions pour créances douteuses - Budgets annexes : Eau Potable Mutualisé, Assainissement Collectif Mutualisé, Régie Eau Potable, Régie Assainissement Collectif et Assainissement non collectif
- 23\_136\_D Modification N°1 du marché de travaux n°23099 - Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au lieu-dit ""Piton"" - Commune de Gontaud-de-Nogaret - Territoire NORD du LOT - COUSIN PRADERE \_ +6379,28 € HT (+17,75%)
- 23\_137\_D Servitude de passage de canalisation commune de VILLEBRAMAR parcelle AE 152 Mme MARBOEUF
- 23\_138\_D Convention d'occupation du domaine public par ON TOWER France à VILLENEUVE/LOT "Jolibeau"
- 23\_139\_D Convention d'occupation du domaine public par FREE MOBILE à PAILLOLES "Route de Cancon"
- 23\_140\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Francescas (MME ET M. CLAUDE)
- 23\_141\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Barbaste (MME CONTE PENALVER)
- 23\_142\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Lavardac (MME ET M. AGANDOUZ)
- 23\_143\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Lavardac (MME SYCH)
- 23\_144\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Feugarolles (M. MUSSO et MME GEORGET)
- 23\_145\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Nérac (EGLISE PROTESTANTE UNIE DE France)
- 23\_146\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Montagnac sur Auvignon (M ET MME SOULABAIL)
- 23\_147\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Montagnac sur Auvignon (M ET MMA GRANCLAUDON)
- 23\_148\_D VC budget annexe Régie EAU
- 23\_149\_D Servitude de passage de canalisation commune de ST MAURICE DE LESTAPEL parcelles ZE 59, 77 et B 692 Mme DENOUAL
- 23\_150\_D Servitude de passage de canalisation commune de VILLEBRAMAR parcelles AE 1 et 4 Mr CHAUVIER
- 23\_151\_D Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le Groupement de Commandes pour "l'Achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique"
- 23\_152\_D Candidature au marché d'achat de gaz naturel proposé par le Groupement de Commandes pour "l'Achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique"
- 23\_153\_D "Attribution du marché de travaux n° 23116 - Réhabilitation du forage Saint-Julien - Commune de Madaillan – Territoire du Sud du Lot - FORAGE MASSE MICHEL \_ montant de 152 120 €"
- 23\_154\_D Cession de parcelles D 726/ D 727 / D 729 commune de PRAYSSAS
- 23\_155\_D Convention d'occupation du domaine public par l'opérateur FREE MOBILE à CASTILLONNES "Avenue de la République"
- 23\_156\_D "Attribution du marché de service n° 23115 - Mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées secteur Cibadère - Commune d'AIGUILLON - Territoire SUD DU LOT - LS Ingénierie\_ taux 6,350 % \_ Forfait provisoire de 20 454,25 €"

**Communication des DÉCISIONS soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis 4 juillet 2023 :**

- 23\_047\_C Désignation des délégués au Comité Syndical, approuvé à l'unanimité, sans condition de quorum
- 23\_048\_C Désignation d'un délégué au Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47 Remplace la délibération n°22\_076\_C du 29/11/2022, approuvé à l'unanimité, sans condition de quorum
- 23\_049\_C Affectation de la Vice-Présidence à la commission thématique « Ressources Humaines », approuvé à l'unanimité, sans condition de quorum
- 23\_050\_C Élection d'un membre du Bureau syndical EAU47, approuvé à l'unanimité, sans condition de quorum
- 23\_051\_C Présentation du Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité des Services Publics (R.P.Q.S.) d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif et des Rapports Annuels des Délégataires, approuvé à l'unanimité, sans condition de quorum
- 23\_052\_C Avenant n°5 au contrat de délégation de service public Eau Potable des territoires de la Brame, Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot pour les 13 communes de l'ex CC PAPS avec SAUR, approuvé à l'unanimité, sans condition de quorum

- 23\_053\_C Avenant n° 2 au contrat de délégation de Service Public de l'Assainissement Collectif de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande, du Sud du Lot pour les 13 communes de l'ex CC PAPS avec AGUR Annulée, approuvé à l'unanimité, sans condition de quorum
- 23\_053\_CBIS Avenant n° 2 au contrat de délégation de Service Public de l'Assainissement Collectif de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande, du Sud du Lot pour les 13 communes de l'ex CC PAPS avec AGUR Remplace la délibération 23\_053\_C, approuvé à l'unanimité, sans condition de quorum
- 23\_054\_C Protocole d'achèvement du contrat de délégation du service public d'eau potable du territoire du Nord de Marmande avec SAUR, approuvé à l'unanimité, sans condition de quorum
- 23\_055\_C Transfert d'emprunts à l'Agglomération d'Agen, approuvé à l'unanimité, sans condition de quorum
- 23\_056\_C Budget Annexe Eau Potable Mutualisé – Décision modificative n° 1, approuvé à l'unanimité, sans condition de quorum
- 23\_057\_C Tarifs des dépotages des matières de vidange dans la station d'épuration de Nérac, approuvé à l'unanimité, sans condition de quorum
- 23\_058\_C Désignation d'un élu pour siéger aux Comités de Pilotage pour le suivi de la réalisation d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), approuvé à l'unanimité, sans condition de quorum
- 23\_059\_C Installation des délégués au Comité Syndical, approuvé à l'unanimité
- 23\_060\_C Détermination du montant des redevances des services AEP, AC et ANC de 2024 pour les secteurs en délégation et de 2024 et 2025 pour les secteurs en régie, approuvé à l'unanimité
- 23\_061\_C Affectation des crédits 2023 sur le Fonds de Solidarité International, approuvé à l'unanimité
- 23\_062\_C Adoption des tarifs 2024 de l'adhésion des collectivités adhérentes, approuvé à l'unanimité
- 23\_063\_C Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits du BP 2023, approuvé à l'unanimité
- 23\_064\_C Modification de l'instruction budgétaire du budget annexe Solidarité, approuvé à l'unanimité
- 23\_065\_C Intégration et répartition des résultats de clôture du Syndicat Clairac Castelmoron, approuvé à l'unanimité
- 23\_066\_C Avenant n°6 au contrat de délégation du service public d'eau potable des territoires de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande et du Sud du Lot avec SAUR, approuvé à l'unanimité
- 23\_067\_C Avenant n°5 au contrat de délégation du service public d'eau potable du territoire du Villeneuveois avec AGUR, approuvé à l'unanimité
- 23\_068\_C Avenant n°1 au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif pour une partie du territoire du Lot Amont47 (partie de l'ancien territoire du Fumélois) avec SAUR, approuvé à l'unanimité
- 23\_069\_C Avenant n°4 au contrat de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement d'Aiguillon avec AGUR, approuvé à l'unanimité
- 23\_070\_C Avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif des territoires de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande et du Sud du Lot avec AGUR, approuvé à l'unanimité
- 23\_071\_C Avenant n°4 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif des territoires de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande et du Sud du Lot avec AGUR, approuvé à l'unanimité
- 23\_072\_C Avenant n°4 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif du territoire Lot Amont47 avec AGUR, approuvé à l'unanimité

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 17 h 25.

**Vous pouvez retrouver les Procès-verbaux des Comités syndicaux sur le site internet d'EAU47 :  
[www.eau47.fr](http://www.eau47.fr) - rubrique Syndicat EAU47 - Vie des instances.**

La Présidente,

Geneviève LE LANNIC

La Secrétaire de séance,

Françoise RIVETTA

# Réunion du COMITÉ SYNDICAL

**Mardi 27 février 2024**

**à 14 h 30**

**au Temple sur Lot**

## • ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Installation des délégués au Comité Syndical
2. Désignation des délégués au Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47
3. Élection d'un membre de la commission thématique « Ressources Humaines »

## • FINANCES

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2024
5. Information sur les projets de Solidarité Internationale
6. Information relative à la modification de l'instruction budgétaire du budget annexe Solidarité

## • RÉGIE

7. Modification des valeurs de base de la RMDP des budgets annexes des régies eau potable et assainissement collectif reversée sur les budgets annexes eau et assainissement mutualisés

## • DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

8. Information sur les pénalités appliquées aux délégataires pour non respect des clauses contractuelles (année 2022)
9. Choix du mode de gestion du service d'Eau Potable de l'ex territoire de Tournon exploité par Véolia dont le contrat arrive à échéance au 31/12/2024
10. Choix du mode de gestion du service Assainissement Collectif de la commune de Laparade géré par la régie EAU47

## • GESTION FONCIÈRE

11. Bilan des cessions et acquisitions foncières effectuées en 2023

## • INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Nomination SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- **Approbation PROCÈS-VERBAL du 28/11/23**



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# 1. Installation des délégués au Comité Syndical

## • TERRITOIRE DU SUD DU LOT : CACV 30/11/23

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
<b>SAINT ANTOINE DE FICALBA</b>	Jean-Pierre HUERGA (titulaire)	<b>Christine DELMAS</b> (titulaire)
<b>LAROQUE TIMBAUT</b>	Joël BERNARD (titulaire)	<b>Philippe CHIBOUT</b> (titulaire)

## • TERRITOIRE DE LA PORTE DES LANDES : Confluent et Côteaux Gascogne 11/12/23 et Durance 01/12/23

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
<b>DAMAZAN</b>	Michel MASSET (titulaire) Stéphane ROSSATO (suppléant)	<b>Stéphane ROSSATO</b> (titulaire) <b>Michel MASSET</b> (suppléant)
<b>DURANCE</b>	Sylvain DA DALT (titulaire) Christophe VALAY (suppléant)	<b>Léo SUAREZ</b> (titulaire) <b>Régine LOZANO</b> (suppléante)

## • TERRITOIRE DE L'ALBRET : Albret Communauté 20/12/23

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
<b>CALIGNAC</b>	Stéphanie DAVID (titulaire)	<b>Serge LAGOURGUE</b> (titulaire)

## • TERRITOIRE DU NORD DU LOT : VGA 15/02/24

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
<b>GRATELOUP</b>	Séverine BANCON (titulaire)	<b>Nadine ZANARDO</b> (titulaire)
<b>SAINT GAYRAND</b>	Emmanuel JEAN (suppléant)	<b>Séverine BANCON</b> (suppléante)
<b>ST BARTHÉLÉMY D'AGENAIS</b>	Jean-Marc BONMARTIN (suppléant)	<b>Marie-Christine LECOCQ</b> (suppléante)
<b>TONNEINS</b>	Jean-Pierre LANDAT (titulaire) Daniel GAIDELLA (suppléant)	<b>Mathieu PELERIN</b> (titulaire) <b>Jean-Marie HYON</b> (suppléant)

## 2. Désignation des délégués au Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47

- Nouveaux délégués titulaires désignés par des communes dont une compétence est gérée en Régie
- Article 7.2 des Statuts de la Régie : ces délégués sont membres du Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47

COMMUNE	ANCIEN DÉLÉGUÉ	NOUVEAU DÉLÉGUÉ
LAVARDAC	Ludovic BIASOTTO	<b>Christelle PRUVOST</b>
DAMAZAN	Michel MASSET	<b>Stéphane ROSSATO</b>
CALIGNAC	Stéphanie DAVID	<b>Serge LAGOURGUE</b>

### 3. Élection d'un membre de la commission thématique « Ressources Humaines »

- Nécessité de remplacer M. Ludovic BIASOTTO, membre titulaire représentant l'Albret à la commission RH
- Proposition de la commission territoriale de l'Albret du 08/02/2024 :

**Monsieur Jean-Pierre VICINI, titulaire**  
**Monsieur Patrick TONIN, suppléant**



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

# FINANCES

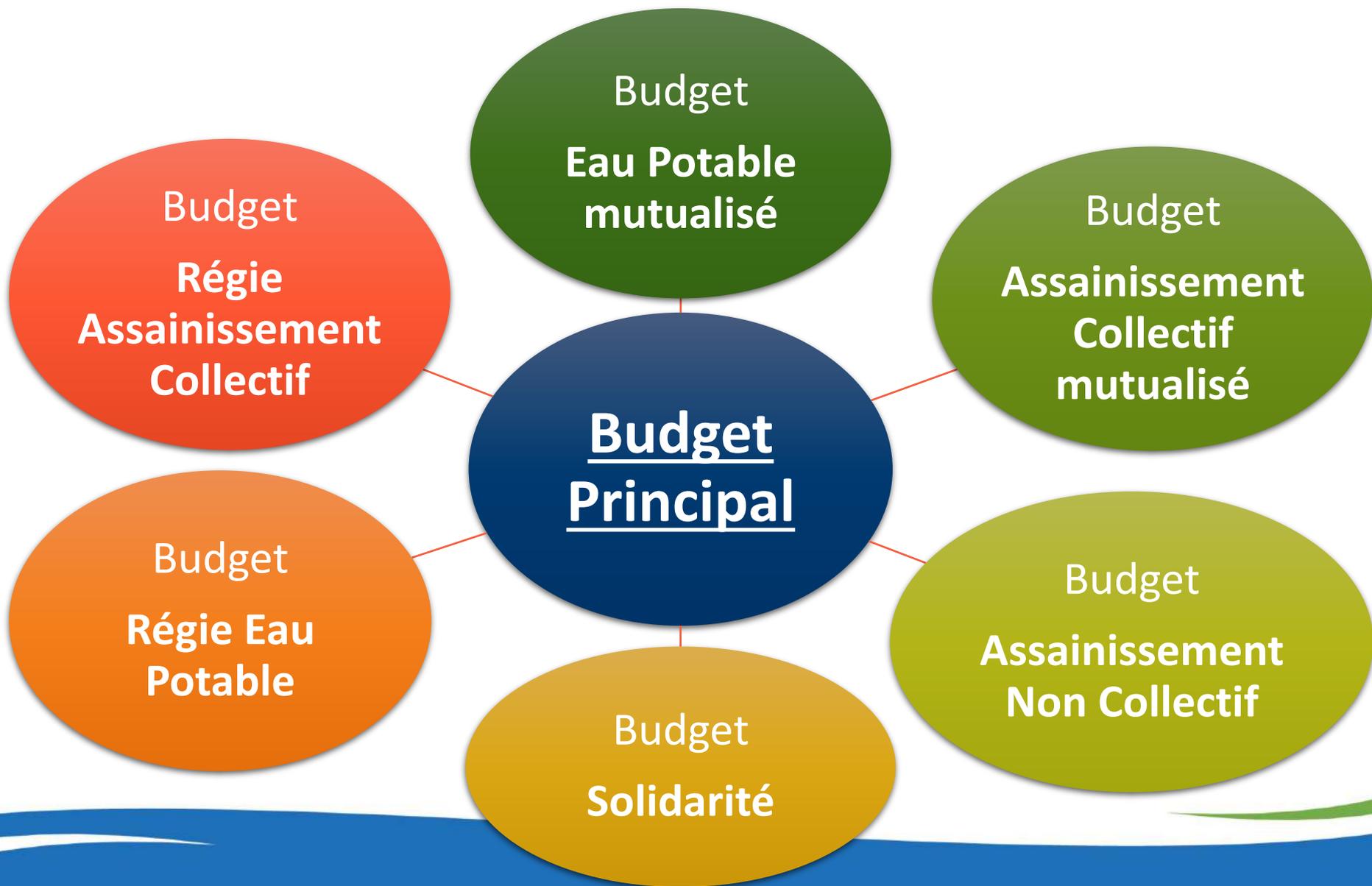
## 4. Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Le DOB participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du syndicat préalablement au vote du budget primitif.

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir au sein du Comité Syndical dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif.

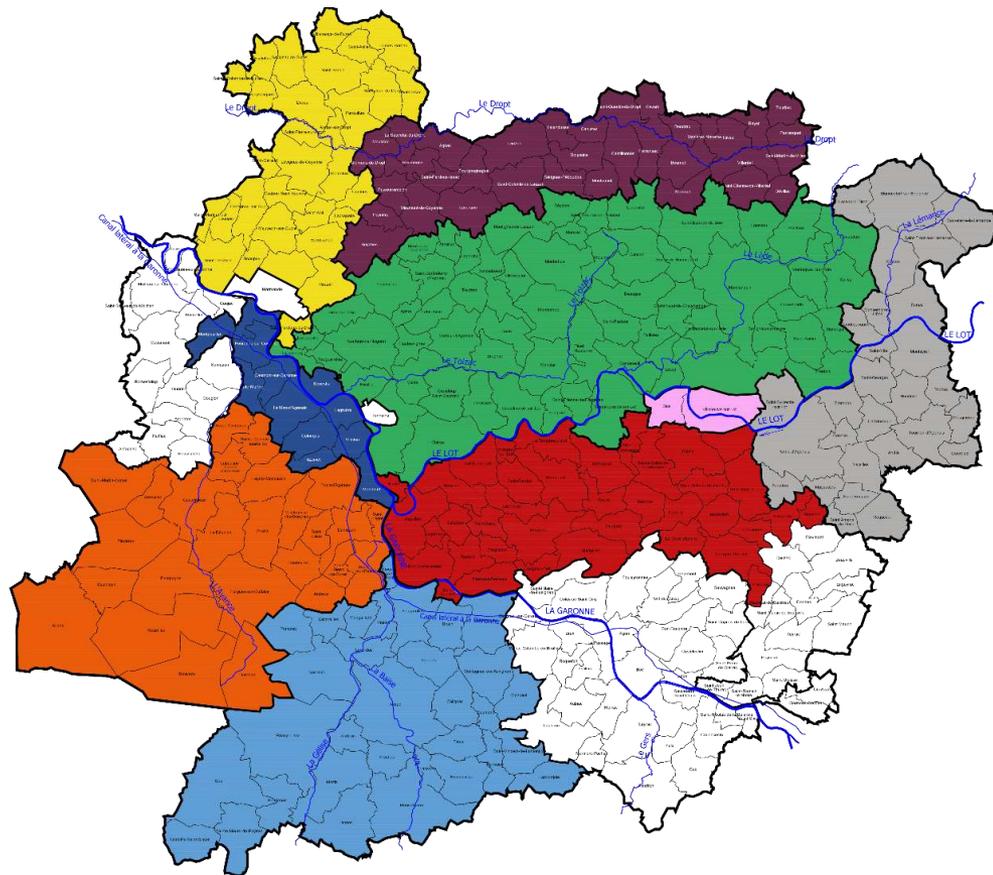
### Présenter :

- l'évolution des dépenses et recettes
- la structure et la gestion de la dette
- l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel
- le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
- les orientations budgétaires envisagées



Budget dans lequel figure l'ensemble des charges et produits non affectables spécifiquement à l'une des compétences eau et assainissement (fournitures, charges de personnels, charges locatives, communication...).

Ce budget est financé principalement par des Mouvements Inter-Budgets (MIB).



# BUDGET PRINCIPAL

## RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023 (en €)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	6 181 088	5 361 982		871 202
RECETTES	6 181 088	5 340 999	892 185	
<b>Résultats :</b>		<b>- 20 983</b>	892 185	

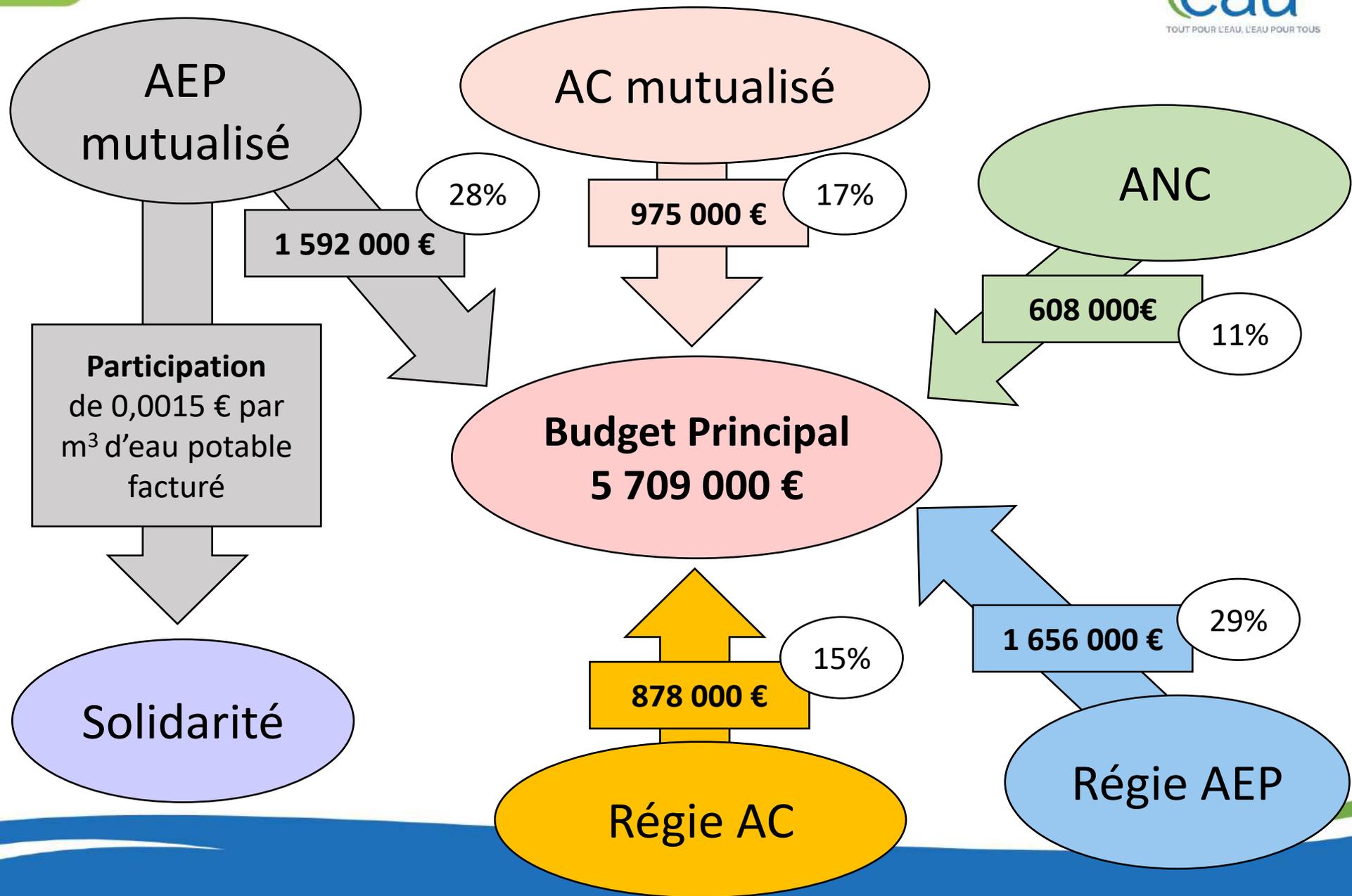
SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DEPENSES	385 452	58 286		328 364
RECETTES	385 452	113 387	273 263	
<b>Résultats :</b>		55 101	273 263	

Restes à réaliser 2023
1 102
0
<b>- 1 102</b>

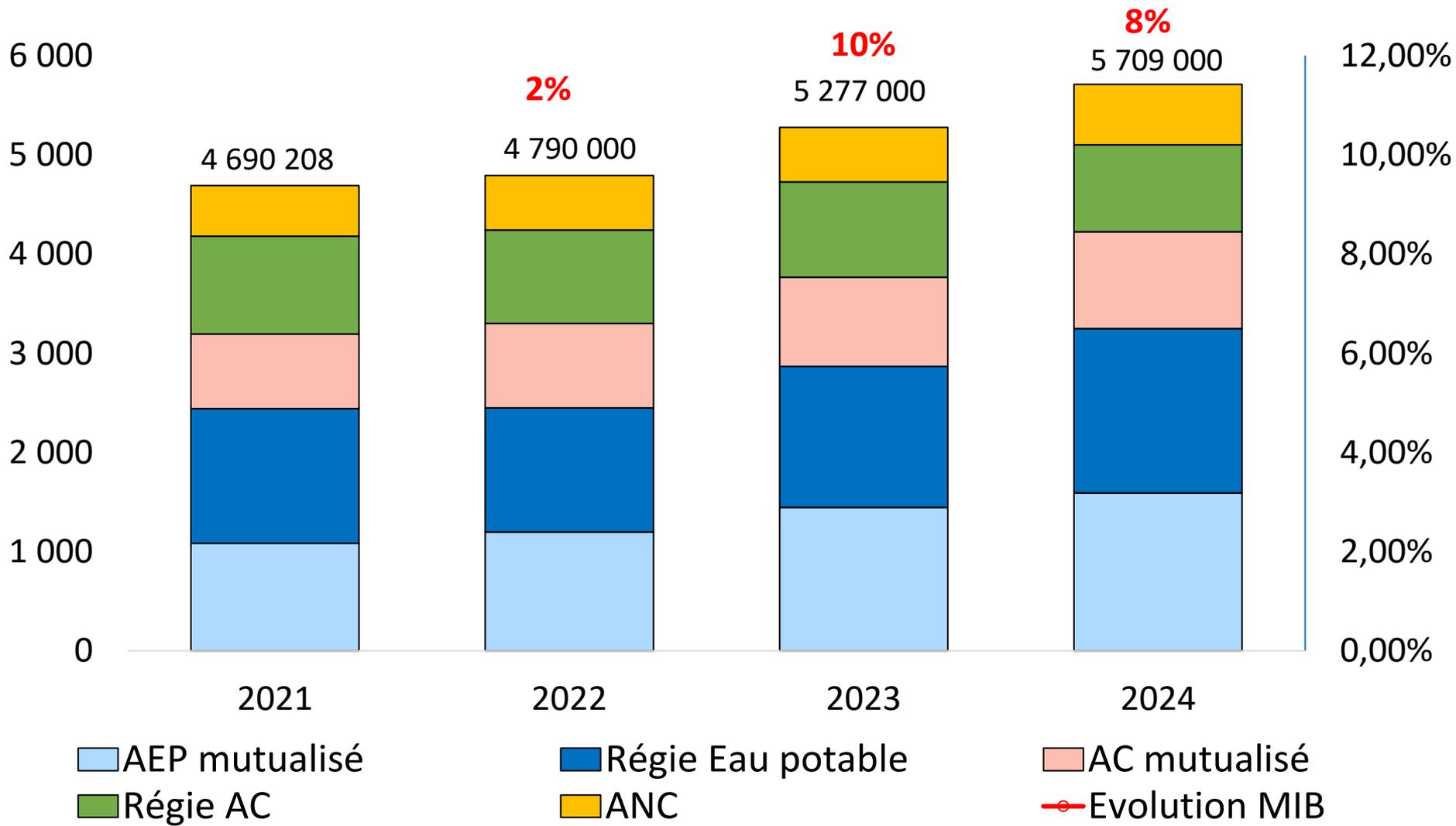
Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : 34 118 €

Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : 1 199 566 €

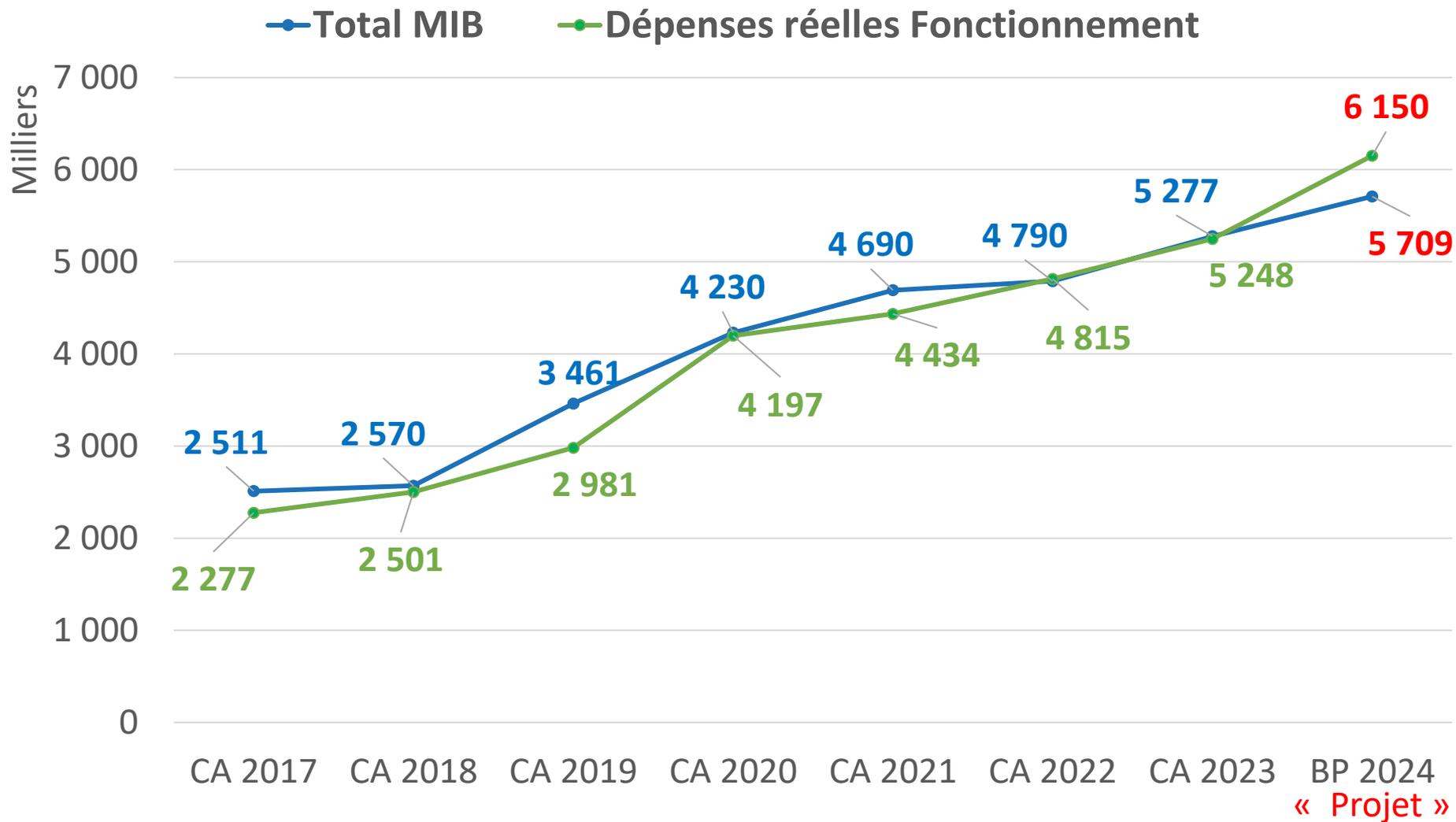
# LES MOUVEMENTS INTER-BUDGETS (MIB) 2024



# Evolution des MIB de 2021-2024



# ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU MIB (€)



## Année 2023 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 1

Capital Restant dû au 01/01/2023 =

**242 979 €**

Annuité 2023 = 21 328 €

*Capital : 19 328 € / Intérêts 2 000 €*

## Année 2024 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 1

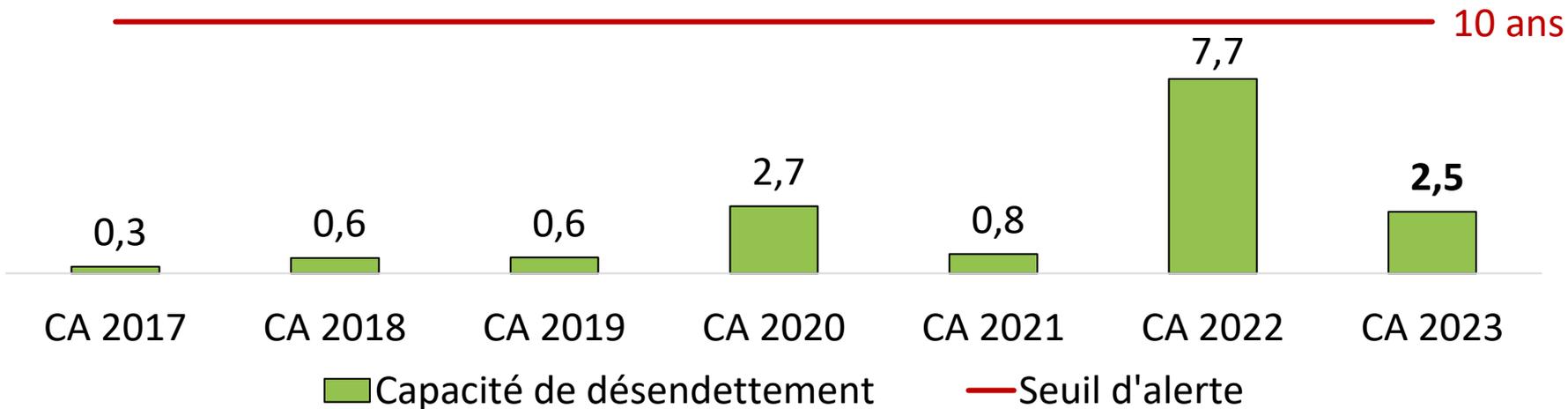
Capital Restant dû au 01/01/2024 =

**223 651 €**

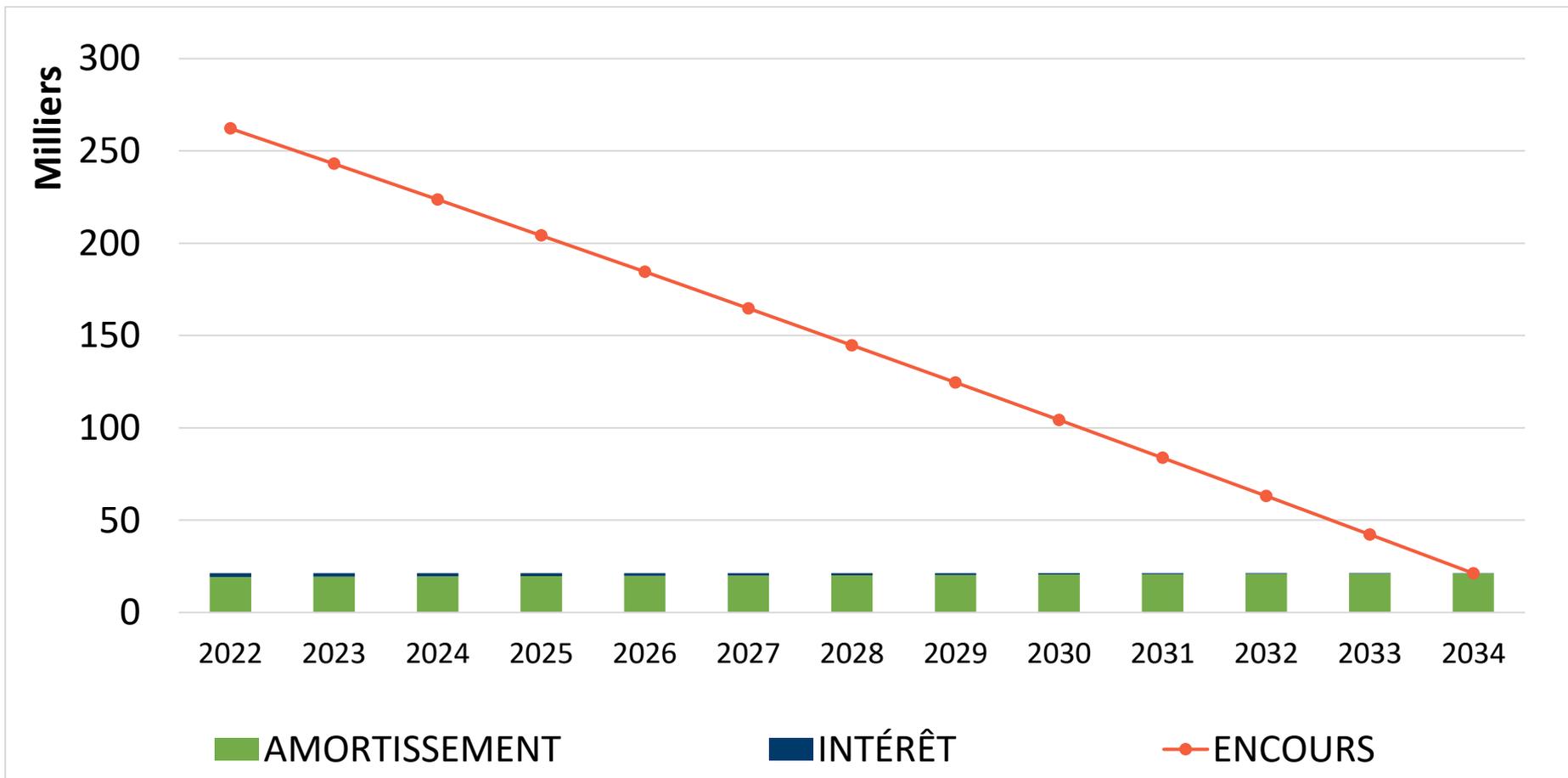
Annuité 2024 = 21 328 €

*Capital : 19 490 € / Intérêts 1 838 €*

## Capacité de désendettement au 31/12

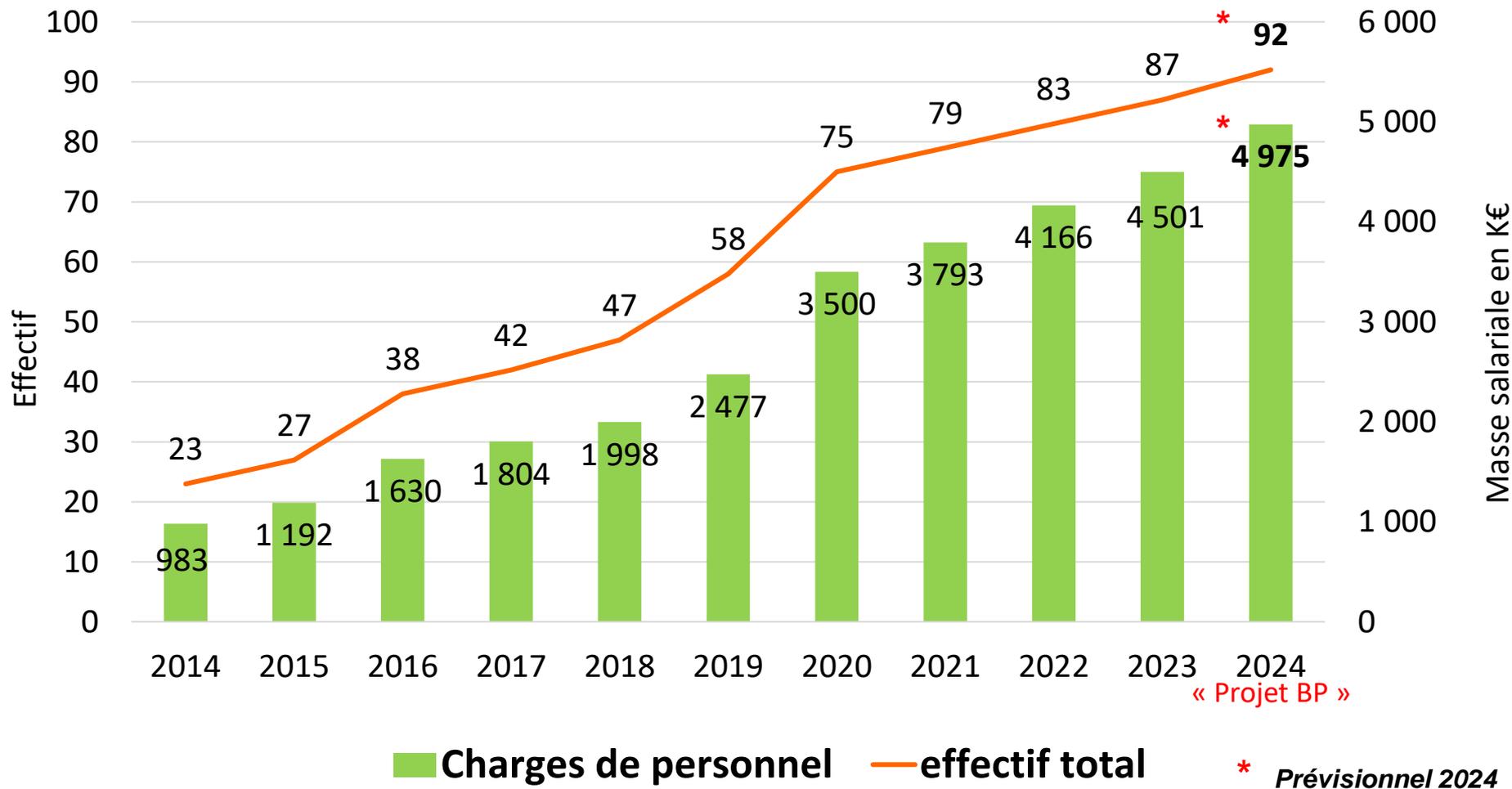


# ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)

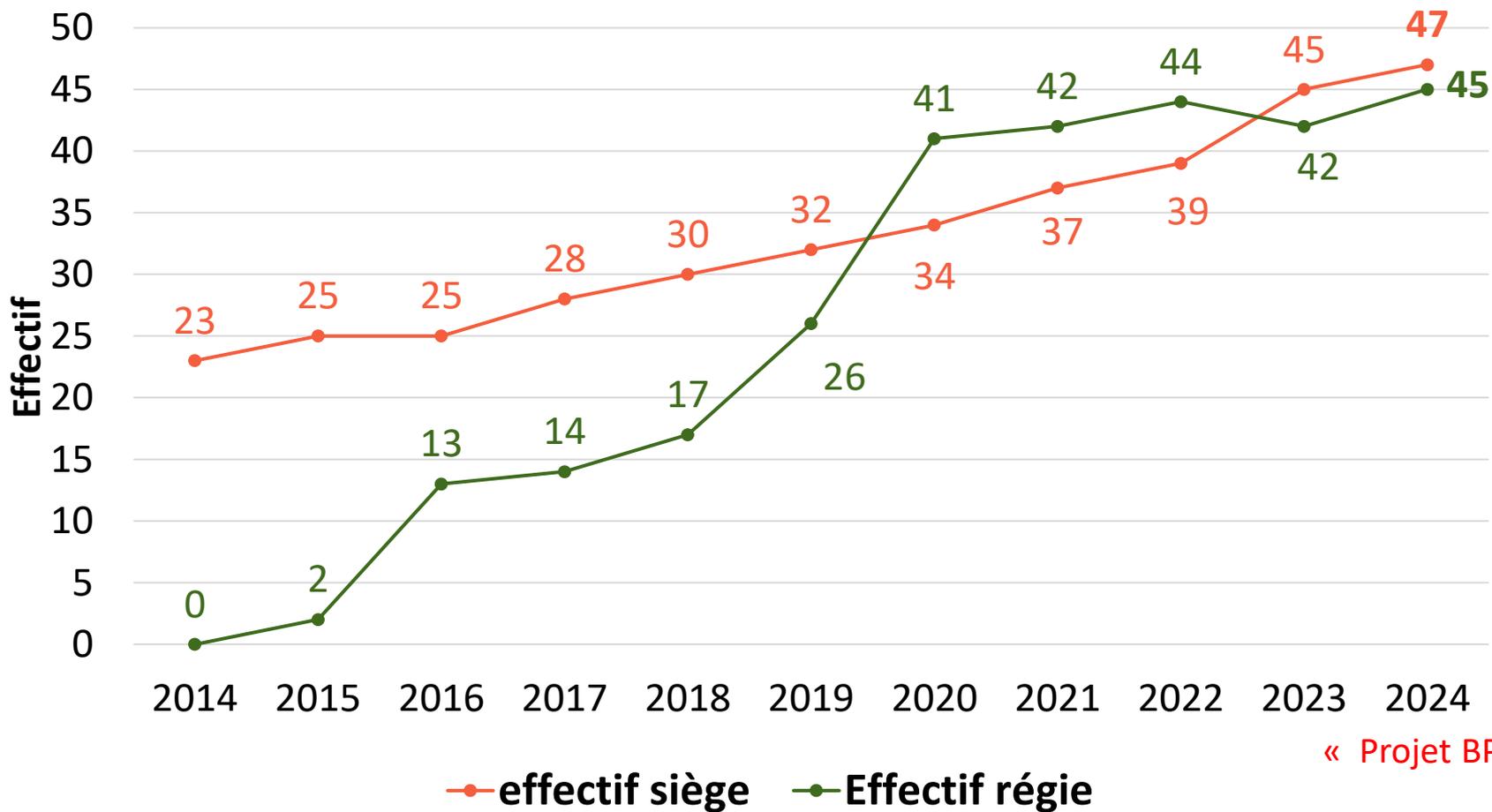


*Dernière échéance = 2034*

# ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE 2014 - 2024

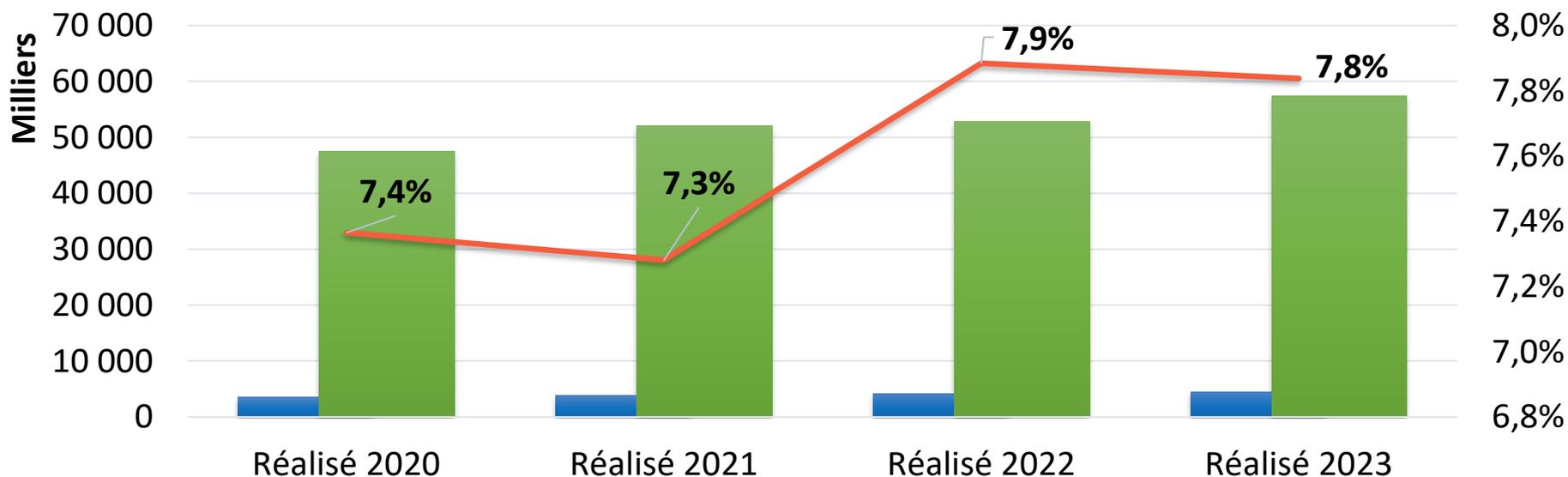


# ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SIÈGE/RÉGIE 2014 - 2024



Les charges de personnel représentent **7,8 %** de l'ensemble des dépenses du Syndicat

## Évolution du RATIO du PERSONNEL

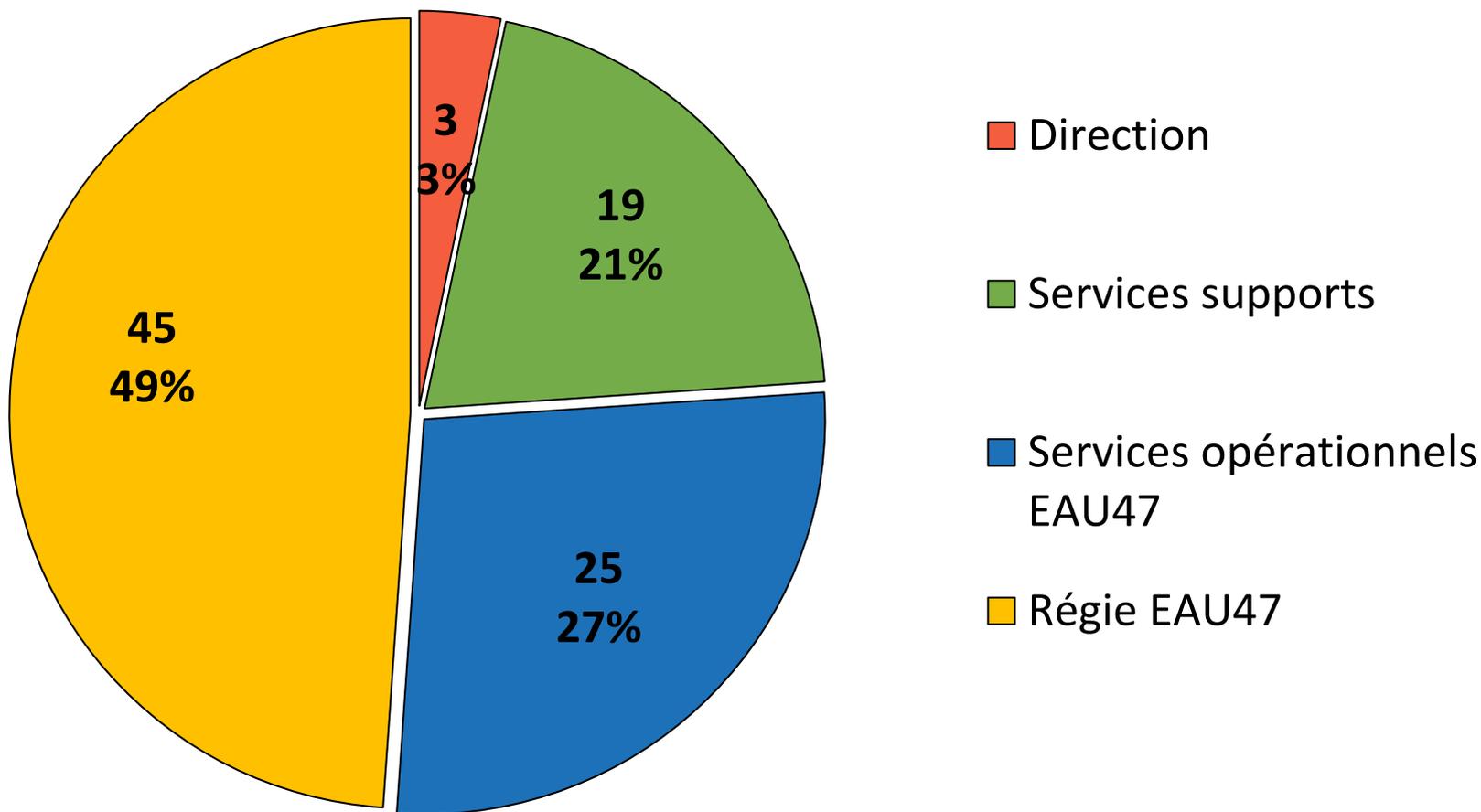


■ Charges de personnel des CA Budget principal

■ Ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement des CA des budgets

— RATIO PERSONNEL

# RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SERVICES POUR 2024 (en ETP)



## **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- Maîtrise des charges à caractère général
- Nouvelle politique de communication
- Augmentation de la masse salariale
- Frais financiers constants

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- Mouvements Inter-Budgets (MIB)
- Adhésions : 1 €/abonné (SI la Lémance)

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Refonte du site internet + Réalisation de vidéos pour la mise en image de l'identité visuelle et des valeurs d'EAU47
- Réflexion sur l'acquisition ou l'agrandissement pour les bâtiments du siège
- Travaux de chauffage et de mise en conformité électrique
- Matériel de bureau et informatique
- Achat d'un véhicule

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Excédent d'investissement reporté (328 364 €)
- Emprunt



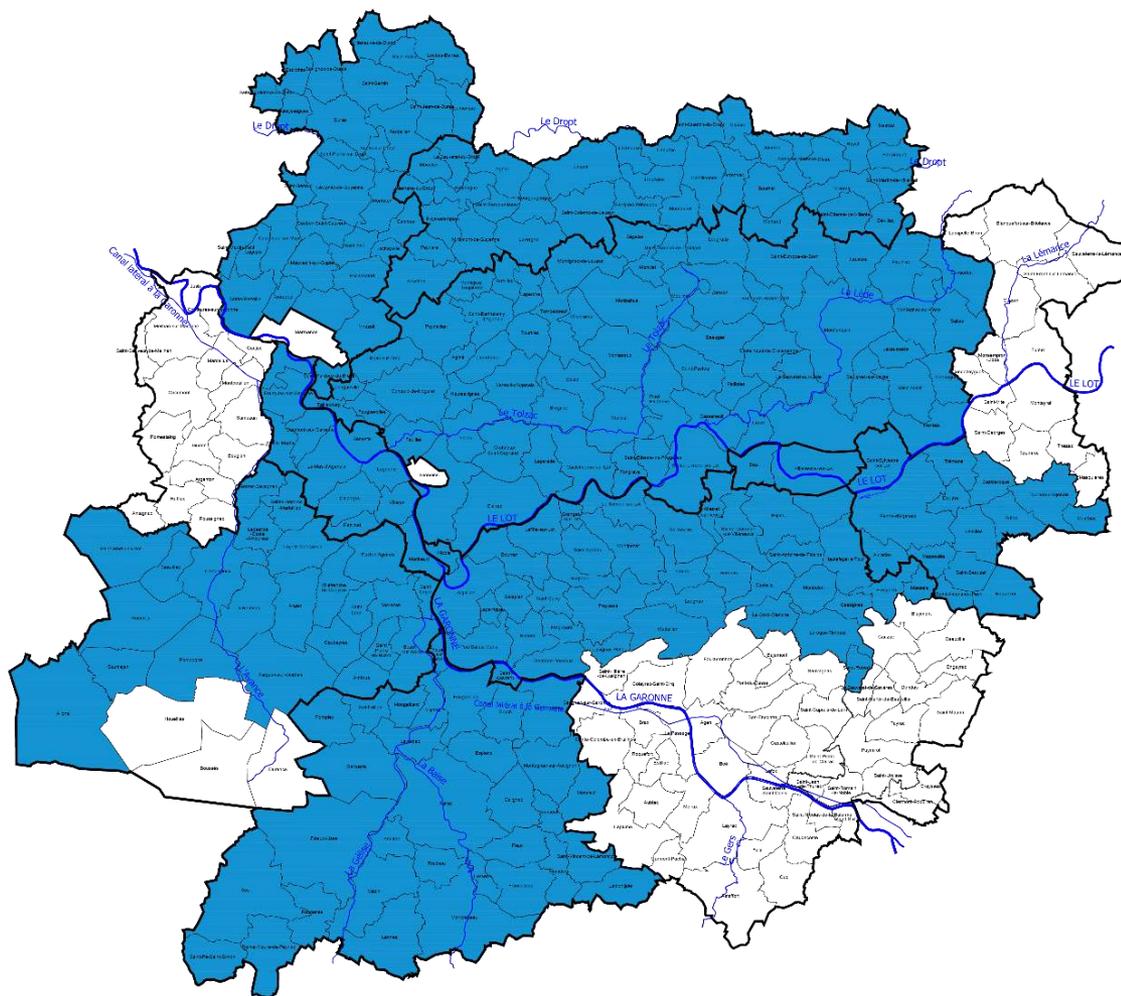
TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

# Questions ?

Ce budget concerne principalement les travaux d'infrastructures, de réseaux et d'équipements menés par EAU47.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants : travaux, MIB, études et recherches, foncier,...

Il est financé principalement par la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP), les redevances versées par les délégataires, les subventions et les emprunts.



# BUDGET EAU POTABLE

## RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023 (en €)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	14 067 182	7 765 163		<b>7 826 569</b>
RECETTES	14 067 182	12 194 642	3 397 090	
<b>Résultats :</b>		4 429 479	3 397 090	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DEPENSES	29 661 293	17 216 457		<b>- 133 036</b>
RECETTES	29 661 293	16 683 577	399 844	
<b>Résultats :</b>		<b>- 532 880</b>	399 844	

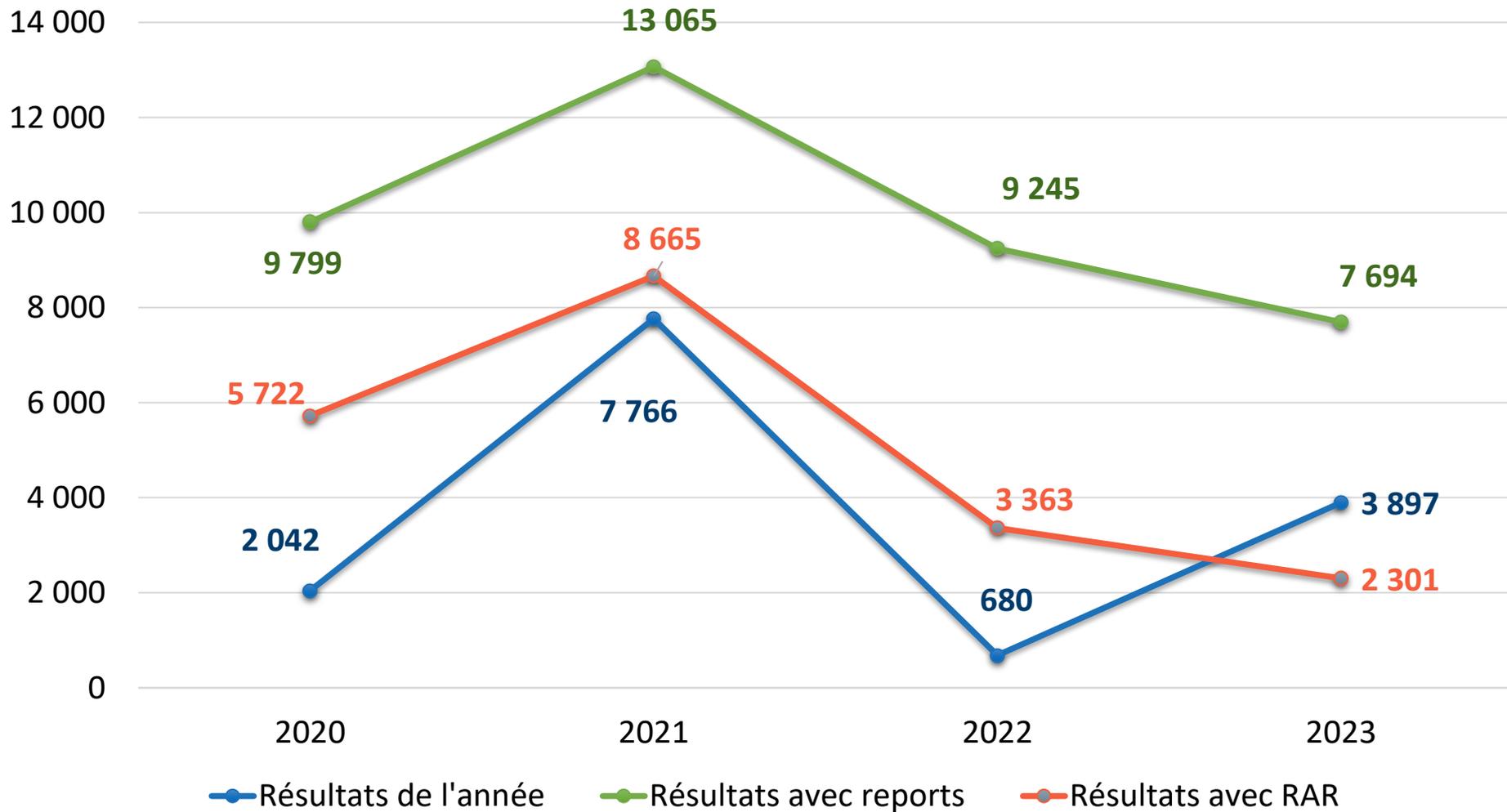
Restes à réaliser 2023
5 392 646
0
<b>- 5 392 646</b>

Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : 3 896 599 €

Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : 7 693 533 €

\* Résultats provisoires

# ÉVOLUTION DES RÉSULTATS



## Année 2023 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 70

● **Capital Restant dû au 01/01/2023 = 26 679 035 €**

*Emprunts transférés à l'AA : 7 emprunts pour un CRD de 1 608 899 €*

*Emprunts réalisés en cours d'année : 10 nouveaux emprunts pour 5 132 000 €*

*Emprunts échus en cours d'année : 2*

**Capacité de désendettement = 3,3 ans**

## Année 2024 :

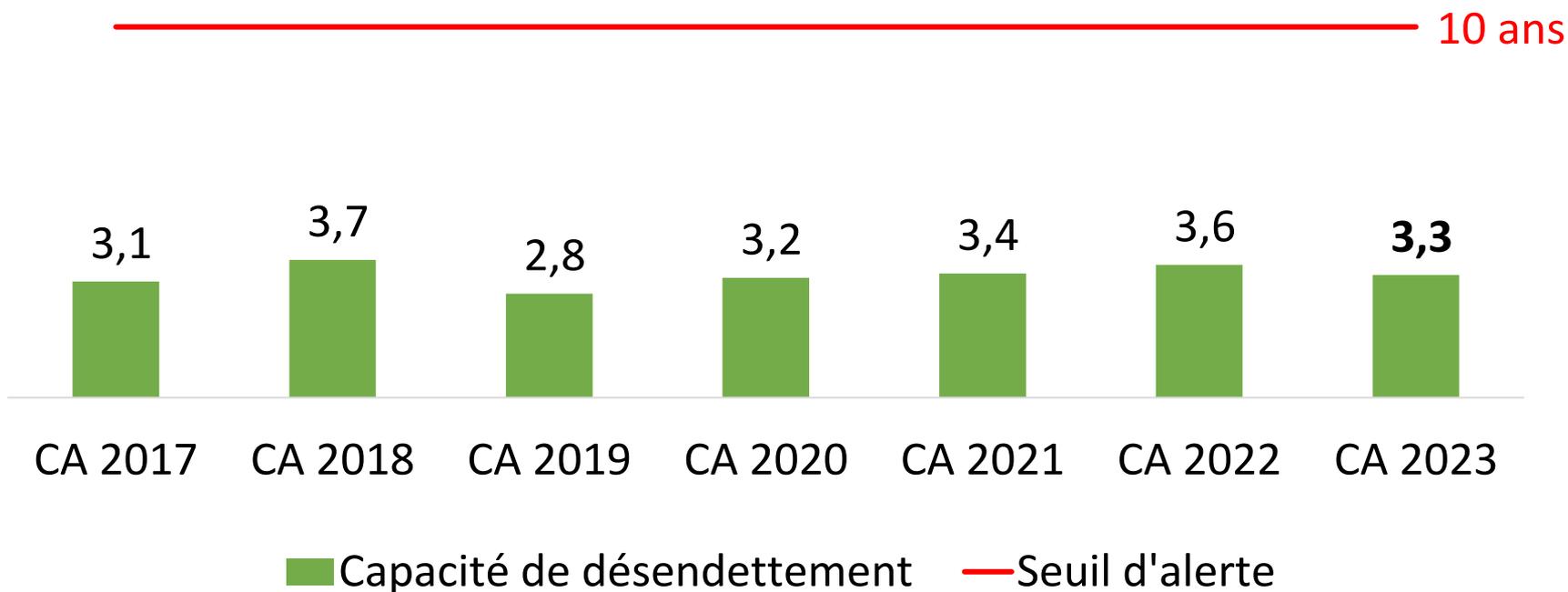
Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 71

● **Capital Restant dû au 01/01/2024 = 29 294 748 €**

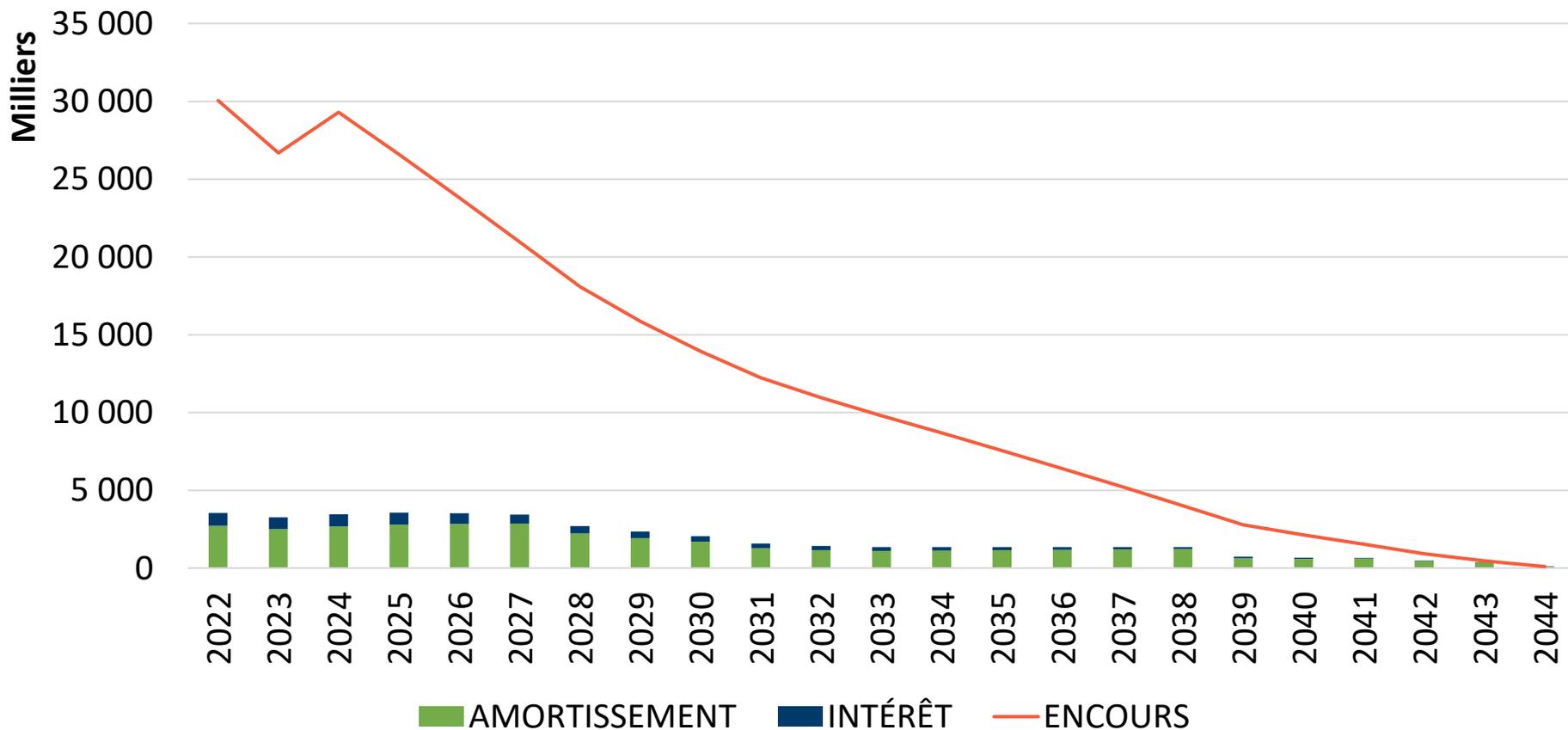
● Annuité 2024 = 3 455 899 €

Capital : 2 691 758 € / Intérêts 764 141 €

## Capacité de désendettement au 31/12



# ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Légère augmentation des charges à caractère général : analyses de qualité des eaux, diagnostics des forages, schéma directeur AEP, PGSSE, ...
- Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Provision litige CACG

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- RMDP
- Reversements des recettes perçues auprès des usagers par les délégataires
- Pénalités aux délégataires pour non respects des contrats

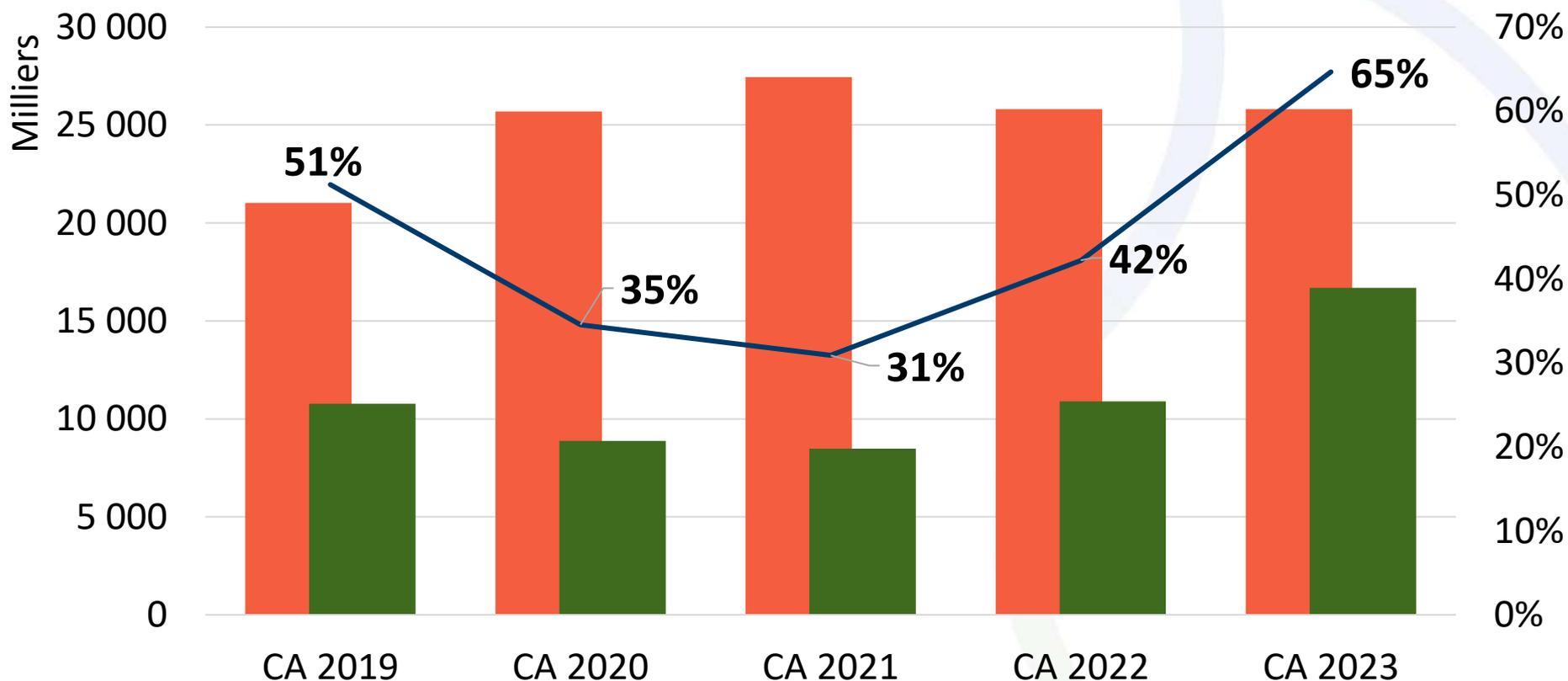
## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Augmentation du programme d'investissement (PPI)
- Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable de 1% à 1,5%
- Amélioration du taux de réalisation des travaux & réflexion sur la mise en place d'AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement) pour un suivi plus précis des investissements

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Recherches de subventions supplémentaires
- Optimisation et négociation des futurs emprunts

## Le cumul des travaux réalisés entre 2019 et 2023 représente 55,7 M€ HT



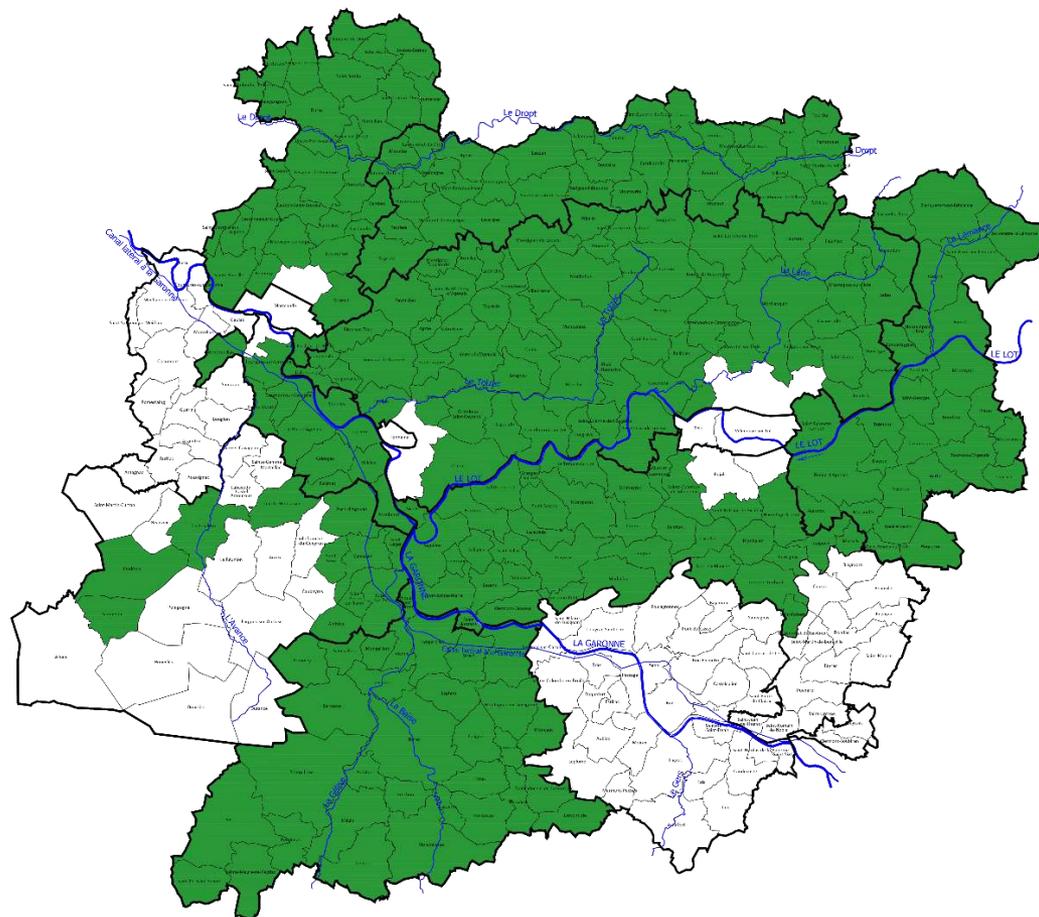
■ Montants PPI selon budget ■ Montants PPI réalisés (sans RAR) — Taux de réalisation

## EAU POTABLE – Montants estimés en € HT

	2023	2024
ALBRET	2 284 060	1 694 843
BRAME	471 069	195 535
EAU47	15 740 368	20 751 983
GARONNE	123 000	132 058
LOT AMONT 47	273 091	466 617
NORD DU LOT	1 520 408	1 141 604
NORD DE MARMANDE	449 103	562 032
PORTE DES LANDES	2 745 077	1 097 635
SUD DU LOT	1 336 422	2 506 922
VILLENEUVOIS	1 502 582	1 173 292
<b>TOTAUX PPI</b>	<b>26 445 181</b>	<b>29 722 522</b>

Les principaux postes de dépenses de ce budget concernent les travaux d'infrastructures, de réseaux et d'équipements menés par EAU47, le MIB, les travaux de branchements, renouvellement des réseaux, études et recherches, foncier,...

Il est financé principalement par la RMDP, la redevance d'assainissement collectif, la PFAC, les subventions et les emprunts.



# BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023 (€)

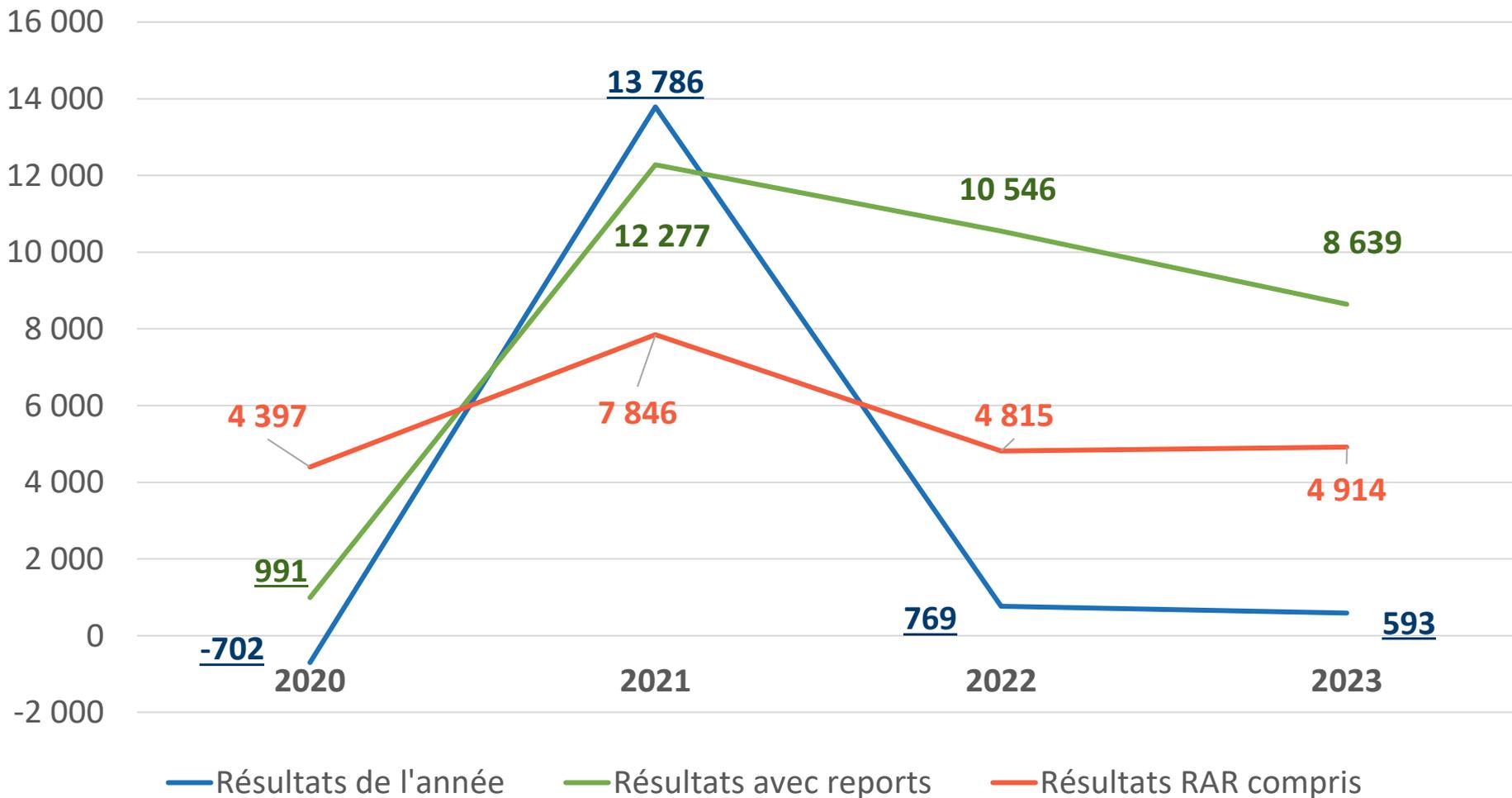
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	6 614 691	4 156 958		<b>3 369 218</b>
RECETTES	6 614 691	6 889 056	637 120	
<b>Résultats :</b>		2 732 098	637 120	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2023
DEPENSES	26 324 887	12 214 487		<b>5 269 931</b>	3 725 213
RECETTES	26 324 887	10 075 289	7 409 129		0
<b>Résultats :</b>		<b>- 2 139 198</b>	7 409 129		<b>- 3 725 213</b>

Résultat de clôture globale 2023 avant reprise des résultats 2022 : 592 900 €

Résultat de clôture globale 2023 avec reprise des résultats 2022 : 8 639 149 €

# ÉVOLUTION DES RÉSULTATS



## STRUCTURE DE LA DETTE

### Année 2023 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 122

● **Capital Restant dû au 01/01/2023 = 27 010 818 €**

*Emprunts transférés à l'AA : 6 emprunts pour un CRD de 1 042 819 €*

*Emprunt réalisé en cours d'année : 1 emprunt pour un montant de 2 010 000 €.*

*Emprunts échus en cours d'année : 15*

**Capacité de désendettement = 7,2 ans**

### Année 2024 :

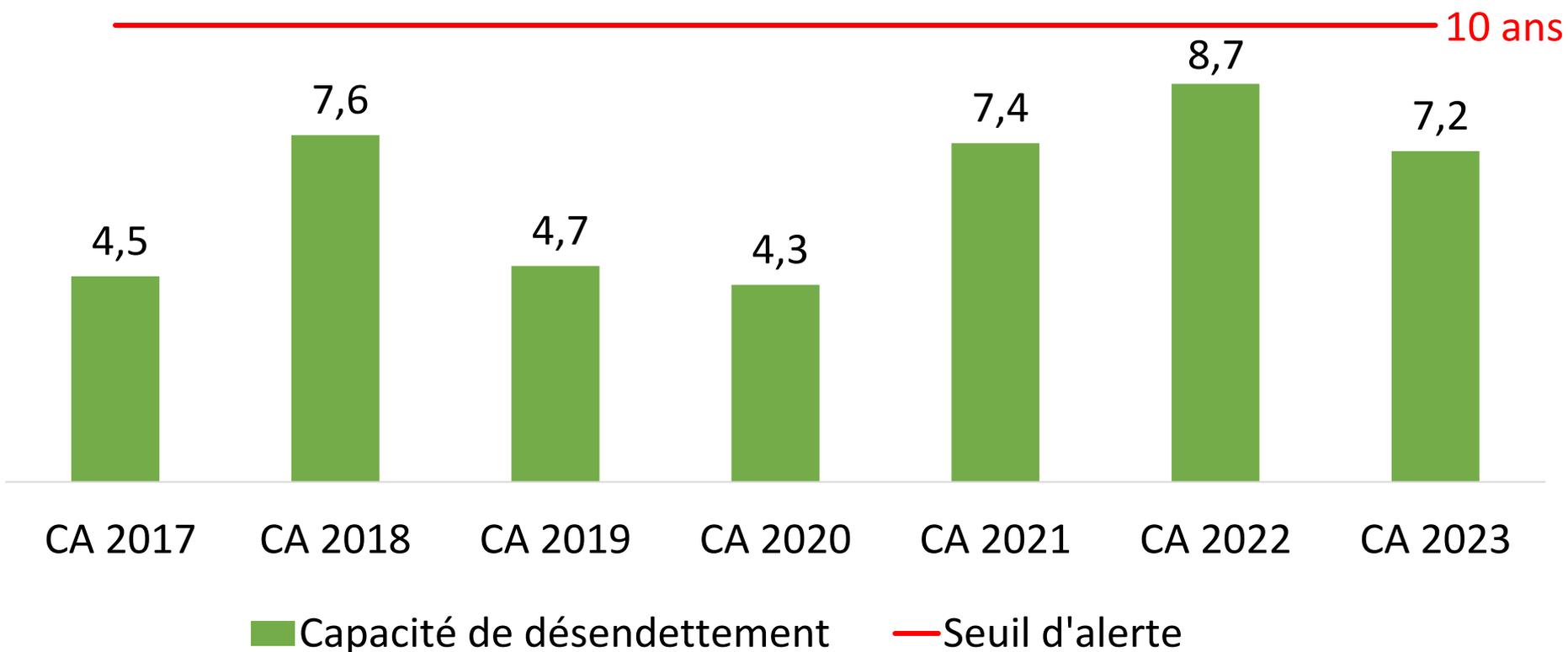
Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 102

● **Capital Restant dû au 01/01/2024 = 26 747 848 €**

● Annuité 2024 = 2 589 220 €

*Capital : 2 125 394 € / Intérêt 463 826 €*

## Capacité de désendettement au 31/12



# ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)



# ASSAINISSEMENT MUTUALISÉ

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Stabilité des charges à caractère général (foncier, études et recherches, suivi milieu, bilan 24h , ...)
- Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Nécessité de stabiliser les charges financières, afin d'éviter la dégradation de la capacité de désendettement

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Stabilité des recettes
- Reversements des recettes perçues auprès des usagers par les délégataires et RMDP
- Optimisation du suivi des PFAC

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

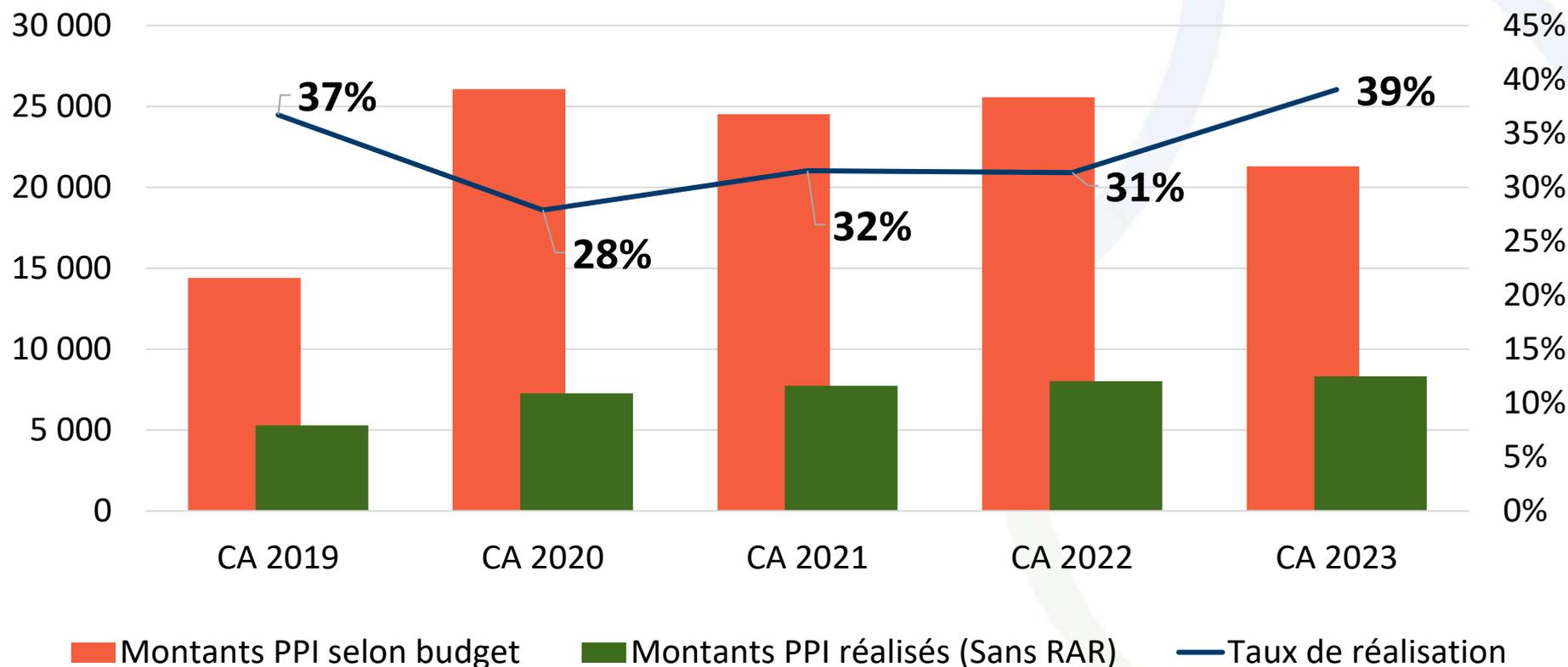
- Priorisation des programmes d'investissement
- Amélioration du taux de réalisation des travaux & réflexion sur la mise en place d'AP/CP (pour un suivi plus précis des investissements)

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Recherches de subventions supplémentaires
- Optimisation et négociation des futurs emprunts



## Le cumul de travaux réalisés entre 2019 et 2023 représente la somme de 36,6 M€ HT.



# Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2024

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Montants estimés en € HT

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>ALBRET</b>	1 693 205	<b>648 437</b>
<b>BROME</b>	1 029 852	<b>377 171</b>
<b>EAU47</b>	3 210 000	<b>3 601 614</b>
<b>GARONNE</b>	472 693	<b>363 054</b>
<b>LOT AMONT 47</b>	4 604 507	<b>1 533 004</b>
<b>NORD DU LOT</b>	4 165 269	<b>2 623 252</b>
<b>NORD DE MARMANDE</b>	1 273 416	<b>495 028</b>
<b>PORTE DES LANDES</b>	3 752 124	<b>1 443 939</b>
<b>SUD DU LOT</b>	1 104 750	<b>1 859 677</b>
<b>VILLENEUVOIS</b>	Compétence non transférée	
<b>TOTAUX PPI</b>	<b>21 305 816</b>	<b>12 945 176</b>



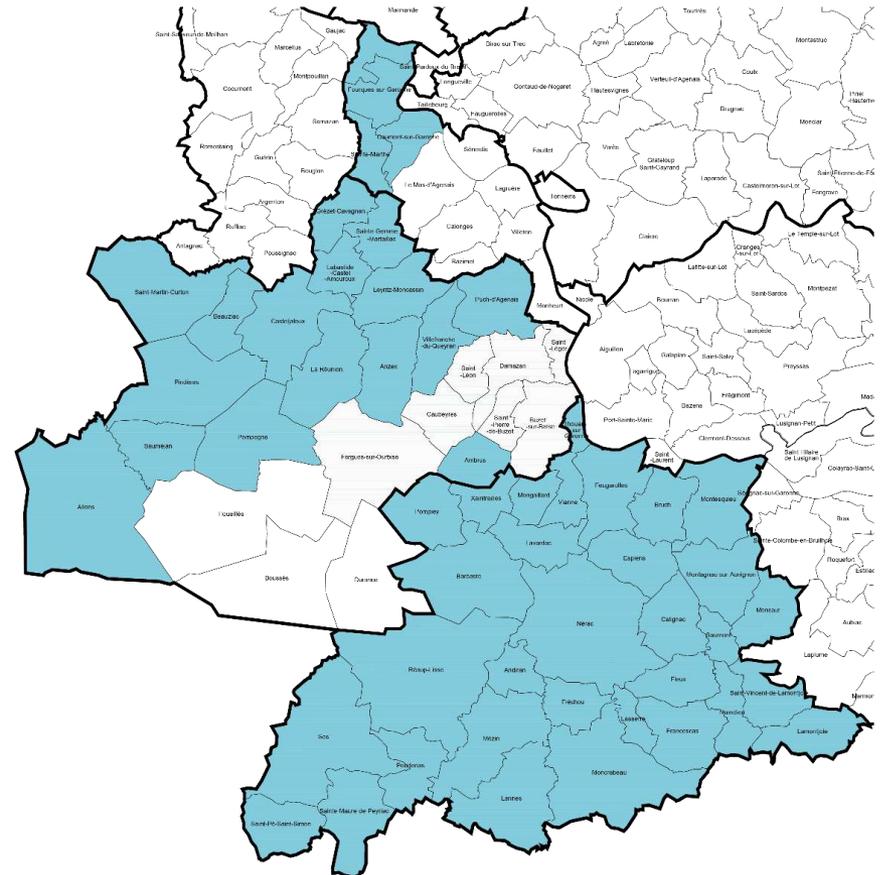
TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

# Questions ?

Ce budget concerne les opérations de production, de traitement et de distribution de l'eau potable pour les territoires gérés directement en régie (en bleu sur la carte).

Principales charges : MIB, RMDP, achat d'eau et de fluides, produits de traitement, équipements, bâtiments, redevances Agence de l'Eau,...

Il est financé principalement par les ventes d'eau aux abonnés, participations aux travaux et les emprunts.



# BUDGET RÉGIE EAU

## RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	6 728 323	5 704 502		<b>1 376 586</b>
RECETTES	6 728 323	6 194 765	886 323	
<b>Résultats :</b>		490 263	886 323	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DEPENSES	420 282	276 840		<b>12 129</b>
RECETTES	420 282	190 689	98 280	
<b>Résultats :</b>		- 86 151	98 280	

Restes à réaliser 2023
55 517
0
<b>- 55 517</b>

**Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : 404 112 €**

**Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : 1 388 715 €**

\* Résultats provisoires

### Année 2023 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 6

• **Capital Restant dû au 01/01/2023 = 1 950 338 €**

- *Transfert de l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux vers la Régie AC – CRD 902 550 €*
- *1 emprunt - véhicule atelier 35 000 €*

**Capacité de désendettement = 1,6 ans**

### Année 2024 :

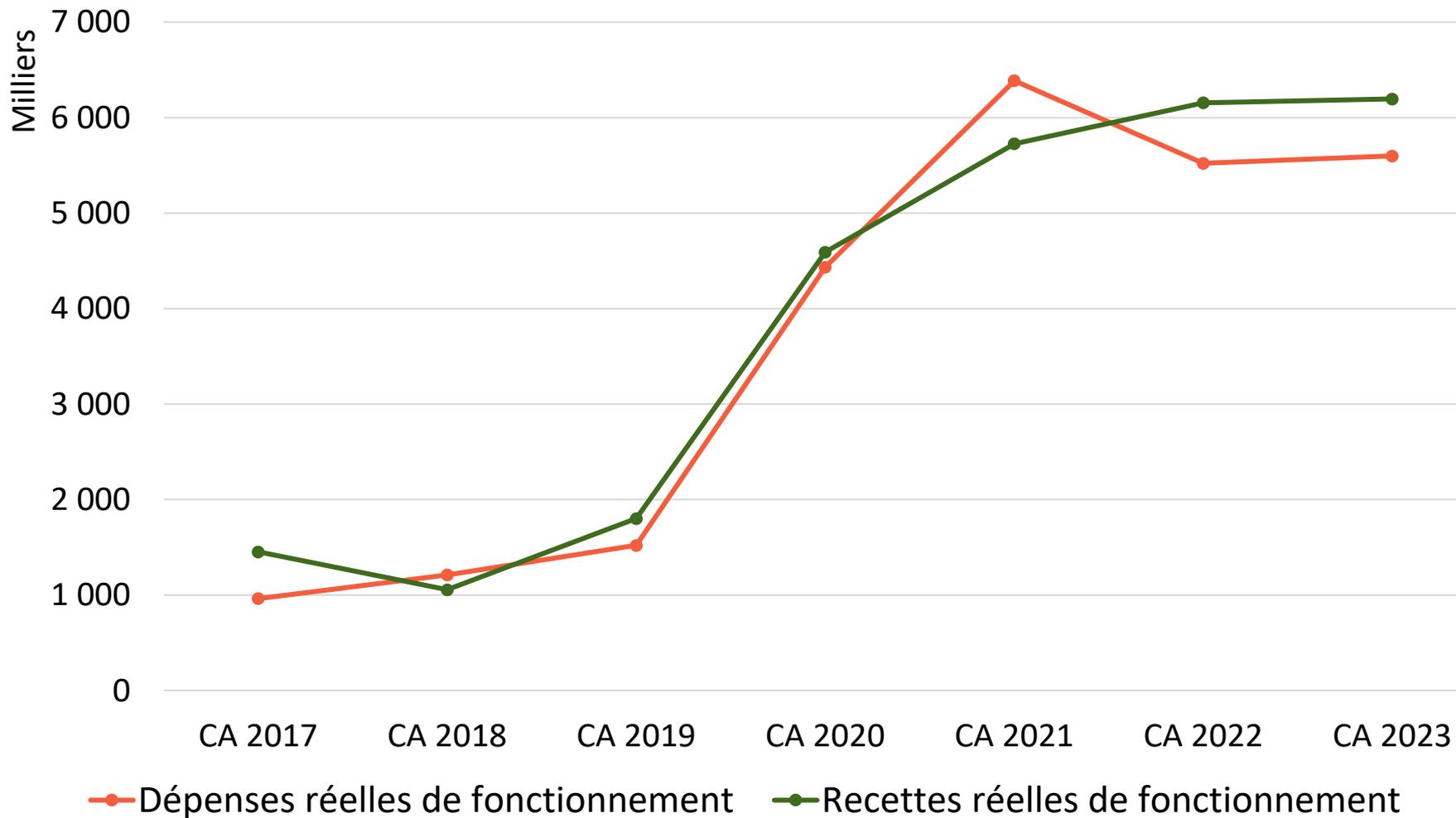
Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 6

• **Capital Restant dû au 01/01/2024 = 933 903 €**

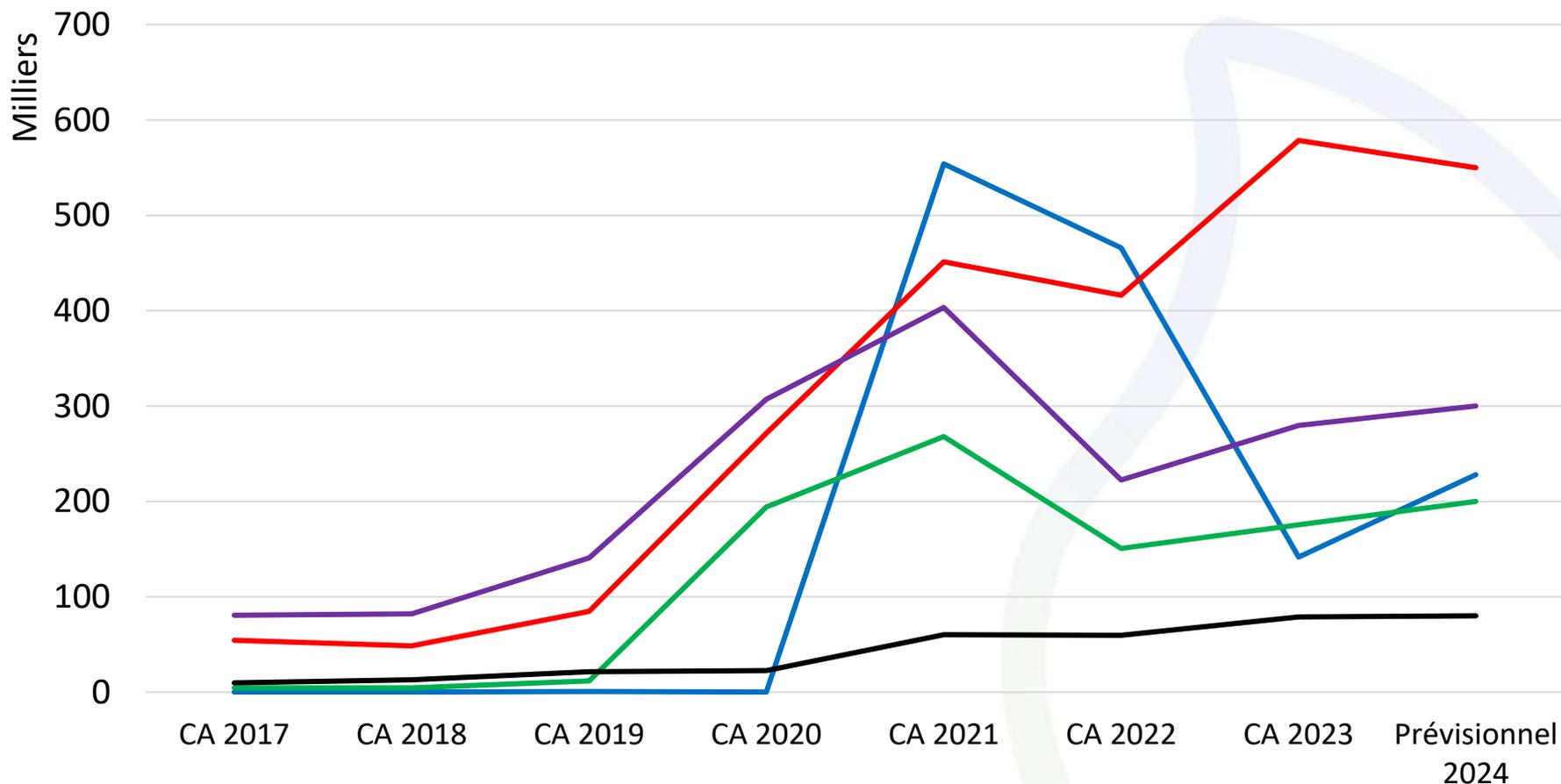
• **Annuité 2024 = 110 991 €**

*Dernière échéance : 2036*

# ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



# ÉVOLUTION DES PRINCIPALES CHARGES D'EXPLOITATION



— Achats d'eau

— Produits de traitement

— Carburant

— Achats de fluide (électricité, gaz,...)

— Fournitures d'entretien et de petit équipement

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- Augmentation des charges à caractère général
- Mise en place du Portail I. Client
- Evolution des mouvements Inter Budgets (MIB)
- Augmentation de la RMDP (suite aux augmentations tarifaires)

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- Augmentation des tarifs aux abonnés
- Augmentation de la redevance prélèvement sur la ressource

# RÉGIE EAU POTABLE

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Création d'un Portail I-Client
- Renouvellement de pompes
- Acquisition et renouvellement d'outillages divers
- Renouvellement d'une minipelle et de 2 véhicules

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

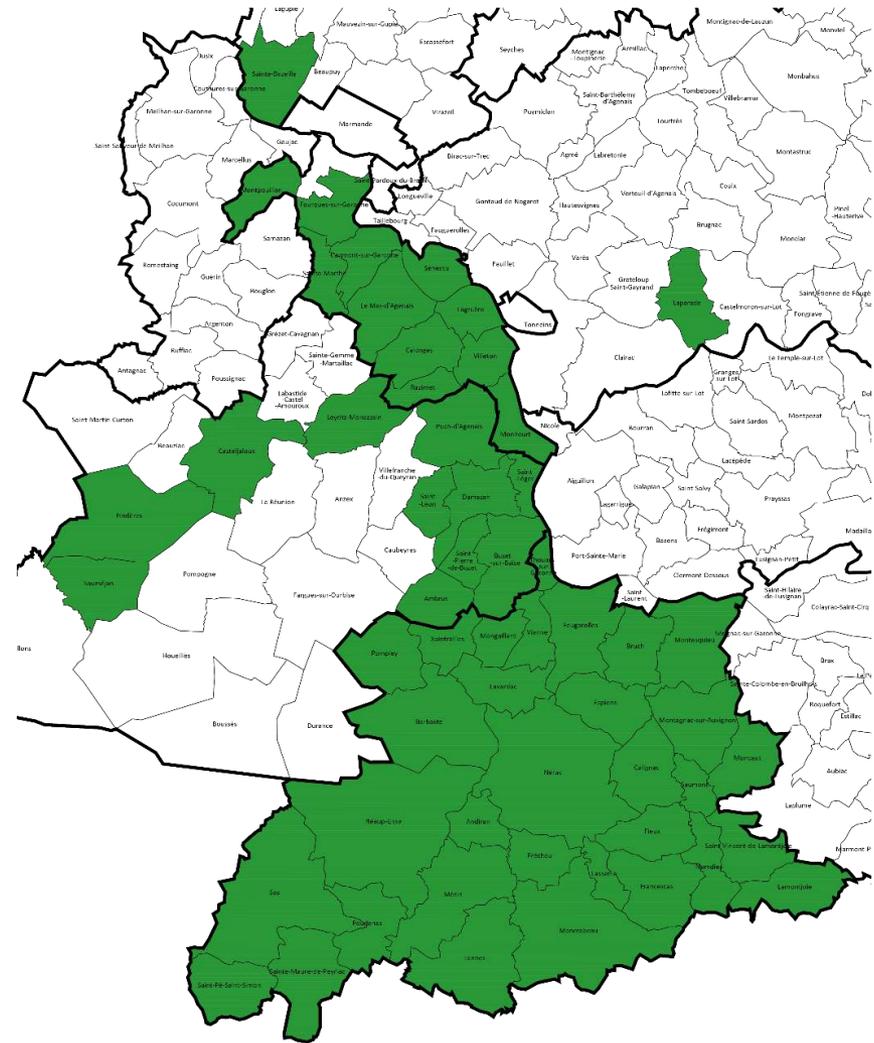
- Emprunts

# BUDGET RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il retrace pour les territoires gérés directement en régie (en vert sur la carte), les opérations se rapportant au traitement collectif des eaux usées.

Principales charges : MIB, RMDP, entretiens et réparations sur biens et réseaux, fournitures non stockables et produits de traitements,..

Il est financé principalement par la redevance d'assainissement.



# BUDGET RÉGIE AC - RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	4 773 714	3 694 596		<b>1 359 714</b>
RECETTES	4 773 714	3 461 096	1 593 214	
<b>Résultats :</b>		<b>- 233 500</b>	1 593 214	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2023
DEPENSES	284 369	117 814		<b>58 600</b>	40 353
RECETTES	284 369	68 327	108 087		0
<b>Résultats :</b>		<b>- 49 487</b>	108 087		<b>- 40 353</b>

**Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : - 282 987 €**

**Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : 1 418 314 €**

### Année 2023 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 1

• **Capital Restant dû au 01/01/2023 = 20 000 €**

• Annuité 2023 = 4 209 €

- Récupération de l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux avec un CRD de 902 550 €
- 1 emprunt réalisé en cours d'année concernant l'achat d'un véhicule pour 25 000 €.

**Capacité de désendettement = - 5 ans**

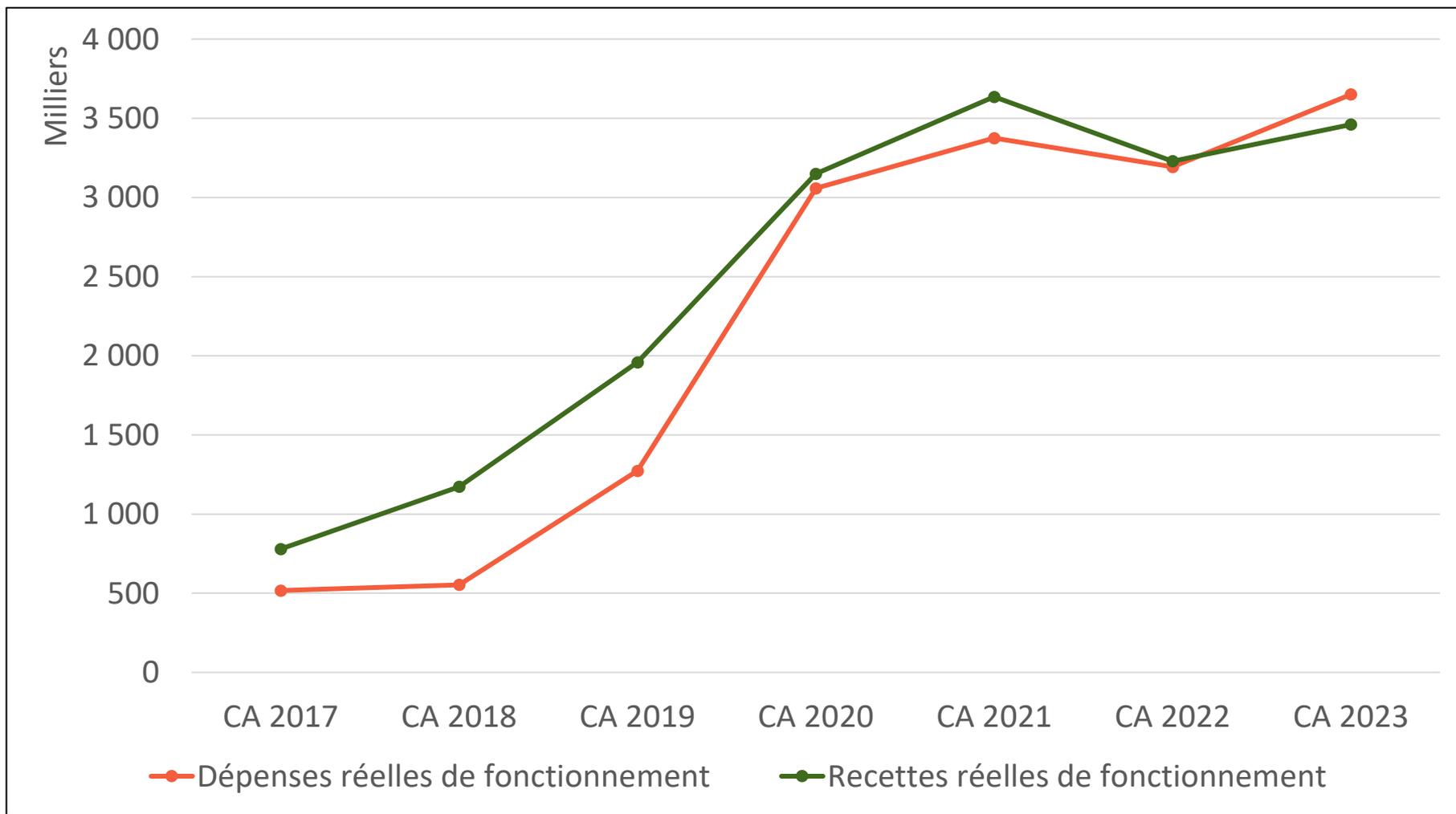
### Année 2024 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 3

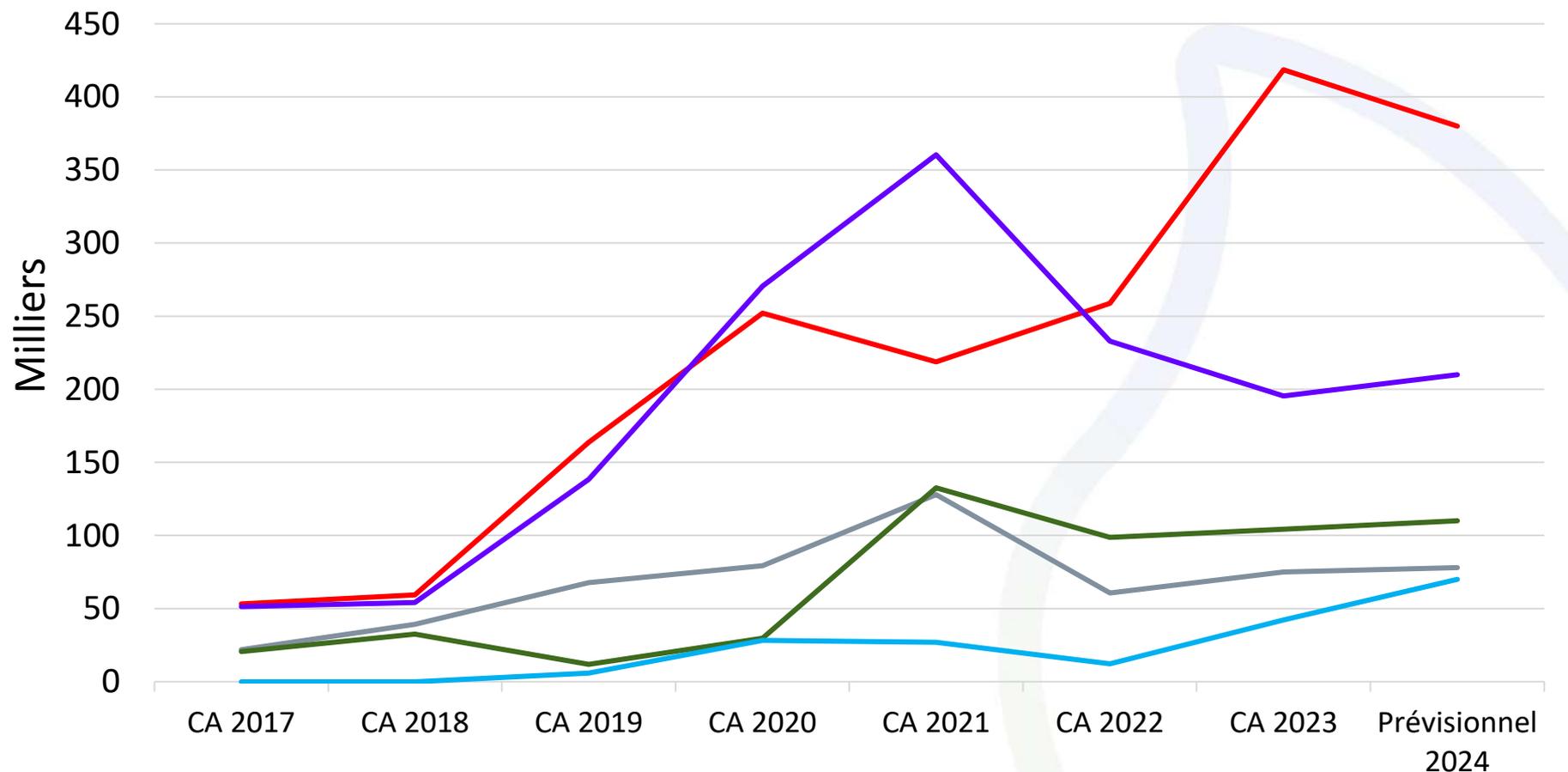
• **Capital Restant dû au 01/01/2024 = 943 768 €**

• Annuité 2024 = 72 787 €

# ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



# ÉVOLUTION DES PRINCIPALES CHARGES D'EXPLOITATION



— 6061 Achats de fluide (électricité, eau,...)

— 61523 Entretien et réparations sur réseaux

— 6182 Entretien espaces verts et roseaux

— 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement

— 61528 Entretien et réparations sur STEP

## **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- Contrôle des charges à caractère général :
- Évolution des Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Augmentation de la RMDP (suite à l'évolution des tarifs 2024)
- Augmentation des charges financières (intérêts) suite à la récupération de l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- Augmentation de la redevance assainissement collectif
- Réalisation de travaux de branchements

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Augmentation des charges financières suite à la récupération de l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux
- Projet pédagogique pour l'aménagement des espaces extérieur du bâtiment de Casteljaloux
- Renouvellement de certaines installations dans les ouvrages (Dégrilleurs, armoire électrique, pompes + chasses complètes, rampes aération, ...)

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Aucun emprunt prévu en 2024



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

# Questions ?



# BUDGET ANC- RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023*	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	2 821 620	843 974		2 276 904
RECETTES	2 821 620	970 903	2 149 975	
<b>Résultats :</b>		126 929	2 149 975	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023*	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	133 830	2 643		131 185
RECETTES	133 830	6 271	127 557	
<b>Résultats :</b>		3 628	127 557	

Restes à réaliser 2023
1 451
0
<b>- 1 451</b>

Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : 130 557 €

Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : 2 408 089 €

\* Résultats provisoires

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Maîtrise des charges à caractère général
- Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Marché pour le contrôle de l'ANC lors des ventes et sur le contrôle du bon fonctionnement en cours

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Redevance assainissement non collectif
- Contrôle des assainissements pour les ventes et les constructions neuves

.....

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Acquisition d'outillages divers
- Achat de matériel de bureau et de matériel informatique
- Véhicule

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

/

L'objectif de ce budget est de venir en aide aux pays en voie de développement dans leurs problématiques d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

Pour alimenter le fonds de solidarité, le montant annuel des participations a été fixé à 0,0015 € par m<sup>3</sup> d'eau potable facturé.

Financement : Participation des collectivités adhérentes (EAU47 et SI de La Lémance).



# BUDGET SOLIDARITÉ- RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	140 001	18 736		122 697
RECETTES	140 001	18 931	122 502	
<b>Résultats :</b>		195	122 502	

Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : 195

Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : 122 697

\* Résultats provisoires

## 5. Information sur les projets de Solidarité Internationale



### Projet Ranohira MADAGASCAR



Construction du château d'eau terminé, le puits est en cours de creusage et il semblerait que l'eau ne soit pas très loin !



# Projet Ivohitra et son école Fifaliana MADAGASCAR



Projet quasiment terminé.

[Voici une vidéo très parlante !](#)



# Projet Koumban et Moribaya GUINÉE



Sensibilisations participatives aux bonnes pratiques d'hygiène, à l'aide d'une "boîte à images" (à gauche), de démonstrations pratiques (au centre) et d'animations spécifiques pour les enfants (à droite)



Plaque informative fixée sur chacun des points d'eau réalisé

## Projet terminé. Objectifs atteints

- Amélioration des connaissances et des pratiques d'hygiène des familles
- Réalisation et réhabilitation d'infrastructures sanitaires : points d'eau protégés et latrines familiales

Afin de permettre la poursuite du projet, un nouvel appui d'EAU47 sera sollicité mi-2024



Mission réussie pour le chantier de Kaydara.

Le projet est opérationnel avec la construction d'un puits et de 3 bassins avec puisage solaire pour l'alimentation des bassins et l'approvisionnement des populations en eau.

## Versement des subventions 2023 après réalisation du projet correspondant aux 30% restants

Associations	Acompte 70 %	Date	Solde	Date
Inter Aide	3 500 €	03/08/23	1 500 €	12/02/24
Goutte d'Eau (Ronahira)	3 500 €	03/08/23	1 500 €	12/02/24
Goutte d'Eau (Ivohitra)	3 500 €	03/08/23	1 500 €	12/02/24
Mission Locale Pays Villeneuvois	3 500 €	08/11/23	1 500 €	12/02/24

# BUDGET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024



**Poursuite du projet Koumban et Moribaya – GUINEE  
Demande à venir**



**Construction de latrines et sensibilisation à leur utilisation  
TOGO - Budget total 131 090 €**



**Accès à l'eau potable – UKRAINE Budget total 190 641 €**



**Réhabilitation de latrines – COMORES – Budget en attente**



**Construction puits solaire avec château + borne fontaine  
NIGER – Budget total 140 000 €**

## 6. Information relative à la modification de l'instruction budgétaire du budget annexe Solidarité Internationale

Suite à la demande du SGC, le Comité avait adopté par délibération n°23\_064\_C la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget annexe Solidarité Internationale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cependant, un budget annexe ne peut passer en M57 seulement si le budget principal de la collectivité est également en M57.

Le Budget Principal du Syndicat étant en M49, le budget annexe Solidarité doit rester en M14.

Suite à l'évolution et à l'alignement des tarifs sur les secteurs de la Régie, il est nécessaire de faire évoluer la valeur de base de la RMDP.

### Anciennes valeurs de base

#### EAU POTABLE :

**1 545 939 €**

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

**1 245 884 €**

### Nouvelles valeurs de base

#### EAU POTABLE :

**1 716 049 €**

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

**1 554 800 €**

Montant de la RMDP pour l'année 2024 :

- RMDP AEP = 1 954 794 € HT
- RMDP AC = 1 308 701 € HT



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

# DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

## 8. Information sur les pénalités appliquées aux délégataires pour non respect des clauses contractuelles pour l'année 2022

Eau Potable VEOLIA	Montant de la pénalité H.T.
<b>Contrat de Damazan-Buzet</b>	
Rendement (Article 13.3 du contrat)	67 281,92 €
<b>Contrat de Penne St Sylvestre</b>	
Rendement (Article 13.3 du contrat)	1 697,78 €
<b>Contrat du Sud de Marmande</b>	
Télérelève (Article 13.3 du contrat)	2 000,00 €
Rendement (Article 13.3 du contrat)	20 066,02 €
<b>Contrat du Mas d'Agenais</b>	
Rendement (Article 13.3 du contrat)	32 485,09 €
<b>Contrat de Tournon d'Agenais</b>	
Télérelève (Article 13.3 du contrat)	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>125 530,81 €</b>

Réglée

Eau Potable SAUR	Montant de la pénalité H.T.
<b>BR NL NM SL</b>	
Volumes perdus - (Articles 6.5 et 13.3 du contrat)	135 256,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>135 256,00 €</b>

Réglée

## 9. Choix du mode de gestion du service d'Eau Potable de l'ancien territoire de Tournon exploité par Véolia

### Quelques données techniques



VEOLIA 2013 – 2024



127 km réseau



6 réservoirs



1 forage, Camp de Garde à Tournon



772 abonnés



123 341 m<sup>3</sup> facturés en 2022

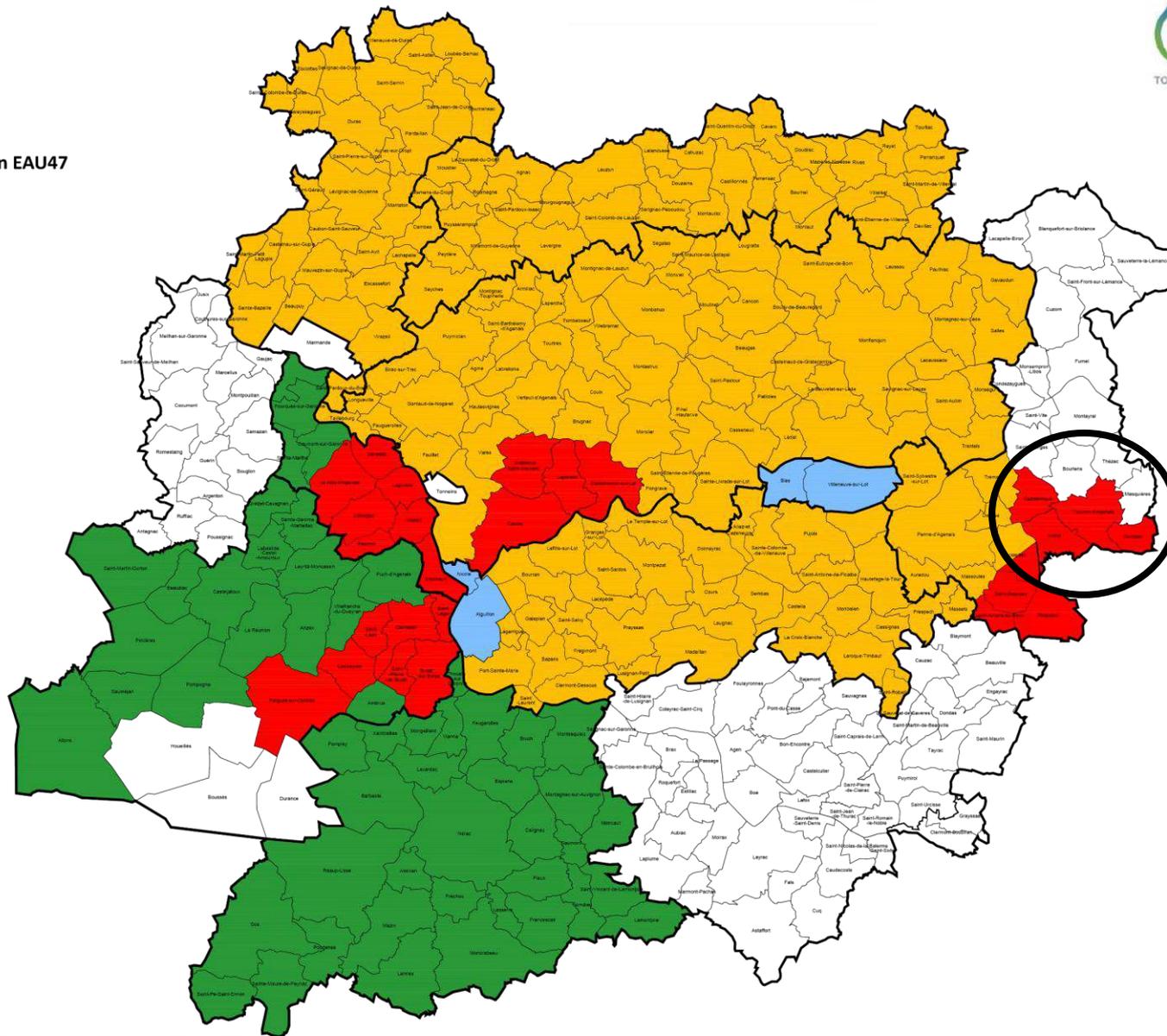


3,26 € TTC/ m<sup>3</sup>

## Modes d'exploitations possibles

- Passage en régie directe
  - Éloigné des sites de la régie d'exploitation d'EAU47 (Casteljaloux et Nérac)
  - Organisation non pertinente (astreintes)
  
- Délégation de Service Public
  - Lancement d'une consultation
  - Intégration dans un contrat existant  
AGUR, SAUR ou VEOLIA

- AGUR
- Régie d'Exploitation EAU47
- SAUR
- VEOLIA



## Lancement d'une consultation DSP

- Faible potentiel financier
- Faible attractivité pour les candidats, liée à la taille du contrat et au CA attendu
- Difficulté d'obtenir un bon rapport qualité / prix
- Probabilité faible d'atteindre une cohérence de gestion au sein d'EAU47

## Intégration dans le contrat AGUR (Bias – Villeneuve s/Lot)

- Cohérence avec le service assainissement
- Une seule facture pour les abonnés
- Différence tarifaire 2024 : - 0,90 € T.T.C. / m<sup>3</sup>
- Devenir de la Téléréleve ?
- Impact sur l'économie du contrat : 6,25 %
- Nécessité de passer en CDSP

## Intégration dans le contrat SAUR (Brame - Nord Lot - Sud Lot - Sud Marmande-Penne/St St Sylvestre)

- Dans la continuité de l'intégration du secteur de Penne – Saint Sylvestre en 2023
- Différence tarifaire 2024 : - 0,17 € T.T.C. / m<sup>3</sup>
- Ne modifie pas l'économie du contrat (0,7 %)
- Devenir de la Télérelève ?
- Exploitation et facturation du service Assainissement : AGUR

# Intégration dans le contrat VEOLIA (Nord Séoune)

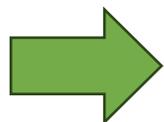
- Tournon : 772 abonnés
- Nord Séoune : 550 abonnés
- Augmentation du CA de l'ordre de 35 %
- Intégration illégale

- L'exploitation en régie n'est pas judiciaire
- Le lancement d'une consultation n'est pas pertinent au regard de la taille du service à déléguer
- Le choix du contrat devant accueillir le service de Tournon doit être fait au regard de l'organisation à terme des services

- Intégration dans le contrat de AGUR
  - Facturation commune AEP - AC
  - Eloignement de l'objectif tarifaire cible
  - Pas de cohérence contractuelle géographique
- Intégration dans le contrat SAUR
  - Cohérence territorial sur Lot Amont
  - Facturation différente AEP – AC
  - Performances sur rendement non atteintes
- Intégration dans le contrat VEOLIA
  - Impossible

- Possibilité de prolongation du contrat, fin 2025
  - Au regard du contrat d'AGUR
    - Pas d'intérêt
  - Au regard du contrat SAUR
    - Évolution des rendements à surveiller
  - Au regard du contrat VEOLIA
    - Impact sur le contrat 23 %
    - Intégration possible
- Prise de compétence AEP par Com Com Quercy Pays de Serres au 01/01/2026 ?

**Avis de la commission territoriale du Lot Amont47, réunie le 6 février dernier, y compris des 4 communes concernées, à l'unanimité :**

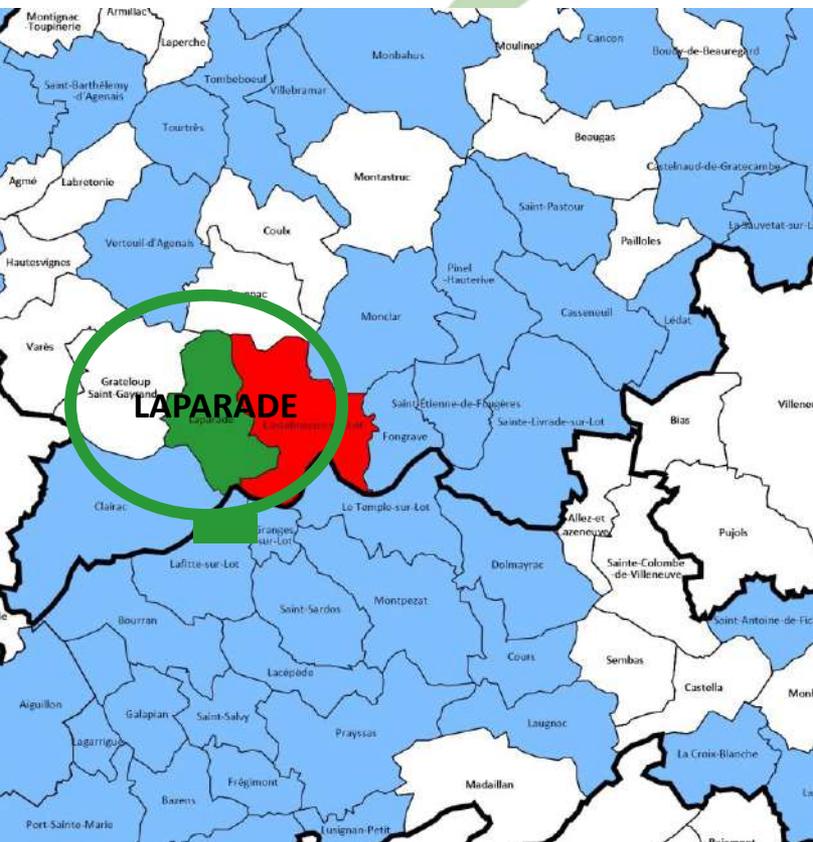
 **Prolongation du contrat de DSP Eau Potable de VEOLIA d'1 an, soit jusqu'au 31/12/2025**

## 10. Choix du mode de gestion du service d'Assainissement Collectif de la commune de Laparade géré par la Régie EAU47

### Situation actuelle

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le service Assainissement Collectif est exploité en régie directe géré par EAU47
- L'exploitation est assurée depuis le site de Casteljaloux
- C'est la dernière commune exploitée en régie sur le Territoire du Nord du Lot

# Quelques données techniques



## **eau47** RÉGIE RÉGIE D'EXPLOITATION "PORTE DES LANDES"

 1,67 km réseau

 1 station type lagunage

 1 poste de relevage

 78 abonnés

 5 086 m<sup>3</sup> facturés en 2022

 2,48 € TTC/ m<sup>3</sup>

## Exploitation en régie

Constat :

- Éloigné des sites de la régie d'exploitation d'EAU47 (Casteljaloux et Nérac)
- Territoire du Nord du Lot exploité en DSP

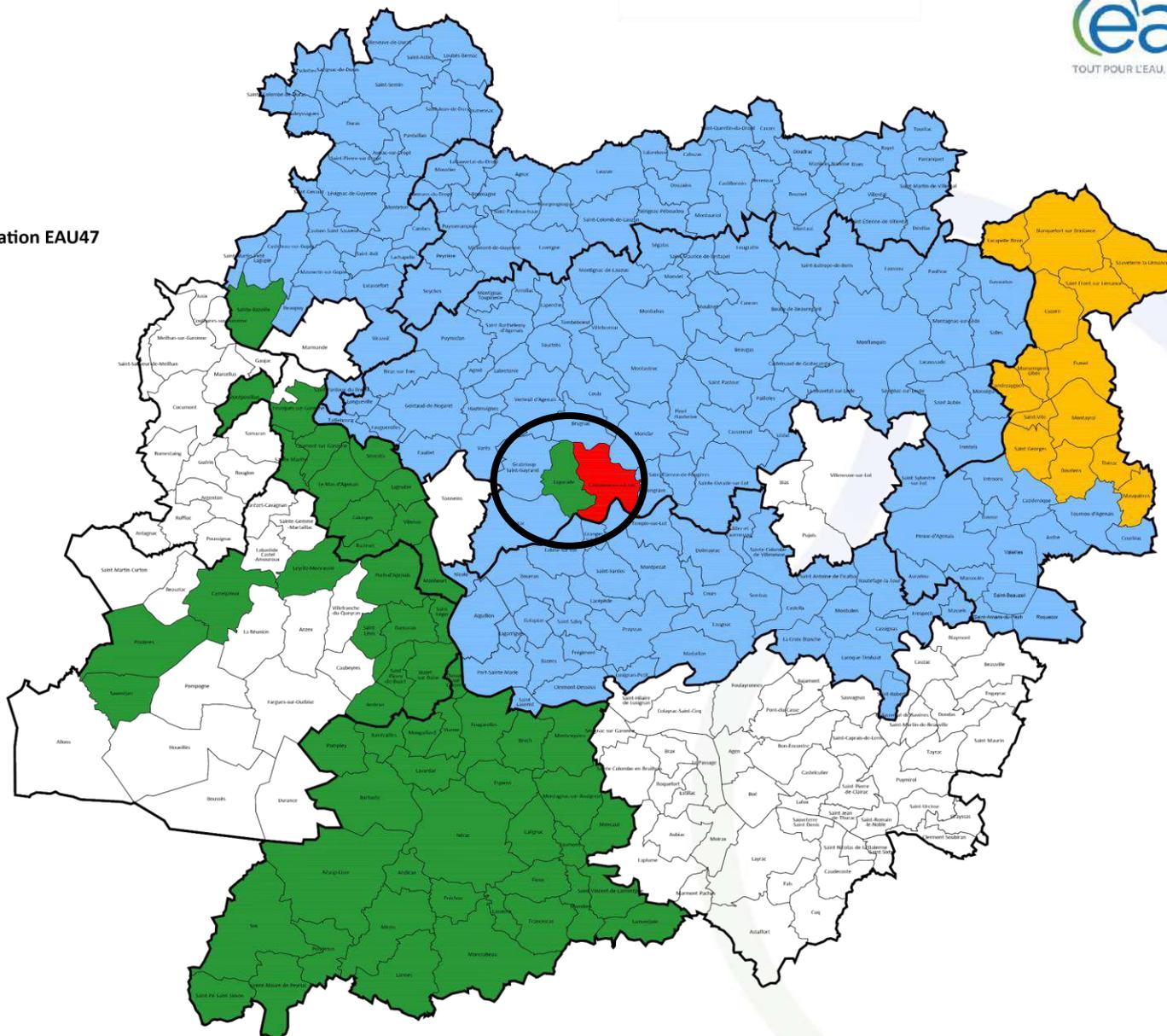
# Exploitation en délégation de Service Public au 01/01/2025

🔹 Lancement d'une consultation DSP

OU

🔹 Intégration par avenant dans un contrat  
de DSP (AGUR ou VEOLIA)

- AGUR
- Régie d'Exploitation EAU47
- SAUR
- VEOLIA



- Faible potentiel financier
- Faible attractivité pour les candidats, liée à la taille du contrat et au CA attendu
- Difficulté d'obtenir un bon rapport qualité / prix
- Probabilité faible d'atteindre une cohérence de gestion sur le Territoire du Nord du Lot

- Cohérence territoriale en cas d'intégration au contrat de délégation de service public de B, NL, NM, SL (2021-2032)
- Différence tarifaire 2024 : **1,07 € T.T.C. / m<sup>3</sup>**  
2025 : **0,60 € T.T.C. / m<sup>3</sup>**
- Contribution à l'investissement :
  - Dans le cadre du contrat d'AGUR : **145 €/ab/an** (en 2025)
  - Dans le cadre de la régie : **93 €/ab/an** (2024) et **112 €** (2025)
- Maîtrise de la différence tarifaire par progressivité de la RMDP à instaurer
- Impact sur le contrat : 0,3 % (~~CDSP~~)



- Cohérence territoriale en cas d'intégration au contrat de DSP de Castelmoron-sur-Lot (2016-2027)
- Facturation commune avec l'AEP
- Différence tarifaire 2024 : **0,49 € T.T.C. / m<sup>3</sup>**  
2025 : **0,02 € T.T.C. / m<sup>3</sup>**
- Contribution à l'investissement
  - Dans le cadre du contrat VEOLIA : **148 €/ab/an** (en 2025)
  - Dans le cadre de la Régie 2024 : **93 €/ab/an** (2024) **112 €/ab/an** (2025)
- Nécessité de toiletter le contrat (~~RMDP~~)
- Impact sur le contrat : 3,3 % (~~CDSP~~)

- L'exploitation en régie n'est pas judiciaire
- Le lancement d'une consultation n'est pas pertinent au regard de la taille du service à déléguer
- Le choix du contrat devant accueillir le service de LAPARADE doit être fait au regard de l'organisation à terme des services

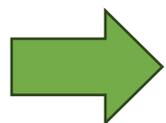
## Intégration dans le contrat de VEOLIA

- Intégration dans le contrat de VEOLIA
- Maintien de VEOLIA dans le département (2027)
- Pas de pertinence territoriale à long terme (PU)
- Intégration tarifaire moins douloureuse
- Facturation commune AEP - AC
- Nécessité de toiletter le contrat de Castelmoron

## Intégration dans le contrat d'AGUR

- Intégration dans le contrat d'AGUR
- Cohérence territoriale sur Nord du Lot
- Intégration tarifaire à lisser (RMDP à ajuster)
- Finalise la cohérence de la délégation sur le Nord du Lot

**Avis de la commission territoriale du Nord du lot, réunie le 13 février dernier, à la majorité :**



**Intégration de la commune de LAPARADE au contrat assainissement de VEOLIA**



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

# GESTION FONCIÈRE

## 11. Bilan des acquisitions foncières effectuées en 2023

Date	Adresse	Contenance	Vendeur	Montant	Objet
24/03	PRAYSSAS Sous la Fontaine	6 138 m <sup>2</sup>	COMMUNE DE PRAYSSAS	3 069 €	Station d'épuration
24/03	LAFITTE/LOT Au bourg	2 157 m <sup>2</sup>	M. ROVATI	9 000 €	Station d'épuration
24/03	GRANGES/LOT La petite Chartière	16 m <sup>2</sup>	SCI MBK	250 €	Poste de refoulement
12/09	VILLEBRAMAR Massous	213 m <sup>2</sup>	M. DOMAGALA	430 €	Chemin d'accès à la STEP
24/03	AGEN Siège EAU47	LOT 620 AY 423	SYNDIC COPRO FONCIA	1 €	Circulation horizontale du Bât B (siège EAU47) (partie ascenseur R-1 au R+2)



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

# INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES



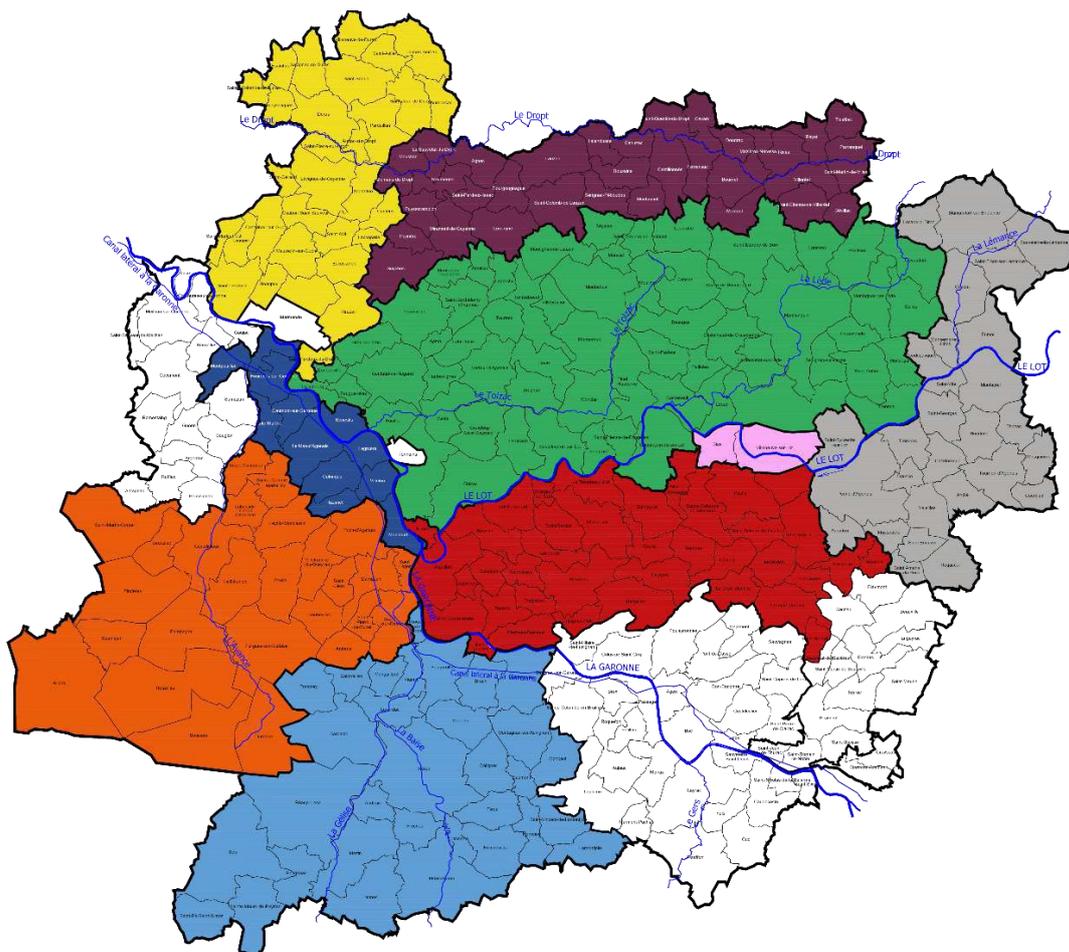
- Communication des **DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS** prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 13 novembre 2023
- Communication des **DÉCISIONS** soumises au **BUREAU** en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis 4 juillet 2023



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL EAU47

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) - 2024



Préambule.....	3
<b>1. Contexte général</b> .....	3
1.1 SYNDICAT EAU47.....	3
1.2 CONTEXTE ECONOMIQUE.....	4
1.2 STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PRIX UNIQUE DE L’EAU.....	5
1.3 STRUCTURE BUDGETAIRE D’EAU47.....	6
<b>2. Budget Principal</b> .....	7
2.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023 (€).....	7
2.2 ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU MIB (€).....	8
2.3 STRUCTURE DE LA DETTE.....	8
2.3 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€).....	10
2.4 ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE.....	10
2.5 RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SERVICES (en ETP).....	12
2.6 MOUVEMENTS INTER-BUDGETS (MIB) 2024.....	13
2.7 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024.....	14
<b>3. Budget annexe eau mutualisé</b> .....	15
3.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023 (€).....	15
3.2 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS : FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT (€).....	16
3.3 STRUCTURE DE LA DETTE.....	16
3.4 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€).....	17
3.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024.....	18
3.6 PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENTS (PPI) 2024.....	19
<b>4. Budget annexe assainissement Collectif</b> .....	20
4.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023 (€).....	20
4.2 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS : FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT (€).....	21
4.3 STRUCTURE DE LA DETTE.....	21
4.4 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€).....	22
4.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024.....	23
4.6 PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENTS (PPI) 2024.....	24

<b>5. Budget annexe régie eau</b> .....	25
5.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023 (€).....	25
5.2 STRUCTURE DE LA DETTE .....	26
5.3 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€).....	27
5.4 ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	27
5.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 .....	28
<b>6. Budget annexe régie assainissement</b> .....	29
6.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023 (€).....	29
6.2 STRUCTURE DE LA DETTE .....	30
6.3 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€).....	31
6.4 ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	31
6.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 .....	32
<b>7. Budget assainissement non collectif</b> .....	33
7.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023 (€).....	33
7.2 STRUCTURE DE LA DETTE .....	34
7.3 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 .....	34
<b>8. Budget Solidarité internationale</b> .....	35
8.1 RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023 (€).....	35
8.2 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 .....	35

## PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du Syndicat préalablement au vote du budget primitif.

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir au sein du Comité Syndical dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif. Au cours de ce débat, des orientations doivent être fixées ou entérinées pour permettre l'élaboration du projet de Budget Primitif.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Celui-ci doit contenir :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Il est pris acte du DOB par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

## 1. CONTEXTE GENERAL

### 1.1 SYNDICAT EAU47

Le Syndicat EAU47 est un syndicat mixte fermé « à la carte » (article L.5212-16 du CGCT). Chaque membre peut, pour tout ou partie de son territoire, transférer au syndicat EAU47 tout ou partie de ses compétences exercées en eau et en assainissement.

Son objectif est de garantir aux usagers la qualité, la continuité et la pérennité des services publics d'eau potable et d'assainissement, ainsi que l'harmonisation du prix de ces services.

Au-delà de sa vocation première qui consiste à exercer les compétences eau potable et assainissement pour le compte des communes et des EPCI de son périmètre, le Syndicat met à disposition de ses adhérents l'ensemble de ses compétences techniques, financières et administratives et ceci dans le but de dynamiser et conforter une ingénierie publique territoriale dans le domaine de la gestion de l'eau, à une échelle pertinente de mutualisation, celle du département.

## 1.2 CONTEXTE ECONOMIQUE

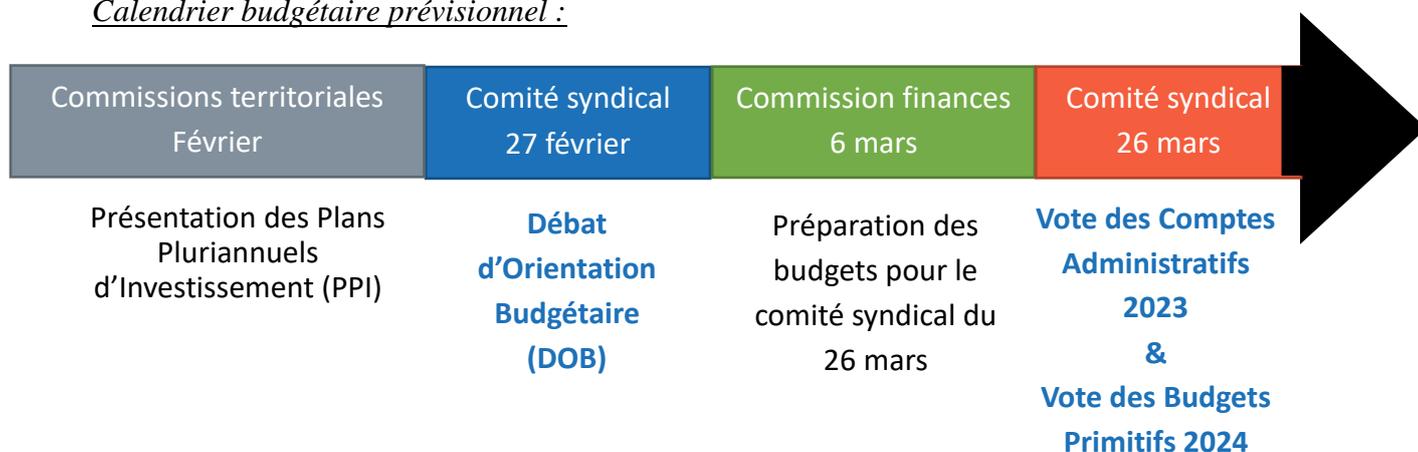
L'élaboration des budgets 2022 et 2023 ont été marqués par un taux d'inflation et un prix de l'énergie très élevés.

En 2023, suite à la levée de la remise carburants et à la hausse des tarifs d'électricité, l'inflation a atteint en moyenne 4,9%. Elle s'est installée autour de 6 %, avec un pic à 6,3 % en février. A partir du mois de mai, elle a diminué pour atteindre 3,7 % en décembre. Le reflux de 2023 s'explique essentiellement par le ralentissement des cours du pétrole et du gaz.

Pour 2024, sauf nouveau choc, les experts de l'Insee comme les autres prévisionnistes considèrent que la décrue de l'inflation va se poursuivre. Dans ses prévisions de décembre, l'Institut de la statistique s'attendait ainsi à ce qu'elle tombe à 2,6 % en juin 2024. Une baisse généralisée des prix n'est en revanche pas d'actualité. Il a pu notamment être constaté récemment une nouvelle ré-augmentation des prix du carburant.

**Les éléments budgétaires présentés dans ce ROB sont des données globales et prévisionnelles des résultats de clôture des différents budgets EAU47 au 31 décembre 2023 (avant pointage avec les Comptes de gestion définitifs de la Trésorerie), ainsi que les projets de Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) 2024.**

*Calendrier budgétaire prévisionnel :*



## 1.2 STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PRIX UNIQUE DE L'EAU

Depuis plusieurs années les élus du Syndicat EAU47 souhaitent unifier le prix de l'eau et de l'assainissement collectif pour les usagers du Syndicat.

Il existe, des prix différents pour le service de l'eau potable et pour celui de l'assainissement collectif. Cette situation résulte de l'histoire de la constitution du syndicat, de son environnement et de ses choix politiques et économiques.

Par délibération n°21\_058\_C l'assemblée avait déterminé une stratégie de mise en place du prix unique de l'eau et de l'assainissement collectif en prévoyant notamment la mise en œuvre sous 6 ans de 2023 à 2028. La conjoncture économique actuelle avec une inflation importante est venue bouleversée les propositions tarifaires prévisionnelles. En effet, les actualisations pour 2023 à hauteur d'environ 8 % et de 4 % pour 2024 ont déjà fortement fait évoluer les tarifs aux usagers.

Pour autant, la démarche a été engagée sur certains tarifs et notamment :

- Les tarifs des sept communes qui composaient le territoire de Penne St Sylvestre ont fait l'objet d'un alignement avec les tarifs pratiqués sur le contrat du Nord du Lot, Brame, Nord de Marmande, Sud du Lot lors de l'intégration dans ce même contrat
- Sur les secteurs en régie depuis 2021 afin de réduire les nombreuses différenciations de tarifs entre les communes. Le centre bourg de la commune de Vianne a été ajusté aux autres tarifs quand ce secteur a intégré la régie de l'Albret ainsi que ceux du secteur de Sud Marmande après intégration au territoire de la Porte des Landes.  
Pour 2024 et 2025 une modification des tarifs a été votée à l'unanimité du Conseil d'Exploitation et du Comité Syndical fin 2023 afin d'atteindre un prix unique fin 2025 sur tout le territoire de la régie. Ces augmentations vont permettre notamment de réduire la différence de participation à l'investissement des abonnés entre ceux des territoires en Délégation de Service Public (DSP) et ceux des territoires en régie.
- En 2024, une augmentation des tarifs assainissement sur la commune de Castelmoron sur Lot ont été votés au dernier Comité Syndical de 2023 afin de tendre vers un alignement futur des tarifs sur les territoires en DSP.

D'autres évolutions sur les tarifs devront être engagées afin de répondre dans l'avenir à la volonté du Syndicat de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire le prix unique de l'eau.

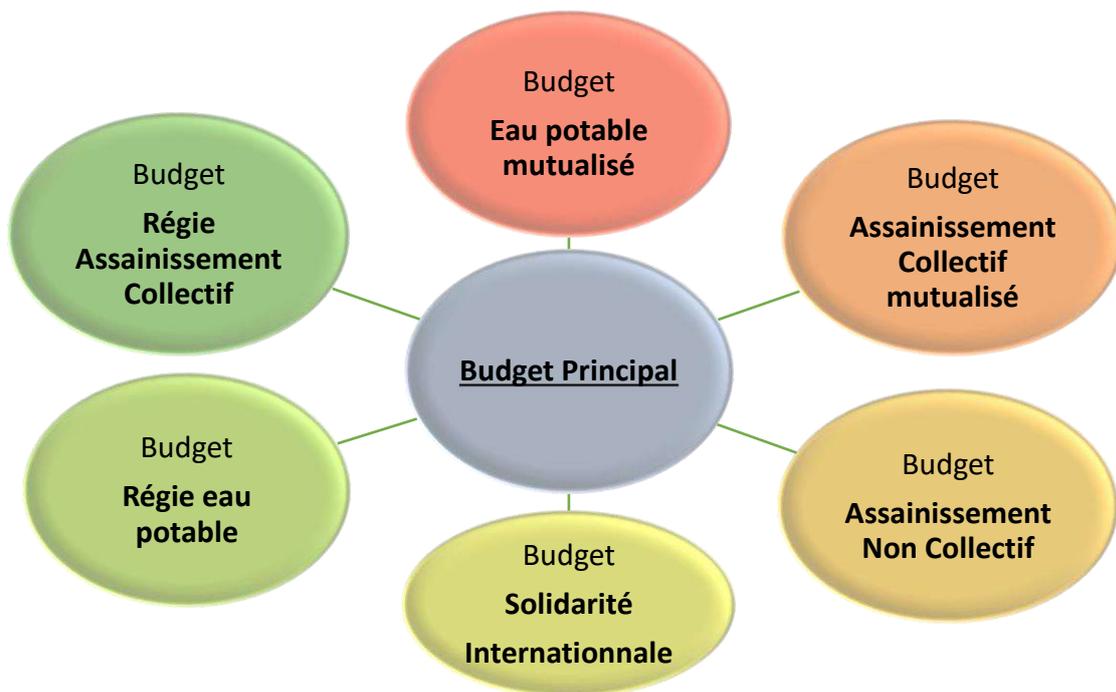
### 1.3 STRUCTURE BUDGETAIRE D'EAU47

Le Syndicat EAU47 assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable, ainsi que des services liés à la collecte et au traitement des eaux usées, sur le territoire de ses membres.

L'exploitation des services est gérée :

- soit par Délégation de Service Public (DSP) ;
- soit directement en Régie (principalement sur le territoire de la Porte des Landes et le territoire de l'Albret).

**La structure budgétaire du Syndicat est composée d'un budget principal et de 6 budgets annexes :**



## 2. BUDGET PRINCIPAL

Dans ce budget figure l'ensemble des charges et produits non affectables spécifiquement à l'une des compétences eau et assainissement.

Il supporte l'ensemble des frais généraux liés à la structure et notamment :

- L'ensemble des charges à caractère général du siège d'EAU47 ainsi que certaines charges de fonctionnement mutualisées avec les services de la régie d'exploitation d'EAU47 (assurances, ...),
- Les charges de personnel,
- Les indemnités des élus,
- Les charges locatives,
- Les frais liés à la communication...

Ce budget est financé par :

- Les MIB (Mouvements Inter-Budgets) qui permettent le remboursement de l'ensemble des frais généraux par les différents budgets annexes,
- Les cotisations des adhérents au Syndicat EAU47 sans transfert.

### 2.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
<b>DEPENSES</b>	6 181 088	5 361 982		871 202
<b>RECETTES</b>	6 181 088	5 340 999	892 185	
<b>Résultats :</b>		- 20 983	892 185	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
<b>DEPENSES</b>	385 452	58 286		328 364
<b>RECETTES</b>	385 452	113 387	273 263	
<b>Résultats :</b>		55 101	273 263	

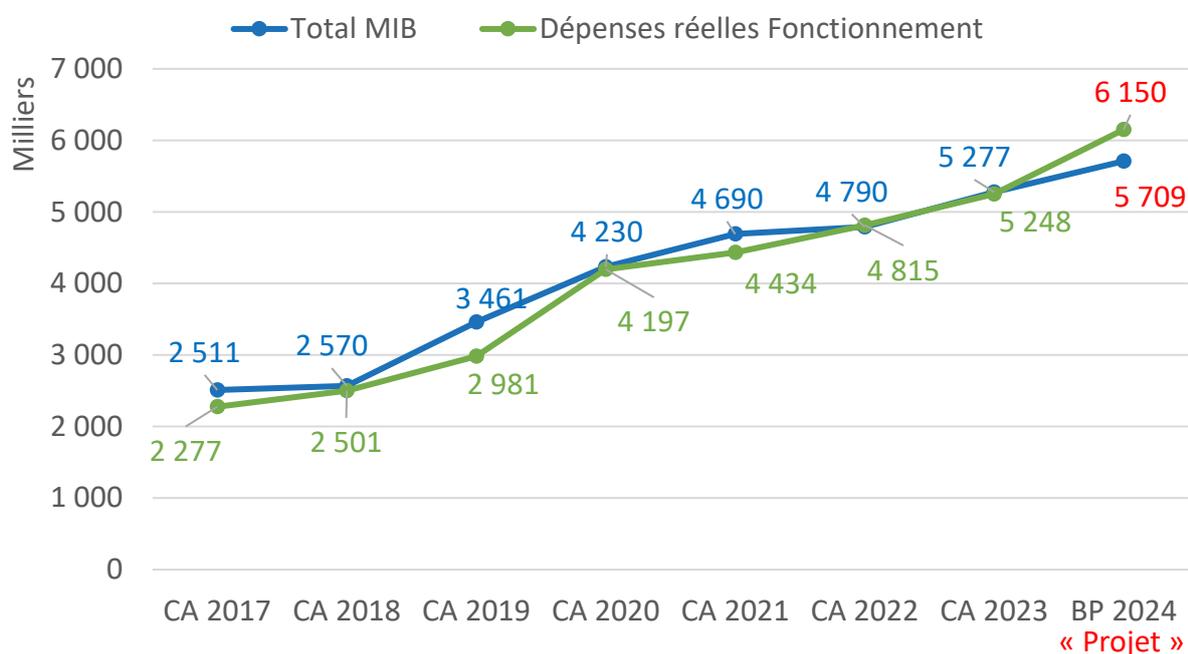
Restes à réaliser 2023 (RAR)
1 102
- 1 102

\* Résultats provisoires

Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : 34 118 €

**Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : 1 199 566 €**

## 2.2 ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU MIB (€)



Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont constituées en grande majorité (86%) par les charges de personnel, puis par les charges à caractère général (12%). Elles ont progressé de 9% en 2022 et 2023 et ne devraient pas trop évoluer en 2024.

Elles sont évaluées autour de 6 M€ HT dans le projet de budget 2024.

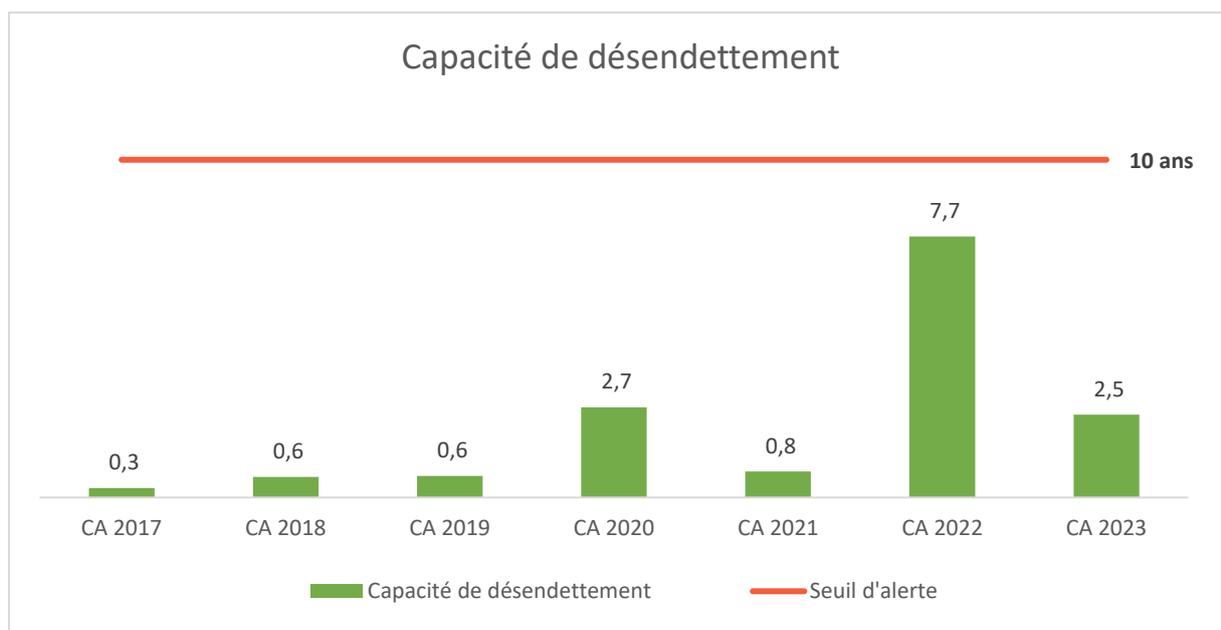
## 2.3 STRUCTURE DE LA DETTE

### Année 2023 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 1

- Capital Restant dû au 01/01/2023 = **242 979 €**
- Annuité 2023 = 21 328 €  
*Capital : 19 328 € / Intérêts 2 000 €*

**Capacité de désendettement au 31/12/2023 = 2,5 ans**



**Le ratio de désendettement** (encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours) est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en supposant qu'elle y consacre la totalité de son épargne brute.

Le seuil d'alerte est fixé à 10 ans.

#### Année 2024 :

Aucun nouvel emprunt réalisé en 2023.

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 1

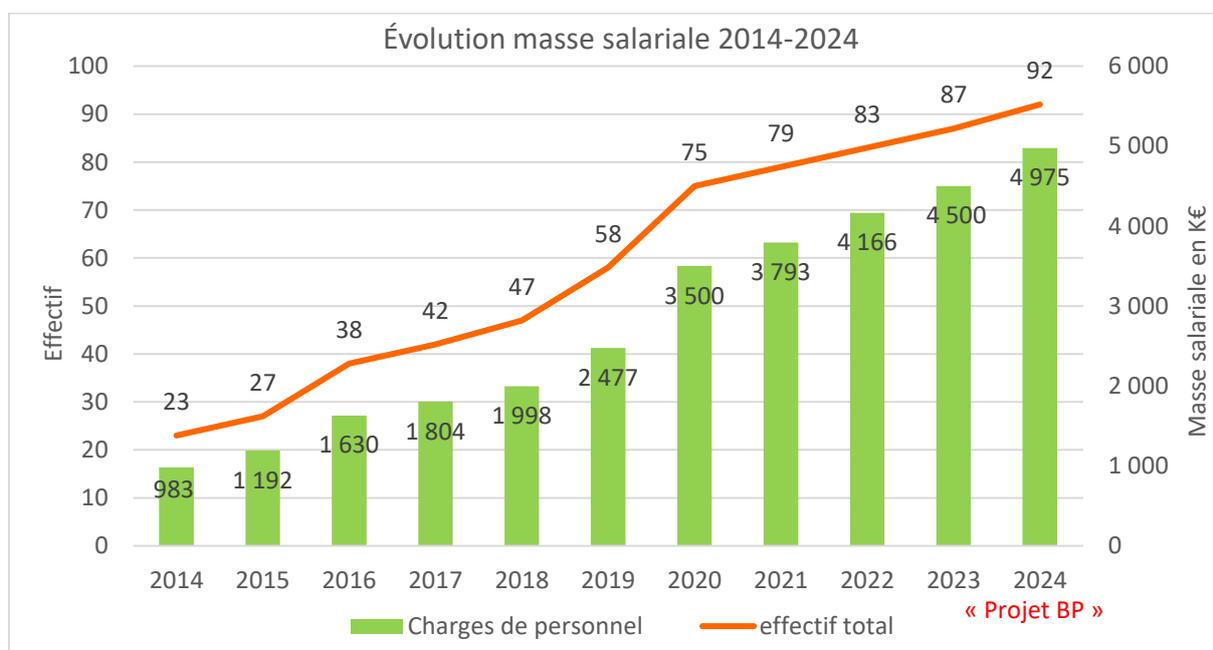
- Capital Restant dû au 01/01/2024 = **223 651 €**
- Annuité 2024 = 21 328 €  
Capital : 19 490 € / Intérêts 1 838 €

Dernière échéance d'emprunt = 2034

## 2.3 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)

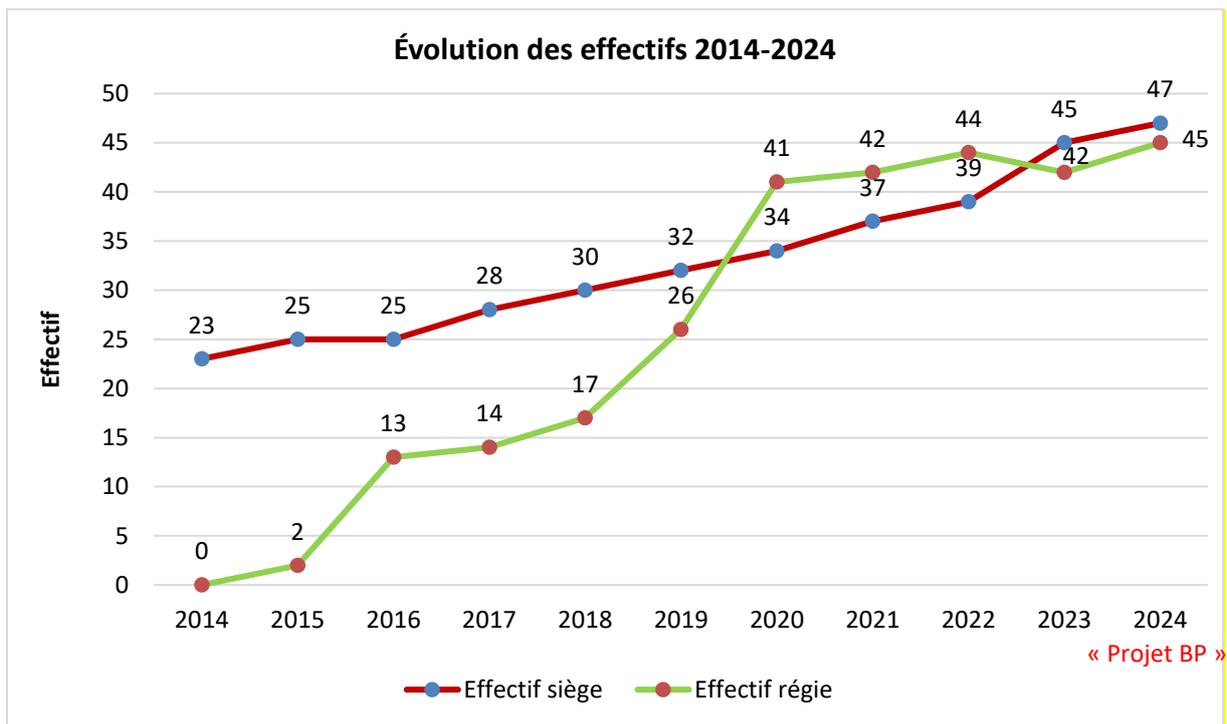


## 2.4 ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

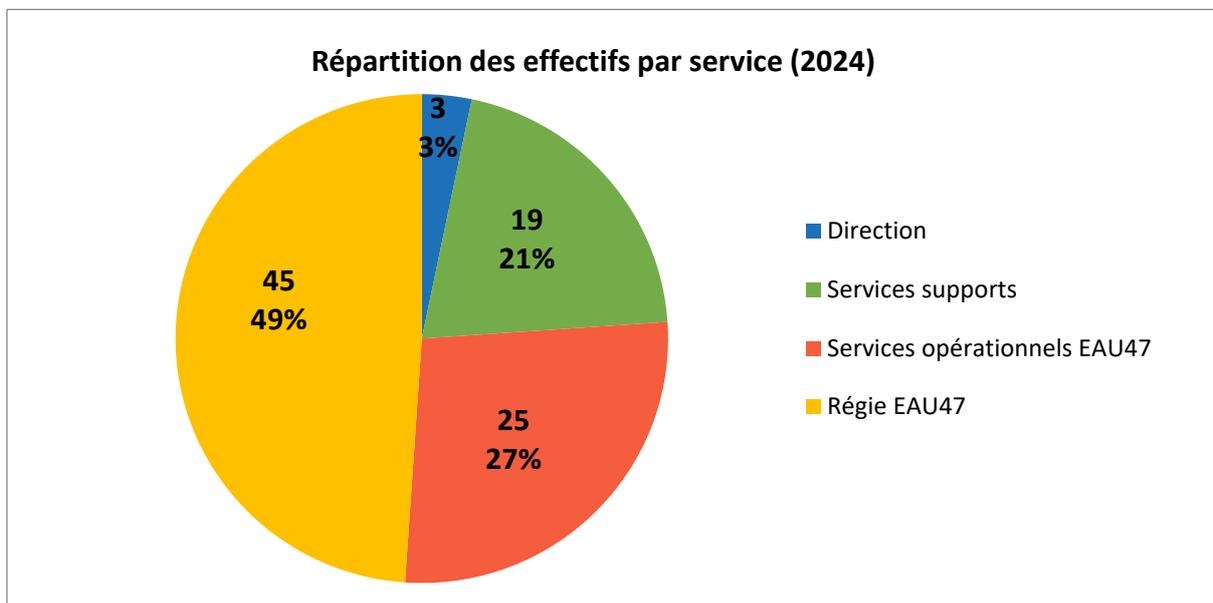


L'évolution de la masse salariale en 2024 s'explique par :

1. Revalorisation des grilles des agents de droit privé (1,5%) avec rappel de 2023
2. Prime pouvoir d'achat pour les agents publics et privés (sous réserve de l'approbation du bureau syndical)
3. Doublement du poste de Directeur sur 1 mois
4. Création d'un poste pour la cellule de maîtrise d'œuvre, d'un poste sur la maîtrise d'ouvrage, d'un poste sur la régie de l'Albret AEP, et recrutement d'un CDD de 6 mois pour les renouvellements des compteurs
5. Le coût salarial sur 12 mois des agents recrutés dans le courant de l'année 2023 dans le cadre du renforcement des équipes : 1 assistante service EPAC, 1 technicien SPANC & AC, 1 technicien Maître d'Œuvre, 1 chargé de Communication/Solidarité, 1 agent d'exploitation en AC sur la régie
6. Revalorisation des carrières des agents publics (+5 points)
7. Les évolutions des carrières des agents publics et privés, les IFSE et CIA
8. Revalorisation du point d'indice des agents publics de 2023 (effet sur 12 mois en 2024)
9. Prévision des pénalités pour non-respect des quotas des agents en reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)



## 2.5 RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SERVICE (EN ETP)

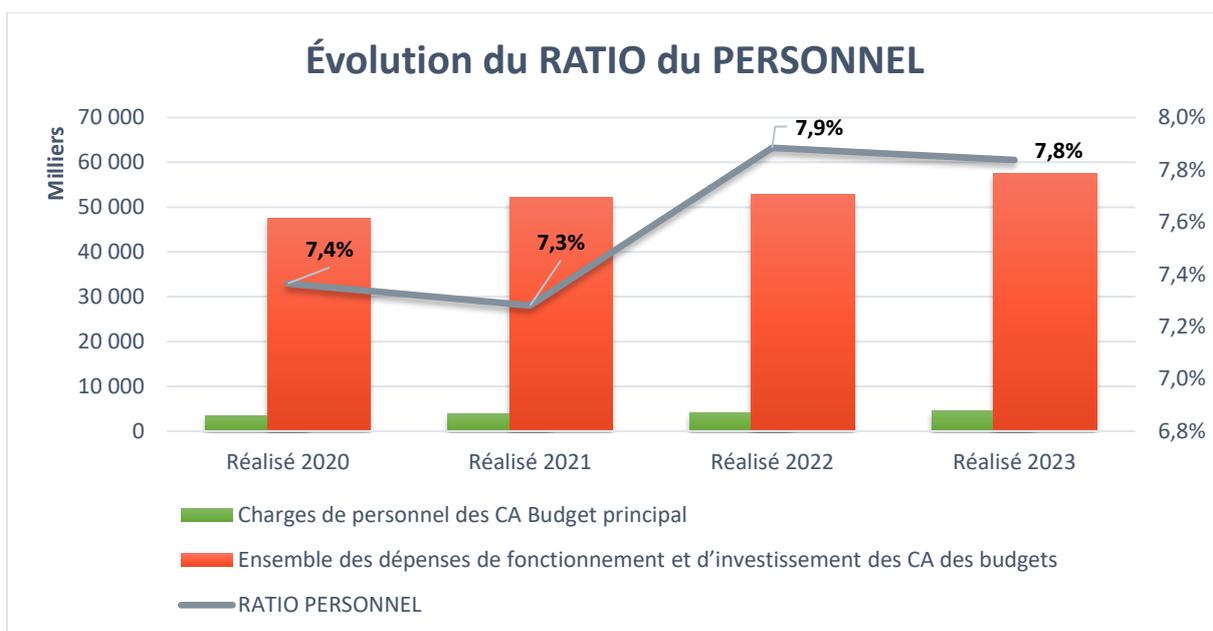


### RATIO DU PERSONNEL

Charges de personnel CA Budget principal 2023 / Ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement des CA des budgets 2023 :

*4 501 227 € / 57 432 439 €*

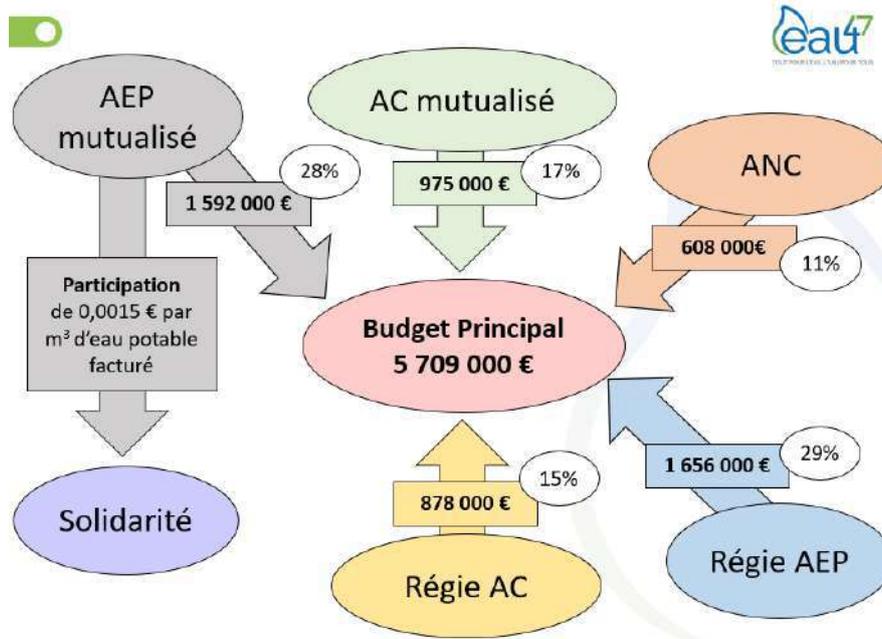
**Les charges de l'ensemble des agents EAU47 représente 7,8 % de l'ensemble des dépenses du Syndicat.**



## 2.6 MOUVEMENTS INTER-BUDGETS (MIB) 2024

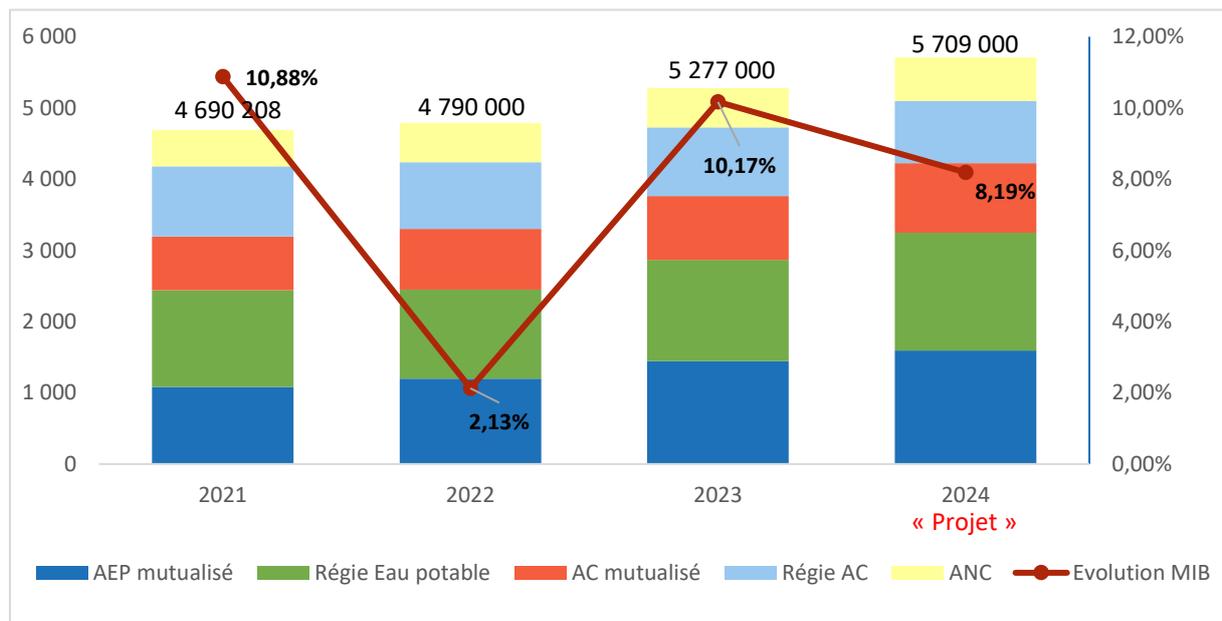
Les Mouvements Inter-Budgets (MIB) sont les principales recettes du Budget Principal, ils permettent la répartition des dépenses entre les différents budgets, en fonction de leurs différentes charges et du nombre d'abonnés.

**Projet de MIB 2024 :**



Ci-dessous un graphique retraçant :

- la part de chaque budget au MIB
- l'évolution des MIB depuis 2019 et le projet de MIB 2024



## 2.7 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Maîtrise des charges à caractère général, malgré :
  - L'augmentation des charges courantes : assurances, charges de copropriété, électricité, essence, affranchissement, ...
- Divers projets (réfection et protection des fontaines, pichets, objets publicitaires...), conférences itinérantes, hommage à Mr Raymond SOUCARET
- Nouvelle politique de communication
- Augmentation de la masse salariale (voir détail page 11)
- Frais financiers constants

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Mouvements inter budgets (MIB)
- Adhésion du Syndicat de la Lémance

.....

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Refonte du site internet + Réalisation de vidéos pour la mise en image de l'identité visuelle et des valeurs d'EAU47
- AMO pour l'évolution des bâtiments du siège + Prévision d'acquisition d'un bâtiment pour le siège
- Travaux de chauffage et de mise en conformité électrique
- Matériel de bureau et informatique
- Achat d'un véhicule (Service EPAC)

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Excédent d'investissement reporté (328 364€)
- Emprunt réalisé uniquement si achat d'un bâtiment

### 3. BUDGET ANNEXE EAU MUTUALISE

Ce budget concerne principalement les travaux d'investissement en matière d'infrastructures, de réseaux et d'équipements menés par EAU47.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants : travaux, MIB, études et recherches, foncier.

Il est financé principalement par : la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) versée par les délégataires et la Régie EAU47, les redevances versées par les délégataires, les subventions et les emprunts.

#### 3.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
<b>DEPENSES</b>	14 067 182	7 765 163		<b>7 826 569</b>
<b>RECETTES</b>	14 067 182	12 194 642	3 397 090	
<b>Résultats :</b>		4 429 479	3 397 090	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
<b>DEPENSES</b>	29 661 293	17 216 457		<b>-133 036</b>
<b>RECETTES</b>	29 661 293	16 683 577	399 844	
<b>Résultats :</b>		- 532 880	399 844	

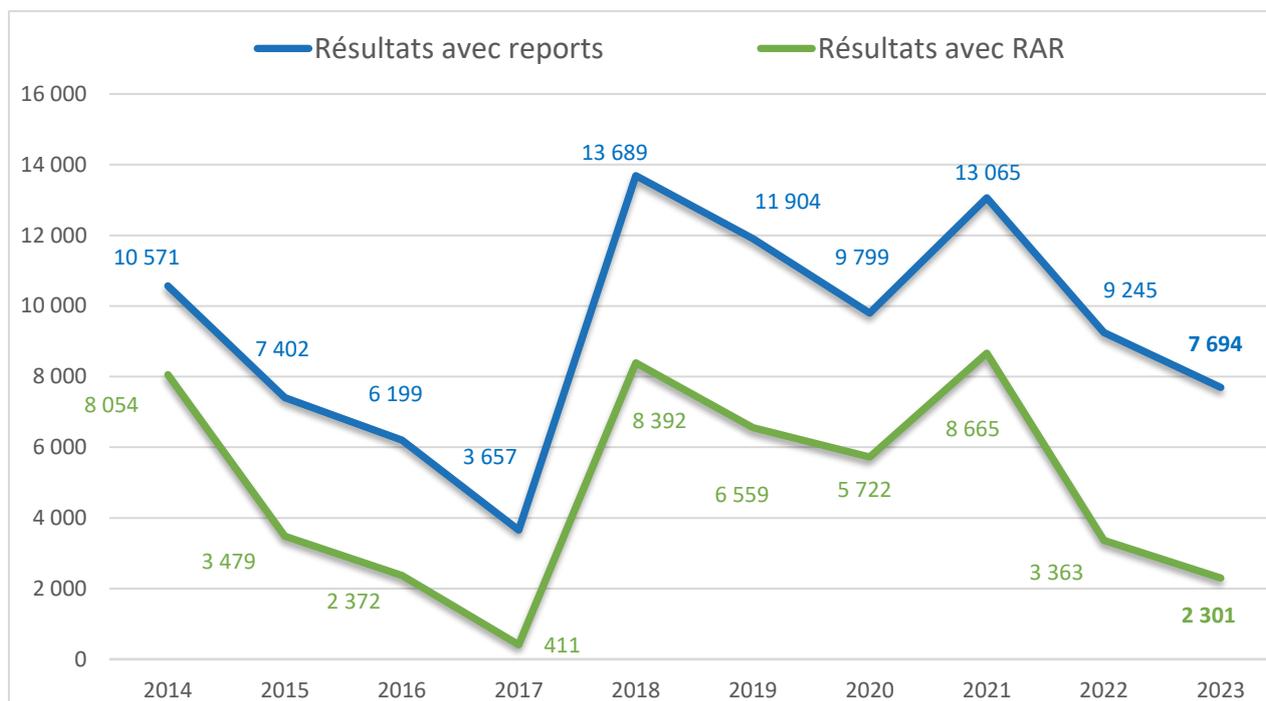
Restes à réaliser 2023 (RAR)
5 392 646
0
<b>- 5 392 646</b>

\* Résultats provisoires

Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : 3 896 599 €

Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : 7 693 533 €

### 3.2 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS : FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT (€)



### 3.3 STRUCTURE DE LA DETTE

#### Année 2023 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 70

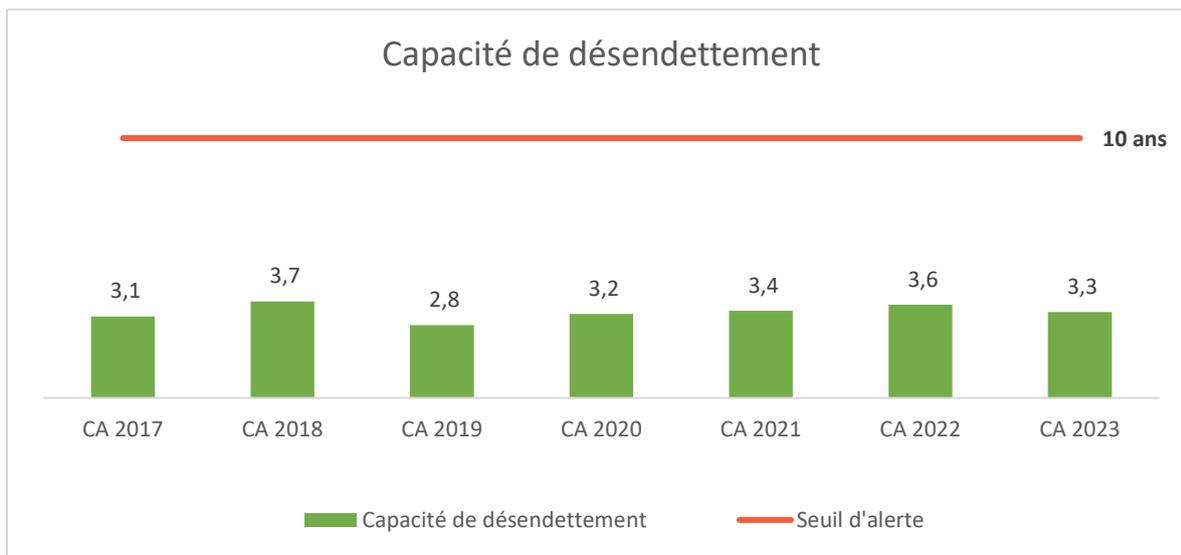
- Capital Restant Dû au 01/01/2023 = **26 679 035 €**

*Emprunts transférés à l'AA : 7 emprunts pour un CRD de 1 608 899 €*

*Emprunts réalisés en cours d'année : 10 nouveaux emprunts pour 5 132 000 €*

*Emprunts échus en cours d'année : 2*

Capacité de désendettement au 31/12/2023 = **3,3 ans**



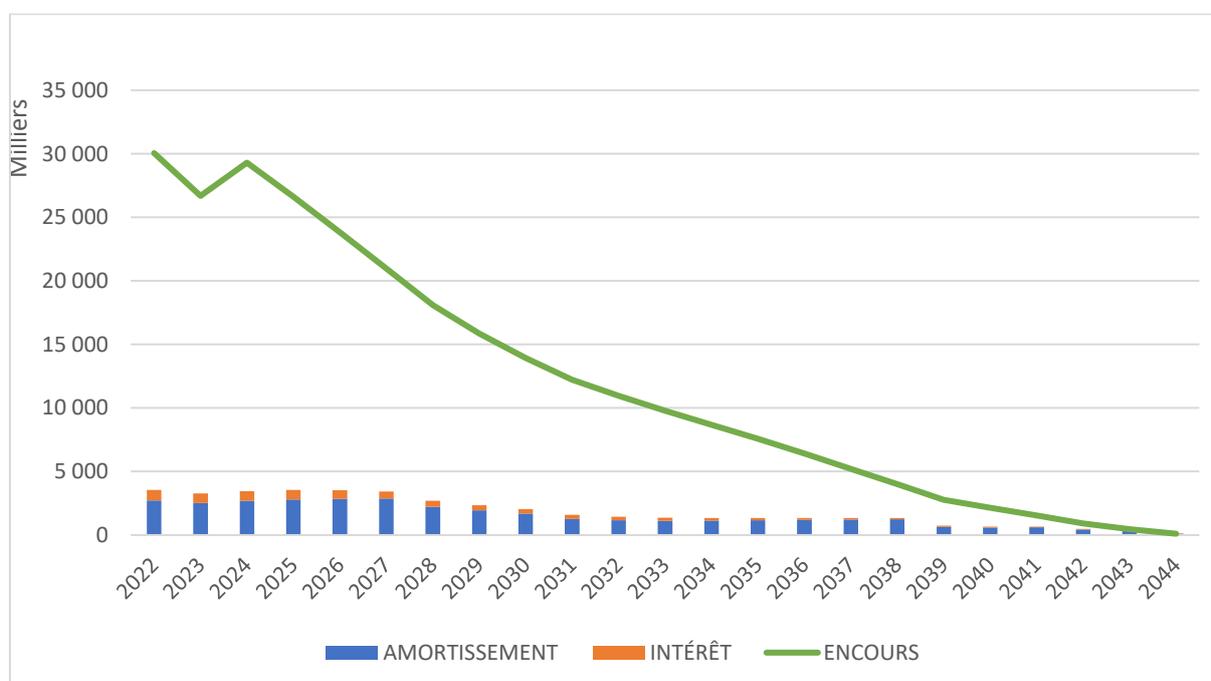
#### Année 2024 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 71

- Capital Restant Dû au 01/01/2024 = **29 294 748 €**
- Annuité 2024 = 3 455 899 €  
*Capital : 2 691 758€ / Intérêts 764 141 €*

Dernière échéance d'emprunt = 2044

### 3.4 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)



### 3.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

#### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- Légère augmentation des charges à caractère général : analyses de qualité des eaux, diagnostics des forages, schéma directeur AEP, PGSSE, entretien et sécurisation des unités de production, ...
- Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Provisions litige CACG

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- RMDP
- Reversements des recettes perçues auprès des usagers par les délégataires
- Pénalités aux délégataires pour non respects des contrats

.....

#### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

- Nouveaux investissements 2024 : poursuite des travaux => voir tableau PPI
- Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable de 1% à 1,5%
- Amélioration du taux de réalisation des travaux & réflexion sur la mise en place d'AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement) pour un suivi plus précis des investissements

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

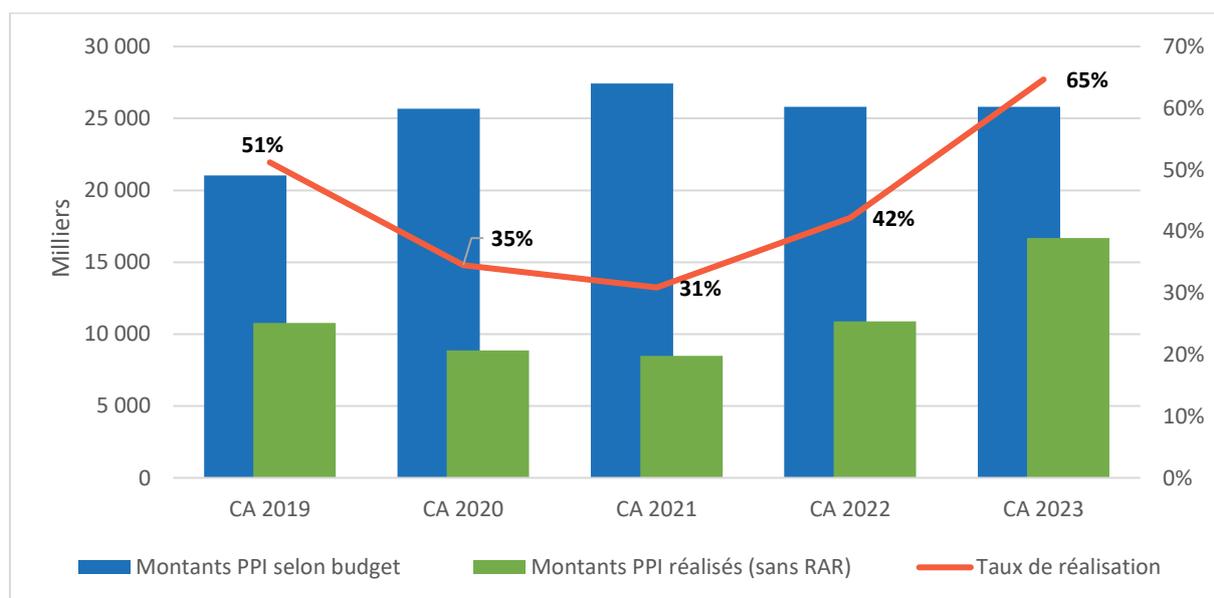
- Recherches de subventions supplémentaires
- Optimisation et négociation des futurs emprunts

### 3.6 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) 2024

Le programme pluriannuel d'investissements représente généralement entre 25 et 27 M€ HT/an, environ 30 M€ HT sont prévus en 2024.

**Le cumul de travaux réalisés entre 2019 et 2023 représente la somme de 55,7 M€ HT.**

**Evolution des PPI et Taux de réalisation de 2019 à 2023**



**EAU POTABLE – Projets et montants PPI en € HT**

	2023	2024
<b>ALBRET</b>	2 284 060	1 694 843
<b>BROME</b>	471 069	195 535
<b>EAU47</b>	15 740 368	20 751 983
<b>GARONNE</b>	123 000	132 058
<b>LOT AMONT 47</b>	273 091	466 617
<b>NORD DU LOT</b>	1 520 408	1 141 604
<b>NORD DE MARMANDE</b>	449 103	562 032
<b>PORTE DES LANDES</b>	2 745 077	1 097 635
<b>SUD DU LOT</b>	1 336 422	2 506 922
<b>VILLENEUVOIS</b>	1 502 582	1 173 292
<b>TOTAUX PPI</b>	<b>26 445 181</b>	<b>29 722 522</b>

## 4. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les principaux postes de dépenses de ce budget concernent les travaux d'infrastructures, de réseaux et d'équipements menés par EAU47, le MIB, les travaux de branchements, renouvellement des réseaux, études et recherches, foncier, ...

Il est financé principalement par : la RMDP, la redevance d'assainissement collectif, les subventions, la PFAC et les emprunts.

### 4.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
<b>DEPENSES</b>	6 614 691	4 156 958		3 369 218
<b>RECETTES</b>	6 614 691	6 889 056	637 120	
<b>Résultats :</b>	2 732 098	637 120		

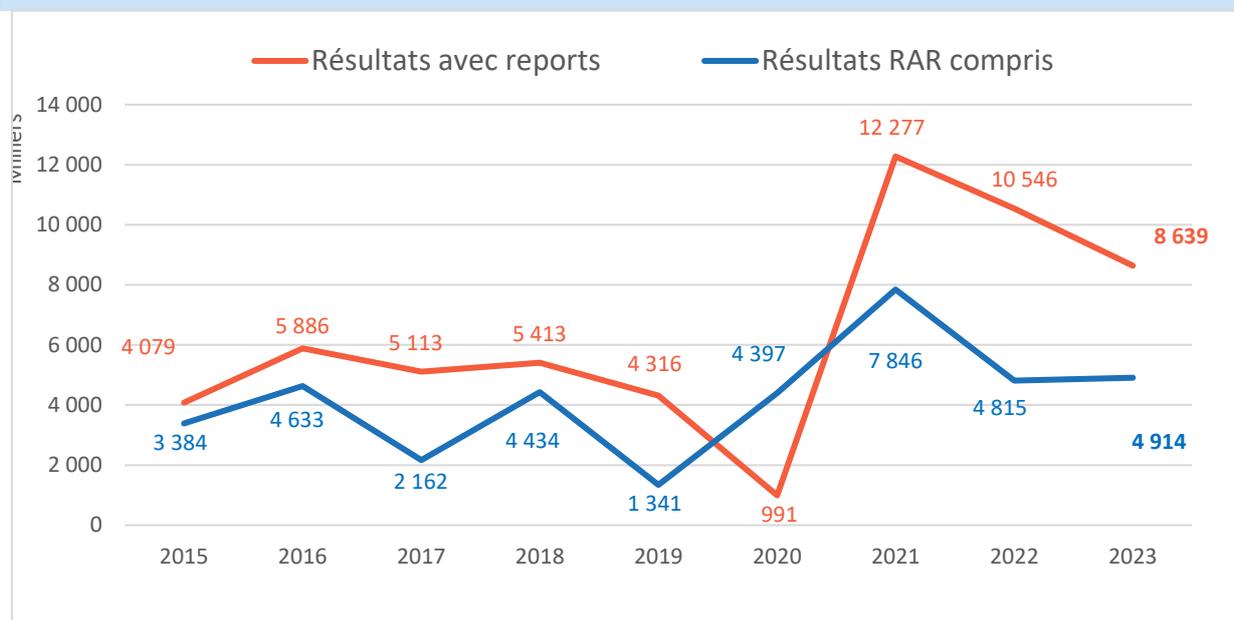
SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2023 (RAR)
<b>DEPENSES</b>	26 324 887	12 214 487		5 269 931	3 725 213
<b>RECETTES</b>	26 324 887	10 075 289	7 409 129		0
<b>Résultats :</b>	- 2 139 198	7 409 129			- 3 725 213

*\* Résultats provisoires*

Résultat de clôture global 2023 avant reprise des résultats 2022 : 592 900 €

**Résultat de clôture global 2023 avec reprise des résultats 2022 : 8 639 149 €**

## 4.2 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS : FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT (€)



## 4.3 STRUCTURE DE LA DETTE

### Année 2023 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 122

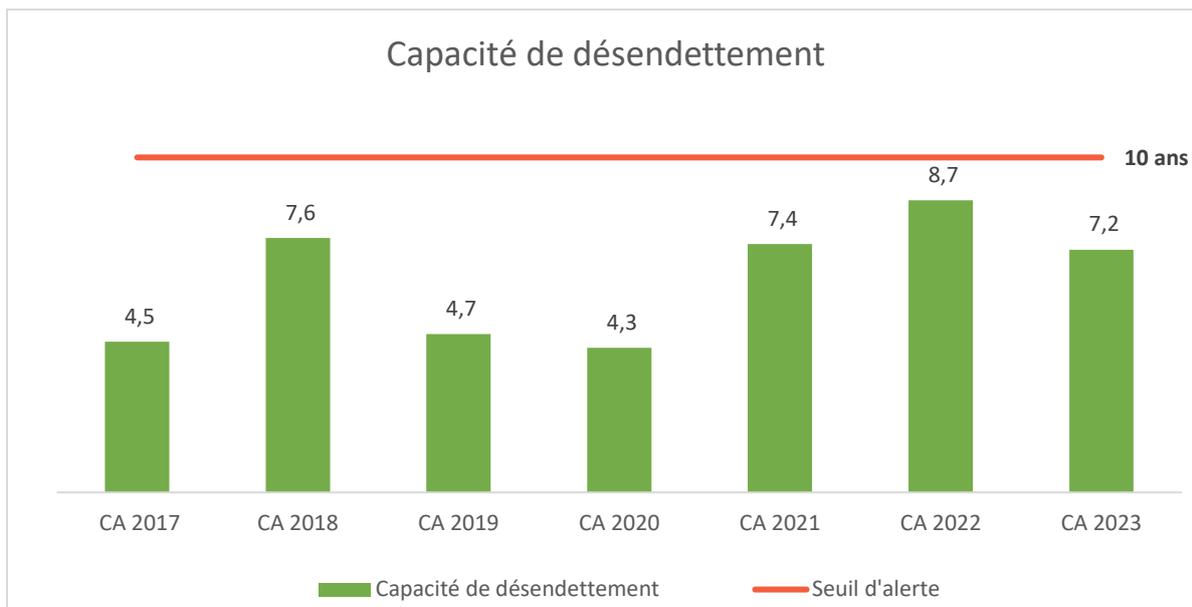
- Capital Restant dû au **01/01/2023** = 27 010 818 €

*Emprunts transférés à l'AA : 6 emprunts pour un CRD de 1 042 819 €*

*Emprunt réalisé en cours d'année : 1 emprunt pour un montant de 2 010 000 €.*

*Emprunts échus en cours d'année : 15*

Capacité de désendettement au 31/12/2023 = **7,2 ans**



### Année 2024 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 102

- Capital Restant dû au **01/01/2024** = 26 747 848 €
- Annuité 2024 = 2 589 220 €
- *Capital : 2 125 394 € / Intérêt 463 826 €*

Dernière échéance d'emprunt = 2044

### 4.4 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)



### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Stabilité des charges à caractère général (foncier, études et recherches, suivi milieu, bilan 24h ...)
- Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Nécessité de stabiliser les charges financières, afin d'éviter la dégradation de la capacité de désendettement

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Stabilité des recettes
- Reversements des recettes perçues auprès des usagers par les délégataires et RMDP
- Optimisation du suivi des PFAC

.....

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Nouveaux investissements 2024 : Priorisation des prévisions des travaux en tenant compte des propositions présentées aux commissions territoriales => voir tableau PPI
- Amélioration du taux de réalisation des travaux & réflexion sur la mise en place d'AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement) pour un suivi plus précis des investissements.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

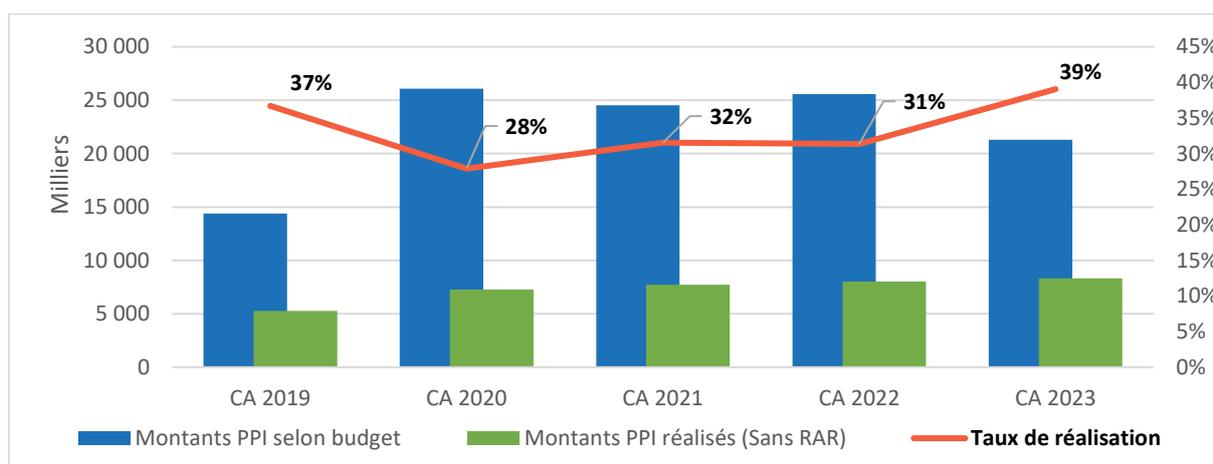
- Recherches de subventions supplémentaires
- Optimisation et négociation des futurs emprunts

## 4.6 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) 2024

Le programme pluriannuel d'investissements représente généralement entre 15 et 25 M€ HT/an, 13 M€ HT sont prévus en 2024. Cette baisse du PPI est nécessaire et validée par les commissions territoriales afin de préserver la capacité de désendettement du budget (ne pas dépasser les 8 ans).

**Le cumul de travaux réalisés entre 2019 et 2023 représente la somme de 36,6 M€ HT.**

### Evolution des PPI et Taux de réalisation de 2019 à 2023



### ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Projets et montants PPI en € HT

	2023	2024
<b>ALBRET</b>	1 693 205	648 437
<b>BRAME</b>	1 029 852	377 171
<b>EAU47</b>	3 210 000	3 601 614
<b>GARONNE</b>	472 693	363 054
<b>LOT AMONT 47</b>	4 604 507	1 533 004
<b>NORD DU LOT</b>	4 165 269	2 623 252
<b>NORD DE MARMANDE</b>	1 273 416	495 028
<b>PORTE DES LANDES</b>	3 752 124	1 443 939
<b>SUD DU LOT</b>	1 104 750	1 859 677
<b>VILLENEUVOIS</b>	Compétence non transférée	
<b>TOTAUX PPI</b>	<b>21 305 816</b>	<b>12 945 176</b>

## 5. BUDGET ANNEXE REGIE EAU

Ce budget concerne les opérations de production, de traitement et de distribution de l'eau potable pour les territoires gérés directement en régie.

Principales charges : MIB, RMDP, achat d'eau et de fluides, produits de traitement, équipements, bâtiments, redevances Agence de l'Eau, ...

Il est financé principalement par les ventes d'eau aux abonnés, les participations aux travaux et les emprunts.

### 5.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture	
<b>DEPENSES</b>	6 728 323	5 704 502		<b>1 376 586</b>	
<b>RECETTES</b>	6 728 323	6 194 765	886 323		
<b>Résultats :</b>		490 263	886 323		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2023 (RAR)
<b>DEPENSES</b>	420 282	276 840		<b>12 129</b>	
<b>RECETTES</b>	420 282	190 689	98 280		
<b>Résultats :</b>		- 86 151	98 280		
					55 517
					0
					- 55 517

\* Résultats provisoires

Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : 404 112 €

Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : 1 388 715 €

*L'excédent de fonctionnement 2023 est dû en grande partie aux recettes liées au transfert du Bâtiment de Casteljaloux sur le budget annexe Régie Assainissement Collectif (258 285 €).*

## 5.2 STRUCTURE DE LA DETTE

### Année 2023 :

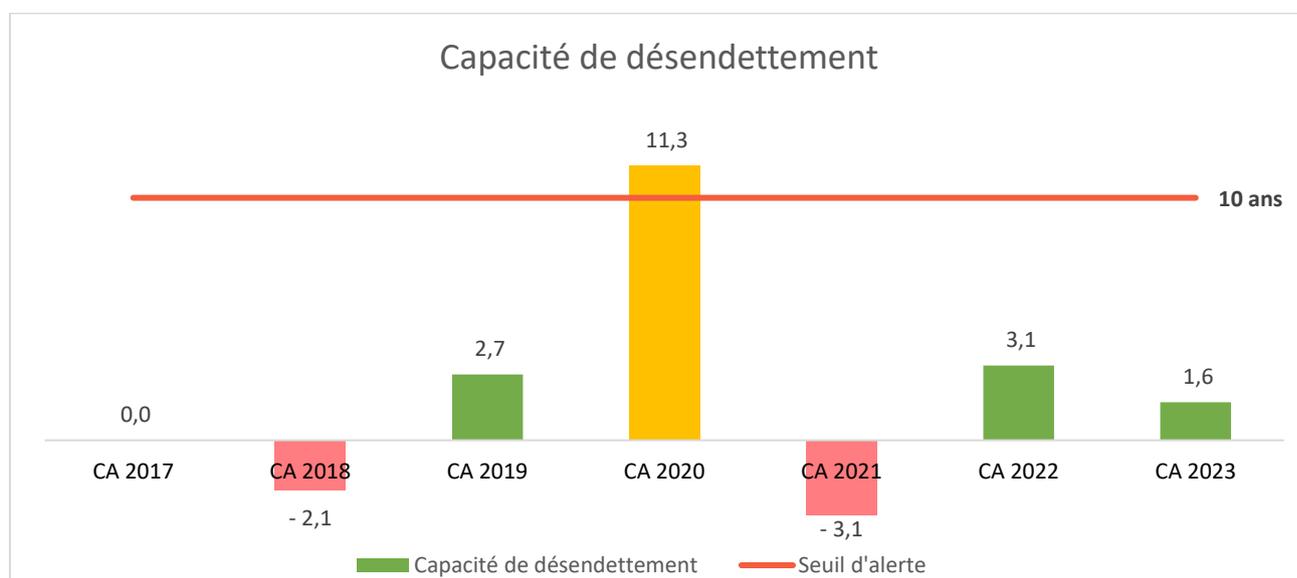
Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 6

- Capital Restant dû au 01/01/2023 = **1 950 338 €**
- Annuité 2023 = 167 372 €  
Capital : 148 886 € / Charges d'intérêt 18 486 €

- Transfert de l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux vers la Régie Assainissement Collectif avec un CRD de 902 550 €.

- 1 emprunt réalisé en cours d'année concernant l'achat d'un véhicule atelier pour 35 000 €.

Capacité de désendettement au 31/12/2023 = 1,6 ans



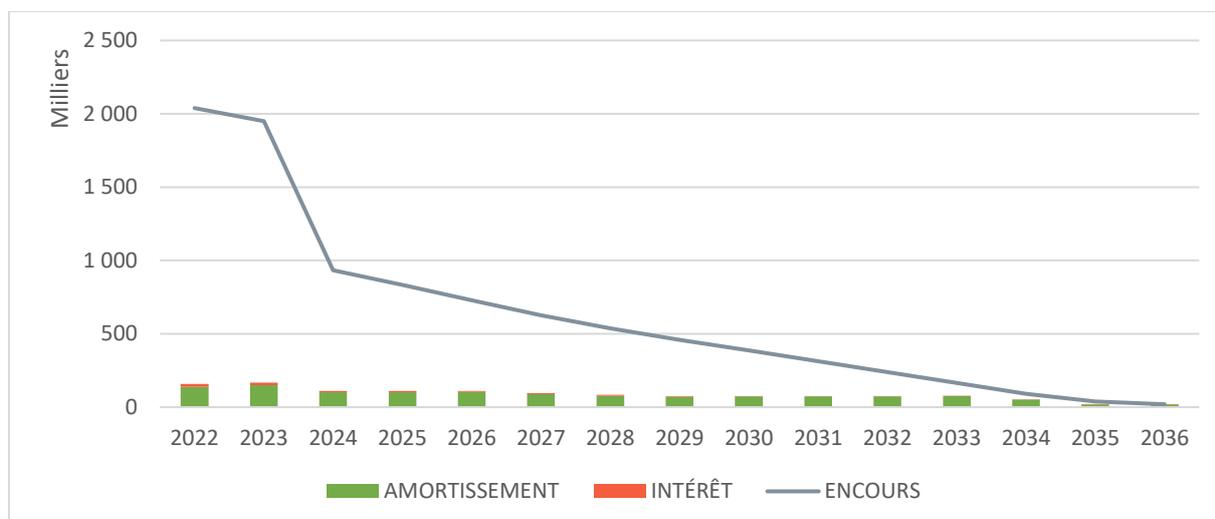
### Année 2024 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 6

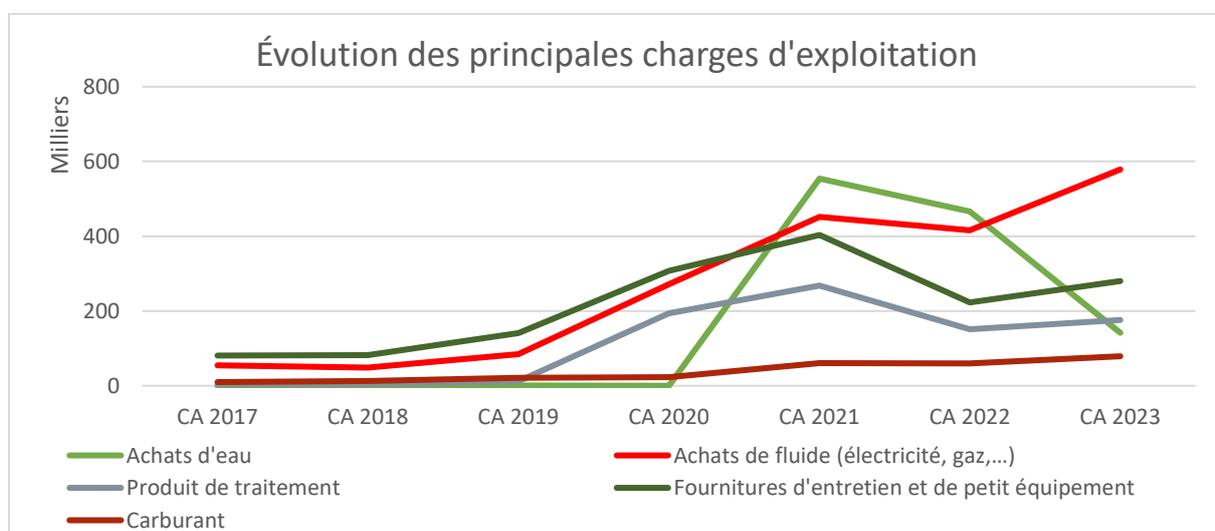
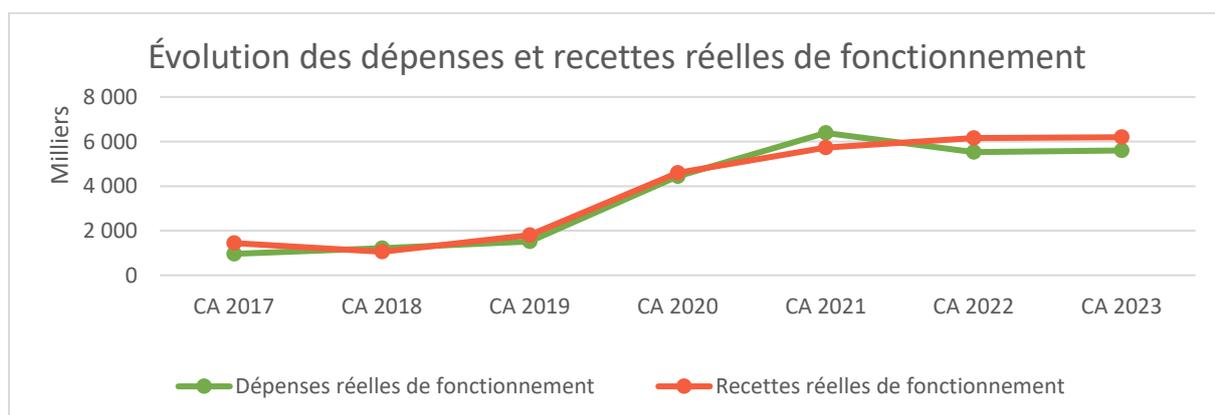
- Capital Restant dû au 01/01/2024 = **933 903 €**
- Annuité 2024 = 110 991 €
- Capital : 101 574 € / Charges d'intérêt 9 417 €

Dernière échéance d'emprunt = 2036

### 5.3 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)



### 5.4 ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des charges à caractère général :
  - L'augmentation des achats d'eau (Ajout du territoire de Garonne)
  - Des produits de traitements
  - Renouvellement des compteurs d'eau (4 500 compteurs à changer)
  - L'inflation d'une manière générale
- Mise en place du Portail I-Client
- Evolution des mouvements Inter Budgets (MIB)
- Augmentation de la RMDP (suite aux augmentations tarifaires)

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des tarifs des abonnés (alignement des prix appliqués en eau potable aux usagers)
- Augmentation de la redevance prélèvement sur la ressource

.....

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Création d'un Portail I-Client
- Renouvellement de pompes
- Acquisition et renouvellement d'outillages divers
- Renouvellement d'une minipelle et remplacement du Renault Trafic et du CADDY

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Emprunts

## 6. BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

Il retrace pour les territoires gérés directement en régie, les opérations se rapportant au traitement collectif des eaux usées

Principales charges : MIB, RMDP, entretiens et réparations sur biens et réseaux, fournitures non stockables et produits de traitements,

Il est financé principalement par la redevance d'assainissement

### 6.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
<b>DEPENSES</b>	4 773 714	3 694 596		<b>1 359 714</b>
<b>RECETTES</b>	4 773 714	3 461 096	1 593 214	
<b>Résultats :</b>		<b>- 233 500</b>	1 593 214	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
<b>DEPENSES</b>	284 369	117 814		<b>58 600</b>
<b>RECETTES</b>	284 369	68 327	108 087	
<b>Résultats :</b>		<b>- 49 487</b>	108 087	

Restes à réaliser 2023 (RAR)
40 353
0
<b>- 40 353</b>

\* Résultats provisoires

Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : **- 282 987 €**

Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : **1 418 314 €**

Le déficit de fonctionnement 2023 est dû en grande partie :

- Aux dépenses exceptionnelles liées au transfert du Bâtiment de Casteljaloux sur le budget annexe Régie Assainissement Collectif (258 285 €)
- A une très forte augmentation du coût de l'électricité (Plus 160 00 € par rapport à 2023).

## 6.2 STRUCTURE DE LA DETTE

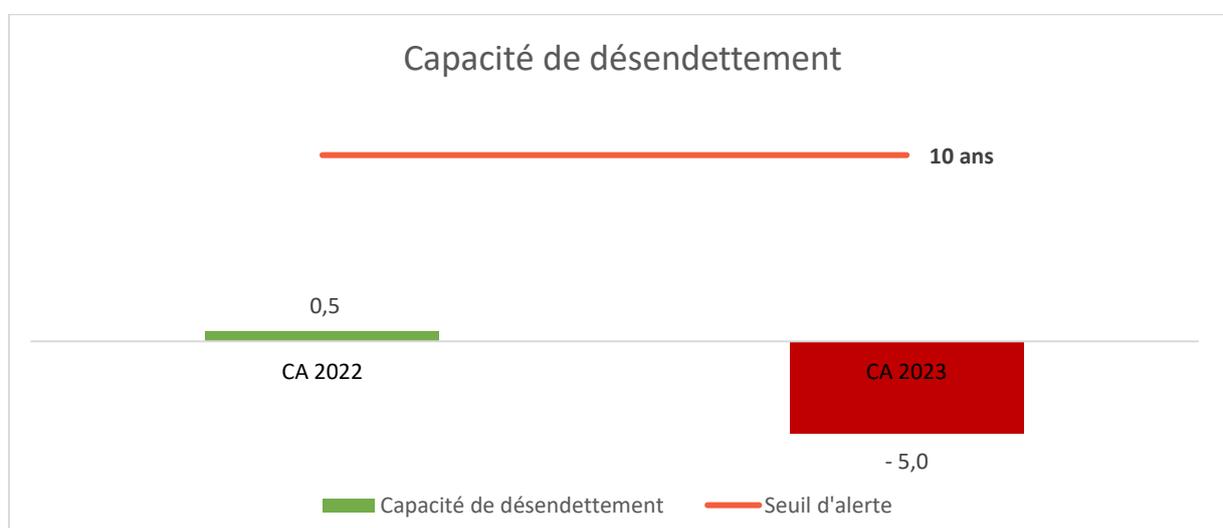
### Année 2023 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 1

- Capital Restant dû au 01/01/2023 = **20 000 €**
- Annuité 2023 = 4 209 €
- *Capital : 3 782 € / Charges d'intérêt 427 €*

- Récupération de l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux avec un CRD du 902 550 €  
- 1 emprunt réalisé en cours d'année concernant l'achat d'un véhicule pour 25 000 €.

Capacité de désendettement au 31/12/2023 = - 5 ans



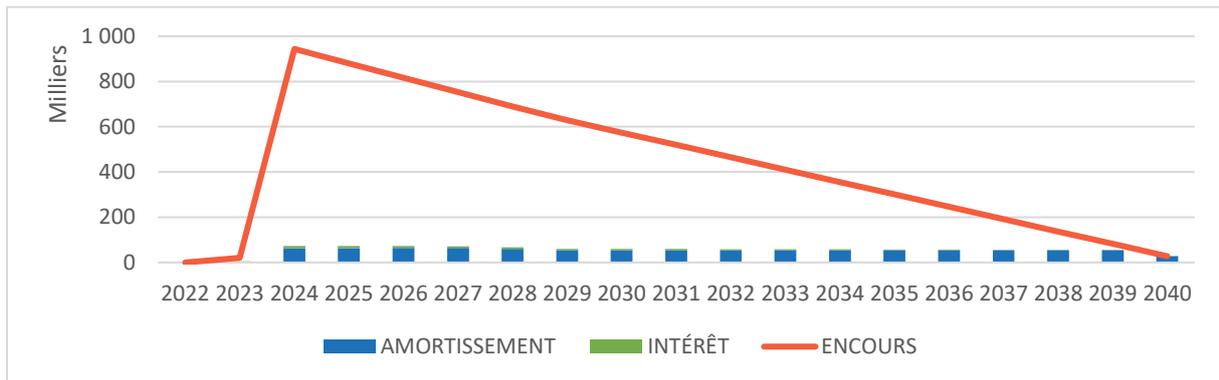
### Année 2024 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 3

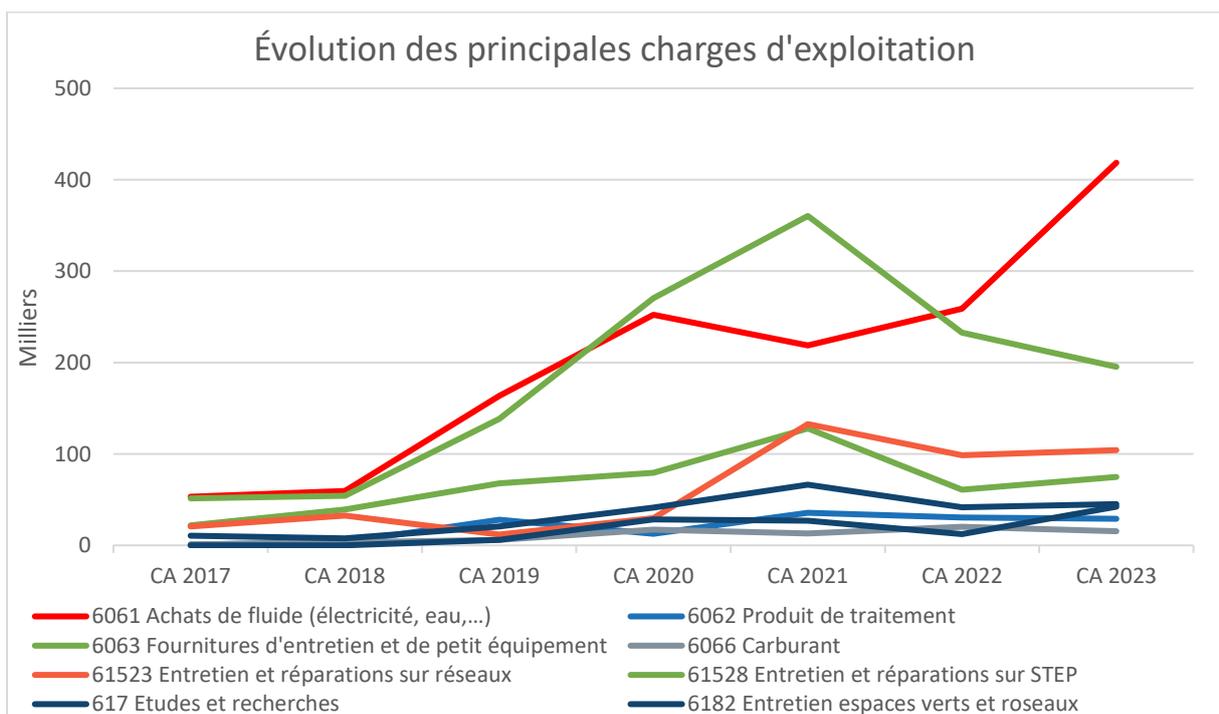
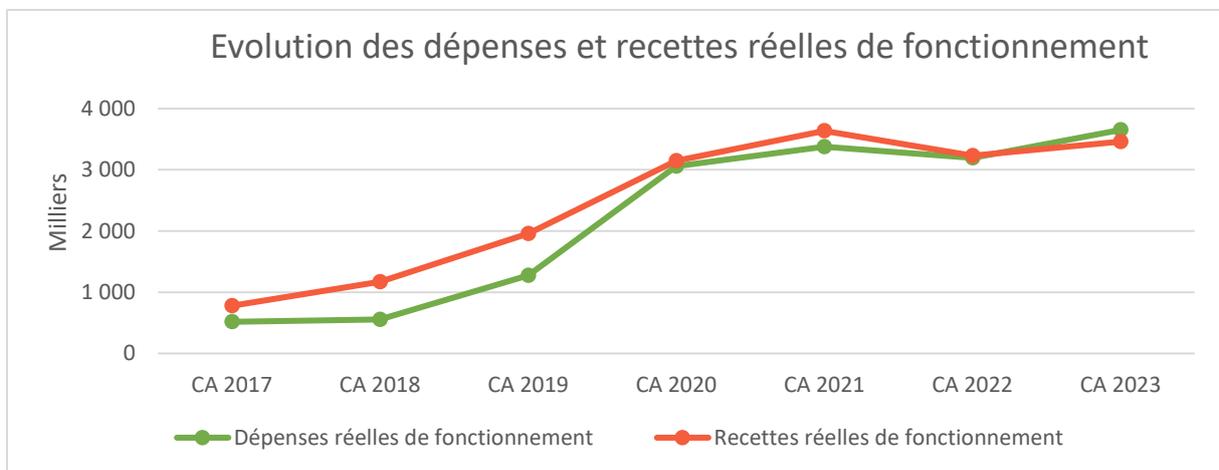
- Capital Restant dû au 01/01/2024 = **943 768 €**
- Annuité 2024 = 72 787 €
- *Capital : 63 176 € / Charges d'intérêt : 9 611 €*

Dernière échéance d'emprunt = 2040

### 6.3 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)



### 6.4 ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Contrôle des charges à caractère général :
  - L'augmentation des charges à caractère général liée à l'inflation
  - Coût du marché pour l'entretien des espaces verts
  - Prévision d'une baisse de 15% du coût de l'électricité après une très forte augmentation en 2023 (+ 62%)
- Evolution des mouvements Inter Budgets (MIB)
- Augmentation de la RMDP (suite à l'évolution des tarifs 2024)
- Augmentation des charges financières (intérêts) suite à la récupération de l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation de la redevance assainissement collectif (suite à l'évolution des tarifs 2024)
- Réalisation de travaux de branchements

.....

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Augmentation des charges financières (capital) suite à la récupération de l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux
- Aménagements et plantations (projet pédagogique 30 000€)
- Renouvellement de certaines installations dans les ouvrages (Dégrilleurs, armoire électrique, pompes + chasses complètes, rampes aération, ...)

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Aucun emprunt prévu en 2024

## 7. BUDGET ASSAINISEMENT NON COLLECTIF

L'Assainissement Non Collectif (ANC) concerne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques.

Les principales charges de ce budget concernent : le contrôle des systèmes d'assainissement, le MIB, les charges de matériels et de fournitures.

Il est financé principalement par la redevance d'assainissement non collectif et les contrôles effectués lors des ventes des habitations et des constructions nouvelles.

### 7.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
<b>DEPENSES</b>	2 821 620	843 974		<b>2 276 904</b>
<b>RECETTES</b>	2 821 620	970 903	2 149 975	
<b>Résultats :</b>		126 929	2 149 975	

SECTION D'INVESTISSEMENT				Restes à réaliser 2023 (RAR)
	Budget 2023	Réalisé 2023 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
<b>DEPENSES</b>	133 830	2 643		1 451
<b>RECETTES</b>	133 830	6 271	127 557	0
<b>Résultats :</b>		3 628	127 557	<b>- 1 451</b>

\* Résultats provisoires

Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : 130 557 €

Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : 2 408 089 €

## 7.2 STRUCTURE DE LA DETTE

Pas de dette

## 7.3 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- Maîtrise des charges à caractère général
- Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Marché pour le contrôle de l'ANC lors des ventes et sur le contrôle du bon fonctionnement en cours

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- Redevances assainissement non collectif
- Contrôle des assainissements pour les ventes et les constructions neuves

.....

### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

- Acquisition d'outillages divers
- Achat de matériel de bureau et de matériel informatique
- Véhicule

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

/

## 8. BUDGET SOLIDARITE INTERNATIONALE

L'objectif de ce budget est de venir en aide aux pays du Sud dans leurs problématiques d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

Pour alimenter le fonds de solidarité, le montant annuel des participations a été fixé à 0,0015 € par m<sup>3</sup> d'eau potable facturé.

Financement : Participation des collectivités adhérentes (EAU47 & SI de La Lémance).

### 8.1 RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023 (€)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Budget 2023	Réalisé 2023	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	140 001	18 736		122 697
RECETTES	140 001	18 931	122 502	
<b>Résultats :</b>		195	122 502	

Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : 195 €

**Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : 122 697 €**

### 8.2 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Réflexion sur la mise en œuvre d'appel à projet et d'une coopération décentralisée